

## BILAN D'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2022



Jean-Michel Denis, Directeur de l'ISST  
[jean-michel.denis@univ-paris1.fr](mailto:jean-michel.denis@univ-paris1.fr)

Adeline Gubler, Ingénieure d'études de l'ISST  
[adeline.gubler@univ-paris1.fr](mailto:adeline.gubler@univ-paris1.fr)

*L'Institut des Sciences Sociales du Travail a été créé par décret du 9 juillet 1951<sup>1</sup> sous la double égide de l'Université de Paris et du Ministère du travail, essentiellement pour former les « conseillers du travail ». Un colloque inaugural est organisé en Sorbonne sous le patronage du Bureau international du travail (B.I.T.) et de la section française de l'UNESCO le 28 avril 1952<sup>2</sup>.*

*Après la mort accidentelle, en 1960, de Paul Durand, universitaire de renom spécialiste de droit social qui dirigeait la section « enseignement » de l'ISST, Marcel DAVID (1920-2011), Professeur d'Histoire et fondateur de l'Institut du travail de Strasbourg, reprend la direction de l'ISST en lui donnant une nouvelle impulsion et de nouvelles orientations<sup>3</sup>.*

*Aujourd'hui, l'Institut représente le lieu privilégié où s'établissent les liens entre les organisations syndicales et le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche.*

*Comme les neuf autres instituts du travail en France, il a pour mission d'assurer la formation des militants syndicaux qui, du fait de leurs responsabilités, ont besoin de compléter leur expérience par un enseignement de niveau universitaire réalisé dans le cadre de sessions juridiques ou pluridisciplinaires – droit, économie, sociologie - organisées autour des questions du travail et des politiques économiques et sociales. Des sessions de formations plus « périphériques » au regard des missions de l'ISST sont également organisées autour du droit de la consommation (formation de membres d'associations de consommateurs liées à une organisation syndicale).*

<sup>1</sup> Journal officiel du 13 juillet 1951, p. 7538.

<sup>2</sup> [Cf. "L'inauguration de l'Institut des sciences sociales du travail", in Revue française du travail, 7e année, n° 10-12, 1952, p. 3-16.

<sup>3</sup> Cf. Marcel David (1982), *Témoins de l'impossible, militants du monde ouvrier à l'université*, éd de l'Atelier, 1989, 264 p., spécialement p.133 et s. ; du même auteur, « [L'Université et l'éducation ouvrière](#) », *Droit social* n° 4, avril 1962, p. 220-229.

Françoise Fortunet (2005), « [Marcel DAVID entre syndicalisme et université](#) », *Rives nord-méditerranéennes* [En ligne], 21 | 2005, mis en ligne le 19 janvier 2006



Alors que l'année 2021 avait encore été marquée par les effets de l'épidémie de COVID qui avait mis en suspens certaines de ses activités, sur le plan de l'organisation de manifestations de recherche par exemple, et modifié la forme de certaines autres, organisation des enseignements en mode distanciel ou hybride, l'année 2022 est celle d'une reprise de l'activité quasi-normale pour l'ISST. Cette reprise s'est manifestée sur le plan du volume des formations dispensées (24 formations FESE au lieu de 21 l'année précédente, équivalentes à 1384,5 journées stagiaires contre 1229 en 2021, 12 sessions de formations prud'homale au lieu de 11 et 8 journées de Droit social) mais pas seulement. Alors que 2021 était encore dominée par de fortes interrogations sur la manière d'assurer la formation syndicale en contexte pandémique, il semble que celles-ci soient désormais derrière nous. Encore que cela ne soit pas tout à fait juste. D'une part parce que ces questionnements ont introduit une réflexion plus large, et toujours en cours, sur l'évolution des attentes et des pratiques en matière de formation. D'autre part, parce qu'ils ont permis le développement d'un travail collectif et réflexif sur l'organisation des stages à l'ISST. C'est en effet parce qu'il a été confronté deux années durant à des difficultés récurrentes dans cette organisation, et que ces difficultés ont pénalisé son activité, que le personnel administratif et enseignant de l'ISST a mis en place un groupe de travail « organisationnel », avec les responsables des organisations syndicales concernées, avec pour objectif de produire des recommandations afin d'améliorer la programmation, l'organisation et le déroulement des stages. Quatre séances de ce groupe de travail se sont tenues en 2022 conduisant à la rédaction d'une charte commune destinée à être validée par le Conseil d'Administration en avril 2023.

2022 a vu également se poursuivre l'activité du groupe de travail « VAES » (Validation des Acquis de l'Expérience Syndicale) avec, là encore, le souci qu'il débouche sur la mise en place d'un dispositif opérationnel d'accompagnement dans l'accès des représentants et responsables syndicaux à un diplôme ou à un cursus universitaire. Le travail effectué par ce groupe a été récompensé puisque le Conseil d'Administration de Paris 1 a voté en février 2023 une enveloppe formation pour aider à la mise en place de ce dispositif

La reprise a également concerné l'activité de recherche menée au sein de l'ISST. Comme rappelé plus loin dans ce bilan d'activité, la formation n'est pas l'unique mission des Instituts du Travail. Ceux-ci constituent en effet des lieux où se mène la recherche sur les questions liées au travail mais surtout où l'on réfléchit à l'irrigation réciproque entre recherche et formation. Suspendues pendant les années COVID, les Rencontres IRES/ISST ont ainsi pu redémarrer avec l'ouverture d'un cycle de journées consacrées aux effets des ordonnances de 2017 « relatives au dialogue social et aux relations du travail ». Autres rencontres en 2022 : celle des IV assises Franco-Polonaises du droit consacré au thème de la communauté de travail. Poursuite et illustration du travail mené par Nicole Maggi Germain sur l'œuvre du peintre Alain Boggero consacré au monde ouvrier des chantiers navals de la Seyne-sur-Mer, les pièces de ce dernier ont été exposées au centre Panthéon de l'Université Paris 1, et mis en perspective par les interventions croisées de représentants du monde de la recherche et de la scène picturale.

L'année 2022 a donc été riche pour l'ISST. Afin de poursuivre voire de renforcer ses activités et ses compétences sur des thématiques nouvelles, celui-ci a intégré deux nouveaux enseignants-chercheurs : Philippe Légé, Professeur d'économie et Arnaud Casado, Maître de conférences en droit privé.



## L'activité de l'ISST en quelques chiffres

Aux formations délivrées par l'Institut des sciences sociales du travail dans le cadre du congé de formation économique, social et syndical, sont venues se rajouter des sessions de formation en sciences de l'éducation, centrées sur la formation des animateurs et des animatrices syndicaux. L'ISST est également chargé, dans le cadre de conventions spécifiques signées avec le Ministère du travail, de la formation juridique des conseillers prud'hommes.

En 2022, l'activité de l'ISST a été organisée :

- 36 sessions de formation dans le cadre des congés de formation économique, sociale, environnementale et syndicale (F.E.S.E.S.)<sup>4</sup> et de formation prud'homale<sup>5</sup> auxquelles ont participé 471 stagiaires, dont 315 pour la seule F.E.S.E.S (répartis sur 24 sessions d'une durée de deux à cinq jours) et 156 pour la formation prud'homale (répartis sur 12 sessions).
- Se sont ajoutées 8 Journées de Droit Social (JDS) qui ont accueilli, par séance (distanciel ou mode mixte – présentiel et distanciel), entre 60 et 70 conseillers prud'hommes des quatre organisations syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel (486 journées stagiaires).

### L'ACTIVITÉ DE L'ISST EN 2022 EN QUELQUES CHIFFRES

En 2022, 36 sessions de formation<sup>6</sup> ont été organisées par l'ISST :

- 24 sessions de formation<sup>7</sup> réalisées dans le cadre du congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale (FESES),
- 12 sessions<sup>8</sup> dans le cadre de la formation prud'homale ;
- 8 Journées de droit social réparties sur l'année.

<sup>4</sup> Article L. 2145-5 du Code du travail (modifié par la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) : « *Tout salarié qui souhaite participer à des stages ou sessions de formation économique, sociale et environnementale ou de formation syndicale organisés soit par des centres rattachés aux organisations syndicales mentionnées au 3° de l'article L. 2135-12, soit par des instituts spécialisés, a droit, sur sa demande, à un ou plusieurs congés.* »

<sup>5</sup> Cod. Trav. L1442-1.

<sup>6</sup> 23 en 2020 et 32 en 2021.

<sup>7</sup> 15 en 2020 et 21 en 2021.

<sup>8</sup> 8 en 2020 et 11 en 2021

*Ventilation par discipline des sessions de formation FESES (2022)*

<b>DISCIPLINE (S)</b>	<b>Nombre de sessions</b>	<b>Nombre de journées stagiaires</b>	<b>sur l'ensemble des sessions de formation (journées stagiaires)</b>
Droit	5	303	22 %
Sciences de l'éducation	9	420	30 %
Sociologie	1	94,5	7 %
Sociologie et droit	5	355	25 %
Économie et droit	3	172	13 %
Économie	1	40	3 %
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>1384,5</b>	<b>100 %</b>

## I- LE CADRE JURIDIQUE DANS LEQUEL S'INSCRIT L'ACTIVITÉ DE L'ISST

---

Composante interne de l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne, l'ISST est habilité par arrêté ministériel<sup>9</sup> à assurer la [formation économique, sociale, environnementale et syndicale](#) des salarié.e.s membres d'organisations syndicales ainsi que des [conseillers prud'hommes](#) (cf. art. L.2145-1 à 13 et R. 2145-1 à 8 du Code du travail pour la F.E.S.E.S. et art. L. 1442-1 ; D. 1442-1 et D. 1442-2 pour la formation prud'homale).

La Direction générale du Travail du Ministère du travail a reconduit en 2021, avec l'ISST, la convention triennale concernant la formation économique, sociale et syndicale 2021-2023. La convention quadriennale concernant la formation prud'homale 2018-2021 a été prorogée en 2022. La future convention portera sur la période 2023-2025.

Créé en 1951 sous la double égide de l'Université de Paris et du Ministère du travail, l'Institut est aujourd'hui un lieu privilégié où s'établissent les liens entre les organisations syndicales et le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Comme les neuf autres instituts du travail en France rattachés à des universités, il délivre un enseignement de niveau universitaire.

L'approche pluridisciplinaire est au cœur du fonctionnement et de la philosophie de l'ISST dont le centre de recherches en sciences sociales – aujourd'hui intégré à l'IDHE.S<sup>10</sup> (Paris 1 - CNRS) - a accueilli les premières études de recherche sur le travail de Michel Crozier ou encore d'Alain Touraine, engagés à l'instigation de Georges Friedmann.

### *1) Un institut du travail au sein du réseau des instituts*

Il existe en France 10 instituts du travail rattachés à des universités.

- **Deux sont des instituts « nationaux »** (ISST de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne et Institut du travail de l'Université de Strasbourg). Ils forment des stagiaires en provenance de l'ensemble des régions. Les représentants confédéraux des organisations syndicales siègent dans leur CA.

<https://www.univ-paris1.fr/ufr/isst/>

<http://www-idt.u-strasbg.fr/>

---

<sup>9</sup> Arrêté du 25 janvier 2021 fixant la liste des centres, instituts et organismes spécialisés agréés dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés de formation économique, sociale et syndicale et Arrêté du 30 mars 2018 fixant la liste des organismes et établissements publics d'enseignement supérieur agréés au titre de l'article R. 1442-2 du code du travail pour assurer la formation des conseillers prud'hommes.

<sup>10</sup> Institutions et dynamiques historiques de l'Économie et de la Société.

➤ **Huit sont des *instituts* « régionaux »**

- L'ISSTO<sup>11</sup> de l'Université de Rennes-II  
<http://www.univ-rennes2.fr/issto>
- L'Institut du travail de l'université de Bordeaux  
<https://institutdutravail.u-bordeaux.fr/>
- L'Institut régional du travail de l'Université de Lorraine  
<http://irt.univ-lorraine.fr/fr>
- L'Institut régional du travail d'Occitanie de l'Université de Toulouse - Jean Jaurès  
<http://irt.univ-tlse2.fr/>
- L'Institut régional du travail d'Aix-Marseille Université (AMU)  
<http://irt.univ-amu.fr/>
- L'Institut d'Études Sociales de Grenoble, département de la Faculté d'Économie de Grenoble au sein de l'Université Grenoble Alpes  
<https://ies-uga.fr/>
- L'Institut de Formation Syndicale de l'Université Lumière Lyon 2  
<http://ifs.univ-lyon2.fr/>
- L'Institut du travail de l'université Jean Monnet - Saint-Étienne  
<https://www.univ-st-etienne.fr/fr/institut-du-travail.html>

Tous ces instituts sont des composantes internes à des Universités, à l'exception de l'IES de Grenoble qui est un département de la Faculté d'Économie de Grenoble au sein de l'Université Grenoble Alpes.

La coordination de leurs activités s'effectue, depuis début 2009, par l'intermédiaire d'une Conférence des directeurs et d'un bureau constitué de trois représentant.e.s. La Conférence des directeurs est également chargée de représenter les Instituts du travail auprès des organisations syndicales et des organismes de tutelle (Ministère du Travail et ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche). Le bureau est actuellement composé de : Jean-Michel Denis, Professeur de sociologie à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et directeur de l'ISST, Farida Khodri, Maître de Conférences en droit privé à l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne et directrice de l'Institut du Travail de Saint-Etienne et de Cécile Nicod, Maître de Conférences en droit privé à l'Université de Lyon 2 et directrice de l'Institut de formation syndicale de Lyon.

Au-delà de la formation syndicale *stricto sensu*, la dimension universitaire des Instituts du travail apparaît pleinement à travers les nombreuses activités de recherche menées par les enseignant.e.s-

---

<sup>11</sup> L'Institut des Sciences sociales du Travail de l'Ouest.



chercheur.e.s, l'organisation de colloques et de journées d'études et leur forte implication dans la formation initiale des étudiant.e.s.

Plusieurs rencontres de la conférence des instituts du travail se sont tenues au cours de l'année 2022, dont la principale, le 6 et 7 juillet 2022, en présentiel, à Saint-Étienne. Tous les instituts du travail y étaient représentés, à l'exception de l'institut de Toulouse, par leurs directeur.trice.s, responsables administratifs et pédagogiques. A l'occasion du tour de table qui a permis à chaque institut de revenir sur l'année écoulée et d'évoquer les difficultés rencontrées mais également les initiatives prises, un certain consensus est apparu autour de la question de l'inflation des coûts relatifs à l'organisation des stages, qu'il s'agisse de ceux de l'hôtellerie<sup>12</sup>, de la restauration ou des frais de transport, etc. Cette tension conduit, dans certains instituts, à ce que les enseignants se déplacent plutôt que les stagiaires. S'agissant de l'organisation des stages FESES ou prud'homaux, des situations contrastées apparaissent d'un institut à l'autre. Tendanciellement, néanmoins, tous constatent la difficulté de plus en plus récurrente à d'organiser des stages, en raison des difficultés montrées par les organisations syndicales à les remplir, à les tenir, mais aussi en raison du turn-over des responsables. Les tensions paraissent plus fortes en ce qui concerne les stages prud'homaux, même si cela n'est pas nécessairement le cas pour l'ISST. S'agissant des formations ultramarines, les instituts, dans leur ensemble, entendent se positionner et souhaiteraient pouvoir disposer d'une cartographie de la représentation sociale dans les DOM-TOM et ont mandaté le bureau pour dresser un état des lieux avec la DGT.

La prochaine rencontre de la conférence des instituts sera organisée par l'Institut de de Bourg-la-Reine. Elle aura lieu le 10 juillet 2023. Selon la formule en usage, chaque rencontre annuelle est précédée ou suivie d'une manifestation scientifique (en 2022, l'institut de Saint-Étienne et sa directrice, Farida Khodri, avait retenu le thème « Du travail subordonné, au prolétariat du clic »). En 2023, elle sera adossée à un colloque le 11 avril 2023 organisé par Arnaud Casado à l'Université Panthéon-Sorbonne autour du dialogue social environnemental.

## ***2) Une double mission : l'enseignement et la recherche***

### ***La Formation économique, sociale, syndicale et environnementale (F.E.S.E.)***

L'institut assure, conformément à ses missions définies à la fois par le Code du travail et le Code de l'éducation, la formation des militant.e.s syndicaux/ales dans le cadre du congé de formation économique sociale, syndicale et environnementale (F.E.S.E).

Il a fait l'objet d'une habilitation délivrée par le ministère du Travail.

Les organisations syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel bénéficient ainsi, pour leurs militant.e.s, d'un droit de tirage sur des sessions de formation financées, dans le cadre du congé de formation économique, sociale, syndicale et environnementale par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et le ministère du Travail.

---

<sup>12</sup> Pour mémoire, le prix de la nuitée passe au 30 janvier 2023 à 130,89€, soit une augmentation de 13,76 € par rapport à l'ancien tarif (117,13€)

### **La formation des conseiller-e-s prud'hommes salarié-e-s**

La formation des conseiller-e-s prud'hommes salariés est expressément prévue par le Code du travail (cf art. L. 1442-1 et 2 et D. 1442-1 cod. trav.). L'ISST reçoit, pour ce faire, un agrément.

### **La recherche à l'ISST**

Même si l'enseignement demeure aujourd'hui la principale mission de l'Institut, le Code de l'éducation a prévu qu'il intervenait plus largement dans le champ de la recherche en sciences sociales (cf. art. D. 713-12 du Code de l'éducation).

Les enseignants de l'ISST sont tous rattachés à différents laboratoires de recherche accueillis par l'Université Paris 1 tels que Sorbonne Droit social ([DDS](#)) de l'Institut de recherche juridique de la Sorbonne ([IRJS](#) – équipe d'accueil CNRS), à l'Institut de recherche en droit international et européen de la Sorbonne ([IREDIES](#) - EA 4536).

Par ailleurs, l'ISST héberge une *équipe de chercheur.e.s<sup>13</sup> rattaché.e.s à l'IDHE.S* (<http://www.idhe.cnrs.fr/>) (UMR CNRS 8533) depuis janvier 2011, date à laquelle le Laboratoire Georges Friedmann a intégré ce laboratoire.

- Sur l'ensemble de ses sites, l'IDHE.S compte aujourd'hui environ 70 membres permanent.e.s et 100 doctorant.e.s.
- L'IDHE.S se structure autour de trois domaines de recherche et de trois dynamiques transversales :

Trois domaines de recherche :

- Travail. Entreprises, professions, professionnalisation
- Savoirs. Capacités, formation, innovations,
- Capitaux. Monnaies, finances, financement

Trois dynamiques transversales :

- Les échelles.
- Les inégalités.
- L'action publique.

Les chercheur.e.s rattaché.e.s à l'IDHE.S présent.e.s à l'ISST conduisent leurs recherches autour des thématiques des métiers, du travail et des relations de travail (notamment à partir des questions du

---

<sup>13</sup> Marie Buscatto, Professeure en Sociologie, Directrice adjointe de l'IDHE.S - Paris 1 ; Antonella Corsani, Enseignant-Chercheur, Maître de conférences HC en Économie, HDR en sociologie ; Marc Lorient, Directeur de recherche au CNRS en Sociologie ; Anne Muller, Maître de conférences en Sciences de l'éducation, tous membres permanents, ainsi que des doctorant.e.s dirigé.e.s par leurs soins (voir rubrique thèses en préparation ou soutenues en 2020).

genre au travail, des statuts dans l'emploi, des métiers créatifs et artistiques, de la santé au travail, des mutations des relations sociales de travail, du temps de travail et des formes de la rémunération, de la formation et de la qualification, etc.).

Ils et elles participent régulièrement aux formations de l'ISST.

### Institutions et Dynamiques Historiques de l'Économie et de la Société

L'IDHE.S est une Unité Mixte de Recherche (UMR 8533) créée en 1997 entre le CNRS et des partenaires universitaires, en regroupant les apports de l'Institut d'Histoire Économique et Sociale (IHES) fondé par Ernest Labrousse, du Centre d'Étude des Croissances fondé par Maurice Lévy-Leboyer et ceux du GDR « Institutions Emploi et Politiques Économiques » fondé par Robert Salais.

Depuis, l'IDHE.S a intégré des sociologues venant de différents horizons, ce qui en a fait un laboratoire véritablement interdisciplinaire. L'arrivée en janvier 2011 du Laboratoire Georges Friedmann (LGF) de Paris 1 Panthéon-Sorbonne et celle du Laboratoire d'Histoire Economique, Sociale et des Techniques (LHEST) de l'Université d'Évry-Val d'Essonne en janvier 2013 ont complété cette dynamique.

L'IDHE.S est localisé sur 5 sites universitaires en Ile-de-France : Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, Université Paris 8, Université Paris Ouest Nanterre-La-défense, Université d'Evry Val d'Essonne et ENS de Cachan / Saclay.

Il est dirigé depuis 2019, et pour une durée de 4 ans, par Valérie BOUSSARD, professeur de Sociologie à l'Université Paris Nanterre.

#### ➤ L'articulation de l'enseignement et de la recherche à l'ISST

L'un des objectifs de l'ISST est de traduire des recherches en activité de formation ou de prolonger les sessions de formation par la recherche, comme ce fut le cas lors des Rencontres IRES-ISST qui s'est tenue le 23 septembre 2022 autour des ordonnances de 2017 et de leurs effets sur la négociation collective.

Plus largement, l'ISST organise plusieurs manifestations scientifiques par an :

- La [Journée d'études](#), qui reprend généralement une thématique traitée dans un stage-recherche
- La [Journée d'actualités juridique, économique et sociale](#), dont le thème est défini par les organisations syndicales
- Les [Rencontres](#) IRES/ISST

**L'Institut de recherches économiques et sociales (IRES)** a été créé en 1982 par l'ensemble des organisations syndicales représentatives françaises avec le concours du gouvernement, sur la base du constat, dressé dès les années 1970 par plusieurs rapports publics, du monopole administratif dans le domaine de l'expertise économique et sociale. Le rapport de René Lenoir et de Baudouin Prot commandé par Valéry Giscard d'Estaing en 1979 a joué un rôle de déclencheur dans la recherche de la démocratisation de l'analyse économique et sociale en France. Ce rapport préconisait la création en France de plusieurs instituts de conjoncture économique indépendants du gouvernement à l'exemple de ceux existant à l'étranger, notamment en Allemagne.

L'Ires répond aux besoins exprimés par les organisations syndicales représentatives dans le domaine de la recherche économique et sociale en menant deux types de travaux :

- des recherches et des analyses développées par son équipe pluridisciplinaire de chercheurs ;
- des travaux de recherche propres à chaque organisation syndicale, regroupés au sein de l'agence d'objectifs.

L'Ires publie, par ailleurs, deux revues, dont les numéros sont accessibles en ligne :

[La Revue de l'IRES](#) est une revue pluridisciplinaire créée en 1989. Elle est destinée à nourrir la connaissance dans les domaines intéressant l'ensemble des organisations syndicales : marché du travail et politiques d'emploi, politique économique, revenus et protection sociale, conditions de travail et activité de travail, formes de rémunération et de gestion des salariés, relations professionnelles, mutations du travail.

S'adressant aux chercheurs, praticiens et experts venant de différentes disciplines (droit, économie, gestion, histoire, sociologie, sciences politiques), la Revue de l'IRES porte une attention particulière aux articles novateurs issus d'enquêtes empiriques ou mobilisant une méthodologie originale, ainsi qu'aux éclairages comparatifs internationaux.

[La Chronique internationale de l'Ires](#) est une publication trimestrielle fondée en 1989. Elle s'adresse aux syndicalistes et aux chercheurs, et plus largement aux lecteurs qui s'intéressent à l'actualité économique, sociale et aux relations professionnelles sur le plan international.

Elle a pour mission de fournir aux lecteurs des clés de lecture pour comprendre l'actualité sociale, économique et politique à l'étranger, y compris au niveau de l'Union européenne et au niveau international (BIT, etc.). Cette volonté de regarder ailleurs pour tirer parti des expériences étrangères correspond aussi au souci de favoriser un regard décentré sur les réalités et pratiques nationales.

## Les manifestations scientifiques réalisées en 2022

### Les rencontres IRES/ISST

Les 4èmes rencontres IRES/ISST ont eu lieu le 23 septembre 2022 et ont porté sur les effets des ordonnances de 2017 sur la négociation collective. Elle est la première d'un cycle consacré à ce thème. Une deuxième journée consacrée aux effets des ordonnances de 2017 sur l'activité prud'homale a été programmée le 14 avril 2023 -*Programme annexe 2*

Les ordonnances du 22 septembre 2017 « relatives au dialogue social et aux relations du travail » ont donné lieu à plusieurs évaluations notamment dans le cadre du comité d'évaluation des ordonnances, abrité par France stratégie. D'autres sont encore à venir. Elles n'ont rempli leur office que partiellement en raison de l'ampleur du « spectre couvert », mais aussi des effets provoqués par la crise de COVID qui en a logiquement ralenti l'application. Cinq ans après leur adoption, peut-on dresser un bilan plus avancé de leur mise en place dans les entreprises et de leur adoption par les acteurs. L'enjeu est d'importance car ces ordonnances réforment des aspects majeurs de la relation de travail et du dialogue social et qu'elles modifient de nombreuses dispositions du code du travail. De fait, examiner les impacts des ordonnances de 2017, c'est donc interroger leur effectivité mais aussi l'efficacité des mesures qu'elles contiennent, au regard des attentes qui leur étaient associées par le politique et économique. C'est en l'occurrence questionner : le « choc de simplification » qui devait découler des nouvelles instances, sur le plan du rôle qui leur est attribué, de leur fonctionnement, comme sur celui de la représentation des salariés ; la réelle étendue du dialogue social au-delà du seul périmètre de la grande entreprise et ce que cela produit en matière de relations professionnelles dans le champ des PME-PMI et des TPE (contenu des accords et modalités de contractualisation de ces derniers) ; la place désormais accordée à la branche et à l'entreprise dans un ordre public social revisité, etc.

Fidèles à l'esprit des journées organisées en commun depuis plusieurs années maintenant, l'objectif de ces rencontres est de faire intervenir des observateurs et spécialistes provenant de plusieurs disciplines (sociologues, économistes, juristes, etc.) et d'ouvrir le débat au-delà de la seule communauté scientifique, en y associant responsables syndicaux et praticiens de la négociation collective, afin de pouvoir nourrir la réflexion d'éléments empiriques et d'expériences concrètes. Cette première séance met l'accent sur les questions de décentralisation de la négociation collective, les séances suivantes porteront sur les questions suivantes : le passage

CHSCT/CSST, la modification des barèmes de licenciement, l'évolution du contenu et des modalités de signature des accords collectifs, les nouveaux types d'accords : APC, RCC ; ...

### **Les assises Franco-Polonaises et le partenariat avec l'Université Adam Mickiewicz de Poznan**

Les Assises franco-polonaises ont été créées à l'initiative de l'Université Adam Mickiewicz de Poznań. Elles se tiennent à Paris grâce au soutien et à l'invitation de l'Académie Polonaise des Sciences (Centre scientifique de Paris).

Ce partenariat vise à renforcer la coopération entre les deux universités, notamment dans le domaine du droit social, en organisant deux types d'actions :

1/ l'organisation annuelle (printemps) de la Conférence franco-polonaise, dont l'objectif est de réunir des chercheurs de différentes disciplines autour d'un thème commun dans le cadre d'un séminaire de travail ouvert.

2/L'échange de chercheurs : leur accueil dans le cadre d'un projet de recherche nécessitant l'accès à des sources documentaires de l'autre pays ; leur intervention dans des séminaires de recherche en master 2 (Pologne) ou dans des sessions de formation de l'Institut des Sciences Sociales du Travail (I.S.S.T.) ou du master de droit social de Paris 1 (en fonction des besoins des collègues).

Les IV<sup>e</sup> assises Franco-Polonaises du droit, rencontres franco-polonaises entre juristes et humanistes, écrivains, historiens, anthropologues, ou encore artistes... et tous ceux qui se sentent proches des sciences humaines, se sont tenues à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne autour du thème de la communauté du travail (l'exemple de la Pologne et de la France) . Elles sont nées d'une coopération entre l'Université de A. Mickiewicz de Poznań, l'Université Panthéon-Sorbonne (ISST) et l'Université de Lorraine.

Comme l'a écrit Pierre Legendre : « *Le droit est un discours sur la vie* ». Aucune disposition juridique efficace ne peut ainsi naître si l'on omet la nature humaine et les mécanismes du fonctionnement de l'être humain en société. Les juristes ne peuvent en faire abstraction, au risque de créer une réglementation qui aille contre l'être humain. Le but de toute législation reste le bien de la communauté et, au-delà, le bien commun au service d'un idéal de justice. C'est pourquoi la voix des spécialistes des sciences humaines reste fondamentale.

IVÈMES ASSISES FRANCO-POLONAISES DU DROIT

# COLLOQUE

La communauté de travail  
L'exemple de la Pologne  
& de la France

Wspólnota pracy jako wyzwanie dla polskiego  
i francuskiego prawa pracy

7/8  
AVRIL  
2022



## Comité d'organisation

**RAPHAËL DALMASSO**  
Maître de Conférences HDR  
à l'Université de Lorraine

**NICOLE MAGGI-GERMAIN**  
Maître de Conférences HDR  
à l'ISST Université de Paris 1  
Panthéon Sorbonne

**ANNA MUSIAŁA**  
Professeur  
à l'Université de Poznań

## Lieux

### JEUDI 7 AVRIL

Académie Polonaise des Sciences  
74, rue Lauriston - 75016 Paris

### VENDREDI 8 AVRIL

Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne  
12 place du Panthéon - 75005 Paris  
salle 1

► COLLOQUE DE DROIT DU TRAVAIL COMPARÉ CO-ORGANISÉ PAR L'UNIVERSITÉ DE LORRAINE,  
L'ISST UNIVERSITÉ DE PARIS 1 PANTHÉON SORBONNE, L'ACADÉMIE POLONAISE DES SCIENCES  
ET L'UNIVERSITÉ DE POZNAŃ



INSTITUT  
FRANÇOIS GÉNY



ADAM MICKIEWICZ  
UNIVERSITY  
IN POZNAŃ



ACADÉMIE POLONAISE  
DES SCIENCES  
Centre Scientifique 6 Paris





## II- LES SESSIONS DE FORMATION ORGANISÉES DANS LE CADRE DE LA

### F.E.S.E.S.<sup>14</sup> ET DE LA FORMATION PRUD'HOMALE.

---

L'Institut des sciences sociales du travail organise des sessions de formation délivrées dans le cadre du congé de formation économique, sociale, syndicale et environnementale (F.E.S.E.) ainsi que dans le cadre du congé de formation prud'homale. L'essentiel de son activité concerne la F.E.S.E. pour laquelle l'institut reçoit une dotation spécifique du ministère du Travail.

Les formations prud'homales (sessions CGT-Prudis, AFIP-FO, CFE-CGC) sont financées directement par des organisations syndicales, à l'exception de la formation des conseillers prud'hommes de l'Union générale des travailleurs de Guadeloupe (UGTG) et des Journées de Droit social qui bénéficient d'une dotation du ministère du Travail.

En 2022, 34 sessions de formation ont été organisées par l'ISST :

- 24 sessions de formation réalisées dans le cadre du congé de formation économique, sociale, syndicale et environnemental (CFESES),
- 12 sessions dans le cadre de la formation prud'homale ;
- 8 Journées de droit social réparties sur l'année.

#### ***1. La diversité des thèmes traités dans les sessions de formation***

Les sessions durent en général cinq jours, à l'exception des journées de droit social et des formations de formateurs (de trois à cinq jours). Elles associent approches théoriques et réflexions pratiques. Des spécialistes et professionnel-le-s des sujets enseignés (magistrat.e.s professionnel.le.s, avocat.e.s, représentant.e.s d'institutions – Défenseur.e des droits, CNIL...) sont régulièrement invité.e.s à participer à ces formations universitaires.

Certaines formations intitulées « formations-recherche » sont axées sur un thème nouveau ou encore en débat. La session de formation doit alors permettre de faire émerger une ou des problématiques et de construire une réflexion. On peut, à titre d'exemple, citer les sessions de formation suivantes :

- *Le volet environnemental dans la RSE (du 7 au 11 février) - annexe 3*
- *La condition des jeunes en France et en Ile de France (du 4 au 8 juillet) - annexe 4*
- *L'économie sociale : un autre modèle économique (du 7 au 10 novembre) – annexe 5*
- *Territoires en transition (du 14 au 18 novembre 2022) - annexe 6*

---

<sup>14</sup> Formation économique, sociale, environnementale et syndicale.

## LA CONSTRUCTION D'UNE SESSION DE FORMATION

- Les **thèmes de formation** sont proposés, pour l'année civile, par les organisations syndicales.
- Les enseignant.e.s-chercheur.e.s se positionnent sur une session en fonction de leurs domaines de spécialité et de leurs centres d'intérêt.
- Ils et elles rencontrent les responsables syndicaux afin de se mettre d'accord sur un **programme de formation**.
- Une proposition de « grille » de stage est ensuite élaborée par les enseignant.e.s-chercheur.e.s. Elle intègre la participation de spécialistes, universitaires, chercheur-e-s ou praticien-ne-s.

Les questions d'actualité, en particulier juridiques, occupent une place importante dans les demandes de formations (actualités juridiques, temps de travail, formation professionnelle, rémunération)

### **2. L'approche pluridisciplinaire**

Les formations délivrées à l'ISST s'inscrivent dans une approche pluridisciplinaire. Si la question du travail est centrale et si le droit occupe une place importante, les approches mobilisées au sein d'une session peuvent être juridiques, économiques, sociologiques, historiques, politistes, philosophiques.

Le projet pédagogique porté par les enseignant.e.s-chercheur.e.s vise à croiser les approches et à articuler les disciplines afin de nourrir la réflexion des syndicalistes et leur capacité à s'orienter dans un univers toujours plus complexe.

L'articulation entre les disciplines représentées à l'ISST peut structurer l'organisation de la formation. C'est le cas, par exemple, du stage sur le thème **Salaires** qui s'est déroulé du 26 au 28 septembre 2022, coordonnée par une juriste et une socio-économiste. - annexe 7

Cette articulation pluridisciplinaire peut aussi se manifester au sein de thématiques plus ciblées telles que les discriminations ou la formation professionnelle continue.

### **3. Les sessions de formation des formateurs/trices**

Ces sessions s'adressent d'une part à des formateurs.trices débutant.e.s (ingénierie pédagogique et ingénierie de formation) ou expérimenté.e.s (perfectionnement pédagogique). En voici la liste pour 2022 :

- Du 10 au 14 janvier 2022, CGT, Innovations pédagogiques
- Du 14 au 18 février 2022, CGT-FO, Formation de formateurs niveau 1
- Du 14 au 16 mars 2022, CGT, Intervenir dans une action de formation
- Du 5 au 9 septembre 2022, CGT-FO, Approche des outils numériques en présentiel et à distance
- Du 12 au 14 septembre 2022, CGT, Animer une action de formation
- Du 3 au 5 octobre 2022, CGT, Perfectionnement des pratiques pédagogiques
- Du 21 au 23 novembre 2022, CFDT, Formation continue des formateurs, animateurs et

- concepteurs de formation
- Du 28 novembre au 2 décembre 2022, CGT-FO, Formation de formateurs niveau 2
- Du 5 au 8 décembre 2022, CGT, Elaborer une action de formation spécifique

### **Éléments principaux de la Fiche du stage « formation continue des animateurs de formation »**

**PUBLIC** : Militants syndicaux CFDT, animateurs de formation syndicale

**FINALITÉ** : Discriminer les changements induits par la transformation de l'ingénierie de la formation vers une ingénierie des compétences dans le contexte syndical

**OBJECTIFS** :

- Définir les notions plurielles de compétence
- Discriminer les notions de capacité, de capabilité, d'environnement capacitant pour porter un autre regard sur la compétence
- Identifier ce qui est en jeu dans la transformation d'ingénierie de formation à ingénierie de compétences opérationnelles professionnelles dans le contexte syndical
- Identifier comment développer/mobiliser les capacités des acteurs, proposer des leviers d'aide à la performance
- Interroger et s'interroger de manière réflexive la /sur sa pratique d'animateur
- Réaliser un autodiagnostic de ses compétences

**THEMES** :

- Les concepts de compétence, capacité, capabilité, environnement capacitant, ingénierie de formation, ingénierie pédagogique, ingénierie de compétences
- Les processus à l'œuvre dans cette transformation pour l'organisation et les acteurs

**METHODES MAGISTRALES ET PEDAGOGIQUES ACTIVES**

#### ***4. Les Journées de Droit Social (JDS)***

Depuis 2009, l'ISST forme au droit les conseillers prud'hommes des quatre organisations syndicales les plus représentatives au niveau national et interprofessionnel dans le cadre d'une convention-cadre triennale signée avec le ministère du Travail. En effet, Le cycle des JDS 2021 a permis aux conseillers prud'hommes de la CFE-CGC de rejoindre ceux des trois autres organisations syndicales : FO, CGT, CFDT.

L'ISST permet ainsi à quatre-vingts conseillers prud'hommes de suivre un cycle de huit journées, par an, soit vingt conseillers prud'hommes par organisation syndicale, sur la base d'un programme intitulé « [Journées de Droit Social](#) », mis en place par les enseignants-chercheurs en droit de l'ISST et les référents syndicaux.

Les conseillers prud'hommes inscrits proviennent de toutes les sections des conseils franciliens : commerce, encadrement, activités diverses, industrie, à l'exception de la section agriculture.

En 2022, les considérations sanitaires liées à l'épidémie de Covid ont conduit l'ISST a proposé un mode d'organisation hybride avec un contingent significatif de participants en présentiel.

### **THÈMES DES JDS en 2022**

- Heures supplémentaires et forfaits
- Les exceptions de procédure
- Egalité de traitement
- Sens et portée de l'oralité devant les conseils de prud'hommes
- La nullité du licenciement
- Sous-traitance, mise à disposition et portage salarial
- Le télétravail et le droit à la déconnexion
- La réparation du préjudice

Pour consulter le programme des JDS 2022 :

<https://isst.panthéonsorbonne.fr/formations/journees-droit-social> -annexe 8

### III- LA CELEBRATION DES 70 ANS DE L'ISST ET DU JUBILE DE L'UNIVERSITE PARIS

#### 1 PANTHEON-SORBONNE

##### Le vernissage des œuvres de Alain Boggero et le Hors-Séries Beaux-Arts éditions

---

Les œuvres du peintre Alain Boggero ont été exposées au centre Panthéon du 5 juin au 15 juillet 2022 à l'occasion de la célébration du jubilé de l'université Paris 1, des 70 ans de l'ISST et dans la continuité de la parution de l'ouvrage collectif dirigé par Nicole Maggi-Germain (2022), *A la croisée du monde du travail et de l'université : l'Institut des sciences sociales du travail*, paru aux éditions de la Sorbonne. Cette exposition a été accompagnée d'une publication d'un numéro spécial de Beaux-Arts éditions- *annexe 9*

Ancien ouvrier charpentier tôlier des chantiers navals de la Seyne-sur-Mer, Alain Boggero est devenu artiste peintre après son licenciement, au milieu des années 1980. Il entre ensuite aux Beaux-arts de Toulon. Cherchant à conserver la mémoire du monde ouvrier, il donne à voir dans son œuvre une représentation saisissante du travail sur les chantiers navals tout en développant une réflexion très profonde sur ce monde du travail.

Le vernissage de cette exposition a été l'occasion de plusieurs interventions. En préliminaire, Violaine Sebillotte, Vice-Présidente en charge de la recherche, et Nicole Maggi-Germain, ancienne directrice de l'ISST, ont mis en perspective cette exposition avec le jubilé de l'Université Paris 1 et avec les 70 ans de l'ISST. Michel Pigenet, historien, a évoqué le travail au temps des chantiers navals tandis que Cyril Cosme, directeur du bureau de l'O.I.T. en France, est revenu sur l'action de l'Organisation internationale du Travail et la justice sociale au travail. Enfin, Yan Toma, Professeur des Universités Arts Plastiques et Sciences de l'art et artiste, a évoqué l'expérience picturale d'Alain Boggero avant qu'Olivier Langevin galeriste et ami de l'artiste dise quelques mots sur les œuvres exposées et que l'artiste lui-même évoque son parcours.



## IV- L'ACCUEIL DE CHERCHEURS ET DE DOCTORANTS ETRANGERS

---

En 2022, l'ISST a accueilli deux chercheurs étrangers :

### **Madame Selcan PEKSAN**

Selcan Peksan réalise une recherche dirigée par Antonella Corsani sur les artistes turcs vivant à Paris. Paris a toujours constitué une référence majeure pour les artistes turcs. Aujourd'hui, ils sont nombreux à y résider et y exercer leur profession.

L'objectif principal de cette recherche est de comprendre comment les artistes, dont le statut de l'emploi justifie qu'on le situe dans les « zones grises » des relations de travail, sont affectés par la précarité. Il s'agit également de comprendre les effets de la précarité sur la production artistique. Enfin, la recherche visera la comparaison de la situation des artistes turques travaillant respectivement en France et en Turquie, deux pays dont les systèmes de protection sociale diffèrent profondément. La recherche devrait permettre d'avancer des hypothèses et envisager des axes de politique sociale permettant d'améliorer les conditions de travail et de vie des artistes turcs. Cette recherche s'inscrit dans la continuité d'un travail d'enquête réalisé en Turquie et initié en France en septembre-octobre 2021, sous la direction de Antonella Corsani.

En 2018, Madame Selcan Peksan a soutenu une thèse de doctorat sur "*Le débat sur la fin du travail dans la théorie sociale*" et elle a un deuxième doctorat en cours en sociologie. En 2015, elle a été chercheuse invitée à l'Université Federico II de Naples, puis, en 2017 et 2018, elle a été chercheuse invitée au Graduate Center de la City University of New York. Actuellement elle est assistante de recherche à temps plein au département d'économie du travail et des relations industrielles de la faculté d'économie de l'université d'Istanbul. Son champ de recherches est celui des politiques sociales. Elle fait également partie du comité de rédaction de la revue académique "Journal of Social Policy Conferences".

### **Monsieur Osvaldo BATTISTINI**

Monsieur Battistini est sociologue du travail argentin rattaché au CONICET et enseigne dans plusieurs universités, dont l'université de Buenos Aires. Il sera présent quelques mois à partir de décembre 2022 afin de travailler sur ses thématiques de recherche, sociologie du travail et relations professionnelles.





## V- LES JOURNÉES D'INFORMATION-SENSIBILISATION - DRIETS D'ÎLE DE

### FRANCE

---

La première convention entre la Driets-IDF et l'ISST date du 16 novembre 2016. Elle prévoyait l'organisation de journées d'information-sensibilisation à destination des contrôleurs dans le cadre du programme 111 – amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail. L'objectif était de réunir 320 participants lors de quatre journées d'étude.

Pour l'année 2022, les thèmes retenus par la Driets étaient les suivants :

**- Jeudi 14 avril 2022, *L'égalité professionnelle dans les entreprises : quelle actualité, quels enjeux ?*** ; responsable : Jean-Michel Denis, sociologue, professeur, ISST.

La journée a été consacrée à la question de l'égalité professionnelle dans les entreprises. Il s'agit d'un thème sur lequel les inspecteurs.trices et contrôleur.e.s du travail exercent leur activité de veille à travers le respect de l'index de l'égalité professionnelle et l'obligation de négociation sur le sujet. Mais au-delà de cette « égalité négociée », la question est de savoir où l'on en est aujourd'hui par rapport à ce thème sur le plan de son contenu et de son appropriation par les acteurs ? Plusieurs questions se posent à ce sujet : ce thème reste-t-il largement formel ou se traduit-il par des avancées concrètes dans les entreprises ? Et ces avancées sont-elles quantifiables et objectivables ? Que penser par ailleurs penser de la solidité des diagnostics chiffrés réalisés sur ce dernier ? Quelle(s) signification(s) et interprétation(s) les acteurs donnent-ils à ce terme d'égalité professionnelle et s'entendent-ils sur une conception fédérative ou partagée ? Surtout, quelle importance et quelle priorité lui donnent les acteurs, employeurs comme organisations représentatives, et avec quelle traduction en termes d'engagement et de domaines d'action ?

Pour aborder ce thème de l'égalité salariale, la journée a été divisée en trois temps. Le premier, à travers l'intervention de Sophie Pochic sociologue et directrice de recherche au CNRS, a porté sur la question du chiffrage des inégalités et les tensions qu'il provoque entre syndicats et employeurs. Au-delà de la conformité légale des textes relatifs à l'égalité professionnelle dans les entreprises, une série de questions se pose en effet sur la qualité et la sélectivité de ces textes au regard de la situation des femmes dans ces entreprises, et sur l'utilisation des chiffres produits dans la mise en visibilité des inégalités et dans la justification des actions envisagées au sein de ces dernières. Le deuxième temps de la journée a donné lieu à une réflexion et à un débat collectif autour de l'intervention des agents de l'inspection du travail sur l'égalité professionnelle dans les entreprises, sur les difficultés rencontrées lors de cette mission mais également les réalisations qu'ils ont pu rencontrer. Enfin, dans un troisième temps, Cécile Guillaume, sociologue au Surrey Business School est revenue sur la question de la parentalité dans la négociation collective en France. Cette thématique, en effet, s'est renforcée depuis les années 2000 dans le secteur privé en France, à la fois par la négociation collective (sur l'égalité professionnelle, la qualité de vie au travail - QVT, le

télétravail et le droit à la déconnexion), mais également par des « soft tools » de type labels, guides ou chartes. Mais sans pour autant que les syndicats le considèrent comme stratégiques et se l'approprient dans leur palette revendicative. D'où la question de savoir si l'on a affaire à un enjeu managérial plutôt que syndical ?

- **Mardi 24 mai 2022, Emplois précaires et précarité des personnes. Raisons économiques, effets sociologiques** ; responsables : Antonella Corsani, économiste et sociologue, maître de conférences HDR, ISST et Laetitia Driguez, juriste en droit privé, maître de conférences, ISST.

La journée de formation a présenté la question de la précarité sous différents angles.

La matinée, plus théorique, a permis aux inspecteurs du travail d'interroger les figures de la précarité à travers une analyse macroéconomique de la structure des emplois en France et de son évolution. Cette analyse mettait en évidence :

- 1/ La précarisation des jeunes (cumul études et « petits jobs », stages, séquences de CDD) ;
- 2/ La précarité des personnes travaillant à temps partiel (prioritairement des femmes) ;
- 3/ La précarité des nouveaux travailleurs formellement non-salariés (uberisation, plateformes).

Furent ensuite présentées et discutées quelques hypothèses économiques interprétatives de ce phénomène.

Un temps a été consacré à la question de savoir si le CSE pouvait servir de point d'appui dans l'action contre la précarité ? Il s'agissait de se demander, avec les agents de contrôle présents, dans quelle mesure l'inspecteur du travail peut trouver auprès du CSE une ressource ou un appui pour prévenir les situations illicites de travail précaire ou pour amener l'employeur à réviser sa politique de l'emploi par l'adoption de meilleures pratiques.

Au cours de l'après-midi, des chercheurs sont venus présenter le résultat de leurs recherches dans deux secteurs d'activité fortement consommateurs d'emplois précaires. Leurs interventions ont suscité un très fort intérêt et des échanges nourris avec la salle.

C'est d'abord Annie Lamanthe, sociologue du travail, qui a présenté une recherche conduite en 2018-2020 au sein du Laboratoire d'Économie et de Sociologie du Travail (LEST) en réponse à un appel de la DARES. Il s'agissait d'apporter des éclairages sur la croissance des embauches en CDD de courte durée (entendue ici de moins d'un mois) observée dans les statistiques depuis le début des années 2000. La sociologue a ainsi présenté les résultats d'une enquête qualitative réalisée auprès d'employeurs du sud de la France embauchant en contrats courts dans le secteur d'activité de la santé et de l'hébergement médico-social et auprès de salariés travaillant dans ces conditions d'emploi.

Ce sont ensuite les économistes François-Xavier Devetter et Julie Valentin qui ont présenté le résultat de leurs travaux sur la précarité dans le secteur du nettoyage, lesquels se sont particulièrement penchés sur l'influence de l'externalisation de l'activité de nettoyage des bâtiments sur les conditions de travail et d'emplois des salariés.

- **Mardi 14 juin 2022, *Le contentieux des décisions prises par l'administration du travail***, responsable : Nicole Maggi-Germain, maître de conférences HDR qualifiée aux fonctions de professeur, ISST.

La session visait à donner à des agents de l'inspection du travail un certain nombre de clés de compréhension autour des recours, administratifs et contentieux, contre les décisions que l'administration du travail est appelée à rendre. La journée était donc tournée vers une approche pratique qui nous a conduits à privilégier l'intervention d'une praticienne du droit – Juliette Alibert, avocate – à même d'illustrer ses propos ou de répondre aux questions posées par des cas concrets.

L'intervention et les interactions avec l'avocate ou encore entre les agents de l'inspection ont permis à la fois de livrer des éléments théoriques de cadrage mais également une appropriation grâce à des illustrations concrètes et des problèmes rencontrés sur le terrain par les agents.

- **Jeudi 8 décembre 2022, *L'obligation de sécurité et la responsabilité de l'employeur en matière de sécurité et sécurité au travail*** ; responsables : Arnaud Casado, juriste en droit privé, maître de conférences, ISST et Christophe Vigneau, juriste en droit privé, maître de conférences, ISST.

La session visait à préciser les derniers développements juridiques applicables à l'obligation de sécurité et à sensibiliser les agents de l'inspection du travail de la région Ile-de-France sur les problématiques pouvant en découler (notamment quant aux risques de chute de hauteur).

La journée s'est organisée le matin autour d'une intervention de l'Avocate générale à la Cour de cassation Emmanuelle WURTZ sur l'évolution de la jurisprudence de la Cour de cassation sur l'obligation de sécurité et s'est prolongée par une présentation de Nadiège FÉLICIE (INRS) sur la prévention des risques de chutes de hauteur.

L'après-midi, Lucie JUBERT-TOMASSO, Maîtresse de conférences en droit privé (Université Sorbonne Paris Nord) a évoqué les problématiques liées aux Risques psycho-sociaux et à l'obligation de sécurité. Enfin, la journée s'est clôturée avec l'intervention de Karine GRANIER, inspectrice du travail, qui a ouvert un débat avec la salle sur l'enquête en matière de risque psycho-social.

- Annexes 10, 11, 12, 13



## VI- LA VAES

Depuis le milieu des années 2000, une série de réformes a profondément bouleversé le système français des relations professionnelles, et a fait émerger la question de la reconnaissance des parcours syndicaux. Son importance a été renforcée par la loi du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi et surtout par les ordonnances de 2017. En effet, dans le cadre des fusions des Institutions Représentatives du Personnel (IRP) et la mise en place des CSE dans les entreprises, on estime qu'un tiers des élus du personnel (sur 600 000 détenteurs de mandats de représentants) perdront à terme leur mandat. La reconnaissance des compétences mises en œuvre dans les mandats est donc devenue un enjeu majeur qui n'a pas échappé aux associations professionnelles mais également aux spécialistes de la formation et de la transition professionnelle (par exemple l'AFPA qui a élaboré, à la demande de la Direction générale du Travail du Ministère du Travail, un processus de certification des compétences des représentants du personnel et des mandataires syndicaux<sup>15</sup>). La question de la VAES s'inscrit dans ce cadre et « *est cohérente avec l'instabilité (nouvelle) des carrières militantes, et les difficultés (anciennes) du reclassement des élus et des militants* »<sup>16</sup>.

### Les Instituts du travail

De par leurs missions, les Instituts du Travail ont un rôle à jouer dans ce processus. Ils constituent une voie d'accès à l'université pour les publics « atypiques » que sont les représentants et responsables syndicaux (Cod. trav. [L2145-5](#), [L1442-1](#), [R2145-2](#) ; Cod. éduc. [D713-12 et s.](#) ; [L713-1](#)). Ils sont en effet des lieux privilégiés pour l'accueil, l'accompagnement pour une formation certifiante ou diplômante des représentants et responsables syndicaux qui s'inscrivent dans une démarche de reconversion professionnelle par exemple. Ces instituts peuvent aussi accompagner ce public par un accès facilité au diplôme ou à un cursus universitaire qui constituerait une étape enrichissante et constructive d'un engagement plus large.

Certains instituts ont été pionniers au sein de leur université dans la reconnaissance de l'éligibilité des représentants et responsables syndicaux aux démarches VAE/VAP. C'est le cas de l'institut d'études sociales de l'université de Grenoble, depuis le milieu des années 95, ou encore de l'institut régional du travail de l'université de Bordeaux, de celui de Nancy, rattaché à l'université de Lorraine ou bien celui rattaché à l'université de Toulouse. Il s'agit d'instituts qui participent à des formations diplômantes correspondant à certaines activités et compétences acquises des représentants et responsables syndicaux, qu'elles soient abritées ou pas en leur sein. Si tous ne sont pas dans ce cas de figure, certains instituts sont aujourd'hui susceptibles d'accompagner leur public dans une démarche de VAE/VAP au sein de l'université (voir en annexe la liste des formations diplômantes proposées par les Instituts du Travail). - *annexe 14 Les formations diplômantes proposées par les Instituts du Travail*

### L'Institut des Sciences Sociales du Travail

Depuis 2016, l'ISST a engagé une réflexion, dans le cadre d'un groupe de travail, sur la reconnaissance du parcours des représentants et responsables syndicaux. Elle a donné lieu à une dizaine de réunions d'échanges entre personnes qualifiées dans ce domaine, issues : des

<sup>15</sup> A ce sujet : <https://travail-emploi.gouv.fr/dialogue-social/le-comite-social-et-economique/certification-mandats>

<sup>16</sup> Chabbert, E., Rey, F., *La validation de l'expérience syndicale*, CNAM/IRES, 2019.

organisations syndicales (CFDT, CGT, CGT-FO), de l'AFPA, des autres instituts du travail, du FCPS et de l'IAE de l'Université Paris 1, etc

L'ISST travaille aujourd'hui à la mise en place d'un dispositif opérationnel d'accompagnement de l'accès des représentants et responsables syndicaux à un diplôme ou à un cursus universitaire.

Parmi les actions envisagées à court terme :

- Nomination d'un EC de l'ISST comme enseignant référent du parcours,
- Identification des formations de niveau L et M qui à Paris 1 seraient susceptibles d'accueillir le public concerné par un tel parcours,
- Mise en place d'un dispositif VAPP permettant aux syndicalistes qui le souhaitent de faire valider leur expérience pour accéder aux formations visées,
- Mise en place d'un DU comme dispositif sas en vue d'une éventuelle poursuite d'étude dans le cadre universitaire.

## VII- LA VIE DE L'ISST

---

### 1- Le personnel enseignant-chercheur de l'ISST

Deux nouveaux enseignants ont été recrutés en 2022, **Arnaud Casado**, maître de conférences en droit privé, chercheur à l'IRJS et **Philippe LEGE**, professeur des Universités en sciences économiques, chercheur à l'IDHE.S.

Deux nouvelles attachées temporaires d'enseignement, ATER, ont également rejoint l'équipe. Il s'agit de **Mathilde HENKY**, doctorante en sociologie et de **Clémence YUSTE-VILLAMAYOR**, doctorante et juriste en droit du travail.

Mathilde Henky prépare sa thèse sous la direction de Sophie Bernard, Professeure de sociologie, sur *l'expérience du chômage au digital : des politiques d'insertion professionnelle aux vécus de bénéficiaires*.

Clémence Yuste-Villamayor prépare sa thèse sous la direction de Grégoire Loiseau, Professeur de droit, sur *la contractualisation de la rupture du contrat de travail*.

**A la date de la rentrée universitaire de septembre 2022, l'équipe enseignante statutaire se compose de dix personnes dont une enseignante en congés de recherche pour l'année 2022-2023 : cinq juristes, une socio-économiste, un économiste, un sociologue, une spécialiste des sciences de l'éducation et une sociologue en délégation au CNRS :**

Marie [BUSCATTO](#), professeure en Sociologie, en délégation au CNRS. Sociologue du travail, du genre et des arts, elle s'intéresse également aux questions de méthodes en sciences sociales.

*Axes de recherche*

- Rapports sociaux de sexe dans les mondes des arts et dans les professions prestigieuses.
- Pratiques, trajectoires et professionnalités artistiques.
- Réflexions épistémologiques sur les méthodes qualitatives.

Arnaud [CASADO](#) est maître de conférences en droit privé, chercheur à l'IRJS – Institut de recherche juridique de la Sorbonne

*Axes de recherche*

- Droit du travail
- Droit social à vocation environnemental (DSAVE)
- Droit pénal du travail

Antonella [CORSANI](#), enseignante-chercheure, Maître de Conférences Hors Classe en Économie, HDR en Sociologie section 19 CNU (Soutenance 20 novembre 2018), membre de l'IDHE.S UMR 8533, Qualification aux fonctions de Professeur des universités, section 19 (Sociologie, démographie) du CNU (2019)

*Axes de recherche*

- Mutations du travail et de l'emploi
  - Métamorphoses du salariat et zones grises des relations du travail
  - Capitalisme cognitif et Néolibéralisme
  - Nouvelles formes d'entreprise coopérative (Coopératives d'Activité et d'Emploi)
  - Revenu inconditionnel
  - Expérimentations (sociales, écologistes)
- Enquête sociale et recherche-action participative

Jean-Michel [DENIS](#) est professeur de sociologie, chercheur à l'IDHE.S -UMR 8533, Institutions et Dynamiques historiques de l'économie et de la société, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

*Axes de recherche*

- Sociologie des relations professionnelles
- Changements organisationnels et relations sociales dans les entreprises
- Conflits du travail, mobilisation collective, nouvelles formes d'action et d'organisation
- Représentativité et discrimination syndicale
- Syndicalisme et action collective dans les secteurs de sous-traitance

Lætitia [DRIGUEZ](#), est maître de conférences en droit privé, chercheuse à l'IREDIÉS – Institut de recherches en droit international et européen de la Sorbonne (EA 4536)

*Axes de recherche*

- Droit du travail français
- Droit social international et européen
- Droit de l'économie sociale
- Droit de l'Union européenne
- Interactions entre le droit social et les droits économiques (droit de la concurrence, droit des sociétés, droit des entreprises en difficulté).

Philippe [LÉGÉ](#) est professeur de sciences économiques, chercheur à l'IDHE.S (UMR 8533), Institutions et Dynamiques Historiques de l'Economie et de la Société, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

*Axes de recherche*

- Histoire de la pensée économique
- Economie du travail
- Politiques économiques
- Analyse des crises



[Nicole MAGGI-GERMAIN](#), maître de conférences HDR en droit social, qualifiée aux fonctions de professeur, chercheuse au laboratoire de recherche « Droit et changement social » (UMR CNRS 6297), Maison des Sciences de l'Homme Ange Guépin, Nantes.

*Axes de recherche*

- Droit du travail
- Droit de la formation professionnelle continue
- Droit de l'emploi public
- Technologies numériques et robotique

Joseph-Antoine [MORIN](#), Maître de conférences en Droit privé, Centre de Recherche en Droit Social, École de droit de la Sorbonne.

*Axes de recherche*

- Droit du travail
- Droit de la protection sociale
- Droit de la responsabilité civile

Anne [MULLER](#), maître de conférences en Sciences de l'éducation, Chercheuse à l'IDHE.S - UMR 8533, Institutions et Dynamiques historiques de l'économie et de la société, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, élue au Conseil de laboratoire depuis janvier 2019. Nommée au Conseil national des universités CNU, section 92 (Sciences infirmières) pour les disciplines de santé par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation<sup>17</sup>

*Axes de recherche :*

recherche qualitative et quantitative dans le champ des sciences de l'éducation, dans les domaines du travail et de la formation

*Mots clés :*

- Apprentissage informel, savoir formel et informel
- Innovation pédagogique
- Compétence et professionnalisation, organisation apprenante
- Impact de la robotisation et du numérique dans le travail et la formation
- Compte personnel d'activité, compte personnel de formation

Christophe [VIGNEAU](#), maître de conférences en droit privé, spécialiste du droit social.

*Axes de recherche*

- Procédure prud'homale
- Maladie/Inaptitude
- Relations collectives du travail

---

<sup>17</sup> Arrêté du 6 décembre 2019 portant nomination au Conseil national des universités pour les disciplines de santé. Deuxième collège. Section 92 : Personnels enseignants-chercheurs en sciences infirmières.

## 2- Le personnel administratif de l'ISST

L'équipe de l'Institut compte toujours parmi ses collaborateurs et collaboratrices : *François Nurit*, responsable administratif, *Adeline Gubler*, Ingénieure d'études, *Beby Randriamananoro*, gestionnaire, *Agnès Placide*, coordinatrice des stages, *Isabelle Calvache*, documentaliste, *Henri-Aftab Alam*, chargé de la reprographie, *Marie-Laurencine Varon*, agent d'accueil.

Roger Lardé, gardien a rejoint l'I.S.S.T. en avril 2022 en remplacement de Gaëtan Thollet, parti dans un autre centre de l'Université.

## 3- Le développement durable à l'ISST

### ❖ Fontaines à eau

L'Institut a souhaité être actif dans la lutte contre le gaspillage et participer à une démarche de développement durable. Tel que stipulé par l'article 77 de la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) :

« A compter du 1er janvier 2021, il est mis fin à la distribution gratuite de bouteilles en plastique contenant des boissons dans les établissements recevant du public et dans les locaux à usage professionnel. Cette disposition ne s'applique pas aux établissements non desservis par un réseau d'eau potable, à la distribution gratuite de bouteilles en plastique lorsqu'elle répond à un impératif de santé publique, ou lorsqu'une restriction de l'eau destinée à la consommation humaine pour les usages alimentaires est prononcée par l'autorité administrative compétente. »

« A compter du 1er janvier 2022, les établissements recevant du public sont tenus d'être équipés d'au moins une fontaine d'eau potable accessible au public, lorsque cette installation est réalisable dans des conditions raisonnables. Un décret précise les catégories d'établissements soumis à cette obligation et les modalités d'application du présent alinéa.

et le [Décret n° 2020-1828 du 31 décembre 2020 relatif à l'interdiction de certains produits en plastique à usage unique qui](#) modifie la réglementation relative à l'interdiction de certains produits en plastique à usage unique, et en particulier les dispositions concernant les assiettes, couverts et gobelets, (Le texte est, pris [en application de la loi](#) contre le gaspillage et pour l'économie circulaire [AGEC]), tout établissement recevant du public se doit de modifier son usage des bouteilles en plastique.

L'ISST a donc arrêté toute utilisation de bouteilles et gobelets en plastique et a fait installer deux fontaines à eau pour les usagers, le personnel, les visiteurs et surtout pour les stagiaires participant aux sessions de formation.

### ❖ Dématérialisation des inscriptions

Afin de réduire la consommation de papier, l'ISST étudie la mise en place d'une inscription aux sessions de formation dématérialisée par le biais de l'application FCA Manager.

L'application FCA Manager est une application de gestion de l'activité de formation continue (inscription, contractualisation, gestion de l'émargement et des absences, suivi des stagiaires, gestion des informations pour la facturation).

## VIII- LE CENTRE DE DOCUMENTATION DE L'ISST

---

Le Centre de documentation est ouvert en continue de **8 h 30 à 19 heures** pour les **stagiaires** et de **9h à 17h** pour le **public externe sur rendez-vous**.

Il est dirigé par Isabelle CALVACHE, documentaliste.

Les activités du [Centre de documentation](#), organisées autour du monde du travail, sont centrées sur les thématiques abordées durant les sessions de stages de formation syndicale ou les Journées de droit social et sur les thèmes de recherche portés par les enseignant-e-s-chercheur-e-s en droit, en économie, en sociologie et en sciences de l'éducation de l'Institut et de l'IDHE.S.

Stagiaires, syndicalistes, enseignant-e-s-chercheur-e-s, étudiant-e-s préparant une thèse ou un master, chercheur-e-s invité-e-s ont ainsi accès à plus de 17 000 ouvrages. Le fonds est également consultable en ligne : <http://catalogue.univ-paris1.fr>. Concernant les périodiques, on compte aussi environ 90 abonnements à des revues consultables sur place, toujours dans les domaines des sciences sociales du travail.

L'année 2022 a permis la réactivation du conseil de la documentation de l'ISST. Il s'agit d'un groupe pluridisciplinaire de réflexion collective sur le choix des acquisitions, basée sur un d'une liste de livres proposés par la documentaliste et les enseignants-chercheurs. Le conseil de la documentation se réunit 2 fois par an, voire plus dans des cas exceptionnels. Ces réunions sont importantes pour la connaissance des thématiques et des travaux de recherche, ainsi que pour la réflexion des enseignants-chercheurs. Ces réunions sont également importantes pour aller au plus près des besoins de l'ISST (pour les enseignants-chercheurs, les stagiaires, les étudiants).

**Pour l'année 2022, 106 ouvrages ont été achetés afin d'enrichir le fonds documentaire de l'Institut.**

### 1) En sciences humaines et sociales.

Aucher, Laurent, et Danielle Champion. 2021. *Récits d'anciens métallos. (Vierzon, 1996)*. Paris : L'Harmattan. Cote : H7072.

Aglietta, Michel, Natacha Valla, et Benoît Préfacier Cœuré, *Le futur de la monnaie*. Paris : Odile Jacob, 2021. Cote : H7131.

Barbier, Jean-Claude, Michaël Zemmour, et Bruno Théret, *Le système français de protection sociale*. Paris : La Découverte, 2021. Cote : H7141.

Barbier, Rémi, et Philippe Hamman, *La fabrique contemporaine des territoires : regards en sciences sociales*. Paris : le Cavalier bleu éditions, 2021. Cote : H7144.

- Ellul, Jacques, et Jean-Luc Préfacier Porquet. 2012. *Le bluff technologique*. Paris : Pluriel. Cote : H7069.
- Carbonell, Juan Sebastián, *Le futur du travail*. Paris : Editions Amsterdam, 2022. Cote : H7139.
- Colasse, Bernard, et Bruno Oxibar, *L'analyse financière de l'entreprise*. Paris : La Découverte, 2021. Cote : H7108.
- Confédération française démocratique du travail. Fédération générale des mines et de la métallurgie, *Une histoire de la Fédération de la Métallurgie CFTC-CFDT 1921-2021 : 100 ans ça se raconte*. Paris, 2021. Cote : H7099.
- Carle, Benjamin, et David López. 2021. *Sortie d'usine : les GM&S, la désindustrialisation et moi*. Paris : Steinkis. Cote : BD 42.
- Demoustier, Danièle, *L'économie sociale et solidaire entre développement social et développement durable : l'exemple de la métropole grenobloise (1970-2020)*. Presses universitaires de Grenoble 2020. Cote : H7130.
- Gaboriau, Philippe. 2019. *Mireille, ouvrière de la chaussure*. Paris : HD ateliers Henry Dougier. Cote : H7070.
- Gazier, Bernard, and Héloïse Petit, *Économie du travail et de l'emploi*. Paris : La Découverte, 2019. Cote : H7128.
- Harvey, David et al. 2014. *Brève histoire du néolibéralisme*. Paris : Les Prairies ordinaires. Cote : H7089.
- Jaulin, Yannick Préfacier. 2021. *Paroles ouvrières des usines à la campagne*. La Crèche : La Geste. Cote : H7068.
- Loriol, Marc. *Les vies prolongées des usines Japy : Le travail ouvrier à Beaucourt de 1938 à 2015*. 2021. VULAINES SUR SEINE : Editions du Croquant. Cote : H7071.
- Maggi-Germain, Nicole, *A la croisée du monde du travail et de l'université : L'institut des sciences sociales du travail*. Paris : Editions de la Sorbonne, 2022. Cote : H7100.
- Mailly, Jean-Claude, et Marie-Pierre Courtellemont, *Manifs et chuchotements*. Paris : Flammarion, 2021. Cote : H7127.
- Michel-Aguirre, Caroline, et Péan, Pierre, Auteur de la postface, *La syndicaliste*. Paris : Stock, 2019. Cote : L MIC.
- Neau-Leduc, Christine Préfacier, *L'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, cinquante ans entre utopie et réalités, 1971-2021*, Ed. par Philippe Boutry, Christophe Charle, et Marie-Caroline Luce. Paris : Éditions de la Sorbonne, 2021. Cote : H7101.
- Wolf, Guillermo, et Coupé, Annick, Auteur de la postface, *Des brebis noires créent les syndicats Sud*. Paris : Editions Syllepse, 2020. Cote : H7142.

## **2) Formation, sciences de l'éducation.**

- Altet, M. (2018). *Les pédagogies de l'apprentissage*. PUF. Cote : H7095.
- Ardouin, T. (2017). *Ingénierie de formation : Intégrez les nouveaux modes de formation dans votre pédagogie*. Dunod. Cote : H6878.

- Barabel, M., Meier, O., Perret, A., & Teboul, T. (2019). *Formation : La nouvelle donne : tout ce qui change avec la loi "Avenir"*. Dunod. Cote : H7078.
- Barabel, M., Meier, O., Perret, A., Teboul, T., & Richard, A. P. (2020). *Le grand livre de la formation : Techniques et pratiques des professionnels du développement des compétences*. Dunod. Cote : H7040.
- Baujard, C. (2022). *Travail et formation : Aspects juridiques et thématiques éducatives et sociales*. ISTE Editions. Cote : H7147.
- Bordallo-Labal, I., & Ginestet, J.-P. (2006). *Pour une pédagogie du projet*. Hachette éducation. Cote : H7106.
- Boussuat, B., & Lefèbre, J. (2020). *Former avec le Funny learning : De la formation à la facilitation : transformez votre pédagogie*. Dunod. Cote : H6953.
- Carré, P. (2020). *Pourquoi et comment les adultes apprennent : De la formation à l'apprenance*. Dunod. Cote : H7027.
- Carré, P., & Caspar, P. (2017). *Traité des sciences et des techniques de la formation*. Dunod. Cote : H6661.
- Célerin, S., & Plasse, F. (2012). *Gamification : Enjeux, méthodes et cas concrets de communication ludique*. Territorial éditions. Cote : H7092.
- Chaliès, S., & Lussi Borer, V. (2021). *Activité et compétence en tension dans le champ de la formation professionnelle en alternance*. Octarès éditions. Cote : H7057.
- Chalvin, D., & Coquerel, J. P. (2012). *Encyclopédie des pédagogies pour adultes*. ESF. Cote : H7031.
- Cherkaoui, T., & Leforestier, J.-C. P. (2021). *Réussir avec le digital learning : Les secrets pour concevoir, vendre et piloter des projets E-learning*. ESF sciences humaines. Cote : H7110.
- Courau, S. (2018). *Jeux et jeux de rôle en formation : Toutes les clés pour réaliser des formations efficaces*. ESF sciences humaines. Cote : H7032.
- Courau, S. (2019). *Les outils de base du formateur : Parole et supports*. ESF Sciences humaines. Cote : H7033.
- Cristol, D. (2016). *Les communautés d'apprentissage : Apprendre ensemble à l'ère numérique*. ESF éditeur. Cote : H7111.
- Cristol, D. (2018). *Dictionnaire de la formation : Apprendre à l'ère numérique*. ESF sciences humaines. Cote : H7115.
- Cristol, D. (2019). *Former, se former et apprendre à l'ère numérique : Le social learning*. ESF sciences humaines. Cote : H6879.
- Cristol, D., & Champagne, C. A. de la postface. (2022). *Apprendre à apprendre ensemble : Initiation à la pairagogie*. ESF sciences humaines. Cote : H7114.
- Jézégou, Annie, *La présence à distance en e-formation : enjeux et repères pour la recherche et l'ingénierie*. Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2022. Cote : H7107.
- Maugis, Marie-Paule, *L'engagement de l'adulte apprenant en formation obligatoire : un paradoxe de l'apprenance ?*. Paris : L'Harmattan, 2020. Cote : H7148.
- Maury, Yolande, Jean-Marc Paragot, Projet IDEKI, Université de Reims Champagne-Ardenne, Maison des sciences humaines. *Apprendre, s'apprendre, faire apprendre : perspectives constructivistes en éducation*. Paris : L'Harmattan, 2021. Cote : H7149.

- Paquelin, Didier, *L'appropriation des dispositifs numériques de formation : du prescrit aux usages*. Paris : L'Harmattan, 2009. Cote : H7146.
- Gobin, P., Baltazart, V., Simoës-Perlant, A., & Stefaniak, N. (2021). *Émotions et apprentissages*. Dunod. Cote : H7154.
- Poncin, M. (2020). *Du présentiel au e-learning efficient : Comment développer une formation professionnelle à distance*. Dunod. Cote : H7156.
- Serreau, Y. (2013). *Accompagner la personne en formation*. Dunod. Cote : H7155.

### 3) Sciences juridiques, droit du travail.

- Adam, Patrice, Martine Le Friant, Yasmine Tarasewicz, et Association française de droit du travail et de la sécurité sociale, *Intelligence artificielle, gestion du personnel et droit du travail : les travaux de l'AFDT*. Paris : Dalloz, 2020. Cote : J2 ADA.
- Bardin-Fournairon, Valérie, Olivier Barraut, Yves-Robert de La Villeguérin, *Procès aux prud'hommes : de la saisine au jugement*. Paris : Groupe Revue fiduciaire, 2020. Cote : J2 VIL.
- Centre Inffo, *Les fiches pratiques du droit de la formation, 2 volumes : Les acteurs de la formation professionnelle, et Les dispositifs de la formation professionnelle*. Saint-Denis-La-Plaine : Centre Inffo, 2021. Cotes : FP 2022 (1) et FP 2022 (2).
- Miné, Michel. 2021. *Le grand livre du droit du travail : en pratique*. Paris : Éditions Eyrolles. Cote : J2 MIN.
- Éditions Francis Lefebvre. 2021. *Comité social et économique, 22 : et autres représentants du personnel*. Ed. Guilhem Possamaï. Levallois-Perret : Éditions Francis Lefebvre. Cote : J2 MEM 2022.
- Hennion-Moreau, Sylvie, Muriel Le Barbier-Le Bris, Marion Del Sol, Jean-Philippe Lhernould, Catherine Labrusse-Riou, Didier Truchet, *Droit social européen et international*. Paris : PUF, 2021. Cote : J7 HEN.
- La Villeguérin, Yves de, et La Revue fiduciaire comptable, *Les missions des élus du CSE en infographies pratiques : 2022*. Paris : Groupe Revue Fiduciaire, 2021. Cote : J2 2022.
- La Villeguérin, Yves de, Florence Vasseur, Damien Chenu, Gwennaëlle François, Sandrine Jean, Élodie Pastor. *Le comité social et économique : de la mise en place au fonctionnement*. Paris : Groupe Revue fiduciaire, 2021. Cote : J2 VIL.
- Pataut, Étienne, Franck Petit, Sophie Robin-Olivier, Alain Supiot, Linxin He, et Rodière, Pierre Préfacier, *Liber amicorum en hommage à Pierre Rodière : droit social international et européen en mouvement*. Issy-les-Moulineaux : LGDJ, une marque de Lextenso, 2019. Cote : J7 PAT.
- Petit, Franck, *Syndicalisme et droits syndicaux*. Issy-les-Moulineaux : LGDJ, une marque de Lextenso, 2019. Cote : J2 PET.
- Petit, Franck, and Sophie Garnier, *La responsabilité sociale de l'employeur : santé et sécurité au travail, stress et violence au travail, risques psychosociaux, harcèlements, risques environnementaux, prévention et réparation des risques professionnels, qualité de vie au travail*. Paris La Défense : Gualino, un savoir-faire de Lextenso, 2021. Cote : J2 PET.
- Roman, Diane, *La cause des droits : écologie, progrès social et droits humains*. Paris : Dalloz, 2022. Cote : J ROM.

- Supiot, Alain, et Alfred Fouillée, *La force d'une idée*. Paris : Les Liens qui Libèrent, 2019. Cote : H7137.
- Lambolez, F., Michel, J., Salon, S., Savignac, J.-C., & France. (2022). *Code de la fonction publique : Annoté & commenté*. Éditions Dalloz. Cote : J1 FON 2022.
- La Villeguérin, Y. de, Marcelis, B., Béraud, J.-M., Guillaumin, S., Ribert, N., Vasseur, F., Vivas, M., & France. (2022). *Le code du travail annoté 2022*. Groupe Revue Fiduciaire. Cote : J1 TRA AN 2022.

L'année 2022 a aussi permis à l'ISST la possibilité d'offrir à tous ses stagiaires l'accès à la documentation électronique. Un document de recherche pour accompagner les stagiaires a ainsi été conçu par la documentaliste afin de donner accès au nouveau catalogue Mikado, conçu par le SCD de Paris 1.

Ce nouveau catalogue offre une recherche documentaire avec une vision globale de la documentation. Par le biais d'une recherche thématique, le stagiaire peut avoir accès à une documentation pertinente et variée comprenant des articles de périodiques. Il « mixe » la version papier et électronique des documents.





## **Marie BUSCATTO**

### **1. Publications**

#### **1.1 Revues**

- Article dans une revue à comité de lecture

« L'opéra, un monde professionnel hanté par les violences de genre », *Les Cahiers de la SQRM*, 22 (1), 2022, 49-67 (avec S. Helbert et I. Roharik)

#### **1.2 Ouvrages ou chapitres d'ouvrages**

- Ouvrage en nom propre

*La TRES grande taille au féminin. Les ambivalences d'une stature "hors-norme"*, Paris, CNRS Editions, 2022.

- Chapitres d'ouvrages

"Women's Access to Professional Jazz: From Limiting Processes to Levers for Transgression". In Reddan J. M., M. Herzig, and M. Kahr (eds.) *The Routledge Companion to Jazz and Gender*, New York, Routledge, 2022, 231-243.

"Designing Ethnographies". In Flick U. (ed.) *The SAGE Handbook of Qualitative Research Design*, London, Sage Publications, 2022, 467-482.

#### **1.3 Notes de lecture**

*Dirigeants de médias. Sociologie d'un groupe patronal* (Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2021). Note de lecture sur l'ouvrage de Julie Sedel, *Sociologie du travail*, 64 (1-2), 2022, <https://journals.openedition.org/sdt/41365>

### **2 Valorisation**

#### **2.1 Colloques et congrès (France/International)**

- Communications à des colloques et congrès

"Modest artists standing the test of time. The artistic "vocation", yes... but not that alone", *Arts in Movement International Conference*, Lund, Sweden, September 14<sup>th</sup>-16<sup>th</sup> 2022.

"Female Jazz Musicians in Contemporary Japan. Playing with Gendered Norms", *IASPM International Conference*, U. of Daegu, South Korea, July 5<sup>th</sup>-9<sup>th</sup> 2022.

- Membre du comité scientifique d'organisation d'un congrès

International Conference *Working in Music*, U. of Ontario, Canada, May 22-25, 2022.

## 2.2 Journées et séminaires de recherche

### - Organisation de journées et de séminaires de recherche

On-line monthly seminar *Gender and Musics in Contemporary Japan*, 2022-2023, INALCO, IDHE.S, Mage, IASPM, JASPM, GMCSA (with C. Chujo).

Séminaire scientifique en ligne mensuel « Les arts à l'épreuve des violences de genre », 2021-2022, IDHE.S, Mage, U. de Munich, CEET, IRIS (avec M. Provansal).

Panel "Japanese Female Musicians and Gendered Norms: from constraints to transgressions",  
IASPM International Conference, U. of Daegu, South Korea, 5-9 July 2022 (with C. Chujo and C. Wartelle).

### - Communications à des journées et à des séminaires de recherche

« L'inclusion, mission impossible dans les mondes de l'art ? La périlleuse réduction des inégalités entre femmes et hommes artistes », Séminaire *Le monde de l'art à l'épreuve de ses marges*, U. Paris 1 Panthéon Sorbonne, 8 décembre 2022.

« Conclusion », Colloque *Figures de musiciennes dans l'art occidental : images, représentations, scénographies*, U. Paris Nanterre et Paris 1 Panthéon Sorbonne, 9 juin 2022.

« Le genre dans la musique », Institut français de Roumanie, Bucarest, 25 mars 2022.

« Des instrumentistes exceptionnelles. Les conditions sociales de construction d'une catégorie si évidente », Journée d'étude *Les silences de l'histoire*, U. de Fribourg, Suisse, 17 mars 2022.

"When female jazz instrumentalists make it 'anyway'...", *Women in Jazz* seminar, U. of Graz, Austria, January 28<sup>th</sup>, 2022.

« Les féminisations du travail artistique à l'époque contemporaine », Séminaire *Arts, Culture*, U. Paris 8 Vincennes Saint-Denis, 19 janvier 2022.

## 2.3 Vulgarisation de la recherche

« 5 raisons de lire et d'offrir la pépite féministe *Toutes pour la musique* à Noël », Propos cités par Léa François, *Néon Magazine*, 20 décembre 2022.

« Jeunes, identités de genre et orientations sexuelles », Propos recueillis par Charlie Dupiot, émission *8 milliards de voisins*, RFI, , 2 décembre 2022.

« Illel était une fois le genre », Citations de mon ouvrage *La TRES grande taille au féminin*, émission *La science, CQFD, France culture*, 29 novembre 2022.

« Clara Luciani – Taille », Citations de mon ouvrage *La TRES grande taille au féminin*, <https://lascelebrite.com/clara-luciani-taille/>, 8 novembre 2022.

Offene Diskussion "Geschlechter Diskriminierung/Ungleichheit in der Musikszene", *Jazzorama*, Cologne, Allemagne, 25 octobre 2022.

« Marie Docher, la chevaleresse de la photographie », Mention de mes travaux scientifiques, Claire Guillot, *Le Monde*, 11 octobre 2022.

« Les discriminations subies par les femmes », Propos recueillis par Pierre Gelin-Monastier, Emission *Parole à l'œuvre* #47, Profession Culture TV, 9 octobre 2022.

Présentation de mon ouvrage *La TRES grande taille au féminin*, Salon des autrices d'essais, Mairie de Paris (VI<sup>ème</sup>), 24 septembre 2022.

« Parité et disparités de genre dans le jazz », *Lettre du musicien*, Propos recueillis par Louise Morfouace, 560, septembre 2022.

« Vrai ou faux : aucun instrumentiste de jazz célèbre n'est une femme ? », *Mon Quotidien*, Propos recueillis par Domitille Viaud, 1<sup>er</sup> septembre 2022.

« As soon as theatable », Citations de mon article sur les comédien.ne.s d'entreprise par Thomas Corlin, *Mouvement*, 114, été 2022, 106-112,

Table-ronde *Egalité H/F dans le jazz et la musique classique*, Festival du Parc Floral, Paris, 30 juin 2022.

« Jazz : où sont les femmes ? », émission *Kreatur* #26 réalisée par Anika Will, *Arte*, 29 juin 2022.

« “我总被质疑是变性人”！高个子法国女性遭受的恶意比想象中大得多！ », *Oushidai*, Citations de mon ouvrage *La TRES grande taille au féminin*, @想法, 6 juin 2022.

« Le festival Jazz au féminin : Ingrid Nomad, entre jazz et pop », RTBF (radio et télévision belge francophone), Citations de mon ouvrage *Femmes du jazz*, Camille Wernaers, 1er juin 2022.

« Grande dame : comment assumer sa taille hors norme quand on est une femme », *Le vif*, Citations de mon ouvrage *La TRES grande taille au féminin*, Kathleen Wuyard, 19 mai 2022.

Table-ronde *Quelle place pour les femmes dans le jazz ?*, Festival Jazz à St Germain des Près, Paris, 18 mai 2022.

« Rock Power ! », *La Déferlante*, Propos recueillis par Audrey Guiller, 28 avril 2022.

« Festival jazz à St Germain », Mention de *Femmes du jazz*, Jacques Denis, *La Terrasse*, 299, avril 2022

« La très grande taille au féminin », émission *Femmes libres* réalisée par Hélène Hernandez, *Radio libertaire*, 11 mai 2022.

« Comme on admire la grande taille, on n'imagine pas qu'elle puisse être un stigmat », *Frustration Magazine*, entretien avec Marion Beauvalet, 6 mai 2022.

« Est-ce un handicap d'être grandes... en dehors d'un terrain de basket ? », *Basket Europe*, article fondé sur mon ouvrage *La TRES grande taille au féminin*, Sacha Rutard, 12 avril 2022.

« La réalité des femmes de grande taille », *La Presse*, Propos recueillis par Olivia Levy, 10 avril 2022.

« Pourquoi les femmes de très grande taille sont-elles stigmatisées ? », *Le Parisien*, article fondé sur mon ouvrage *La TRES grande taille au féminin*, Christine Mateus, 10 avril 2022.

« La très grande taille au féminin », émission *7 milliards de voisins* réalisée par Emmanuelle Bastide, RFI, 5 avril 2022.

« Pourquoi la question du genre agite-t-elle les adolescents ? », Propos recueillis par Isabelle Gravillon, *L'École des parents*, Hors-série numéro 2, avril 2022, 8-13.

« Stars de grande taille : le vertige ? », Citations de mon ouvrage *La TRES grande taille au féminin*, Carol Thill, *Télépro*, 24 mars 2022.

« Les femmes de très grande taille », émission *Tribu*, réalisée par Julien Magnollay, RTS, 15 mars 2022.

« La féminisation du jazz français : obstacles et ressorts », Table-ronde *Musiciennes de jazz*, Jazz à Junas et le mouvement H/F en Occitanie, Montpellier, 10 mars 2022.

« Portrait d'Airelle Besson », présentation de mon ouvrage *Femmes du jazz*, émission 28 minutes, ARTE, 08 mars 2022.

« Un problème de taille », Propos recueillis par Florence Trédez, *ELLE Magazine*, 2 mars 2022.

« La vie des très grandes filles (qui en ont marre des clichés) », Propos recueillis par Nicolas Poinot, *Le Matin Dimanche*, 27 février 2022.

« Les très grandes », émission fondée sur mon ouvrage *La TRES grande taille au féminin*, Christophe Bourseiller, émission « Ce monde me rend fou », *France Inter*, 13 février 2022.

« Aux Victoires de la musique, des prix non-genrés ? Ça ne résout pas tout », Propos recueillis par Valentin Etancelin, *The Huffington Post*, 11 février 2022.

« La vie est trop courte pour qu'on se fasse petites », Propos recueillis par Chloé Thibaud, *Les Petites Glo*, 8 février 2022.

« Sexualité des femmes « très grandes » : quand la taille compte », Compte-rendu de mon ouvrage *La TRES grande taille au féminin*, Agnès Giard, *Libération*, 29 janvier 2022.

### **3 Activités de recherche et éditoriales**

#### **3.1 Réseaux thématiques**

##### - Participation à des réseaux de recherche

Membre élue du bureau « Senior » du réseau *Qualitative Methods* de l'Association Européenne de sociologie (depuis 2005).

Membre du comité directeur du Réseau de recherche international et pluridisciplinaire *Marché du travail et Genre* (Mage) (depuis 2010).

Membre fondateur de l'*Axe Genre Interdisciplinaire de Paris 1* (AGIS) (depuis juin 2008).

#### **3.2 Activités éditoriales**

##### - participation à des comités éditoriaux

Membre du comité de rédaction de la revue académique anglophone internationale *Qualitative Sociology Review* (depuis 2007).

Membre du comité de rédaction de la revue académique anglophone internationale *Music and Arts in Action* (depuis 2011).

Membre du comité de rédaction de la revue académique anglophone internationale *Jazz Research Journal* (depuis 2021).

Membre du conseil scientifique de la revue académique lusophone internationale *Todas as Artes* (depuis 2017).

Membre du conseil scientifique de la revue académique anglophone internationale *Music Research Annual* (depuis 2020).

Membre du comité de lecture de la revue *Epistrophy* (depuis 2014).

Membre du comité scientifique de la collection *Ethnographies plurielles* des Presses Universitaires Paris Ouest, Société d'Ethnologie française (depuis 2016).

Membre du comité scientifique de la collection *Music and Society* de Springer VS (depuis 2019).

Membre du comité scientifique de la collection *Arts dans la mondialisation* des Presses Universitaires de Rouen et du Havre (depuis 2019).

### 3.3 Activités d'expertise et d'évaluation

#### - Expertise scientifique (revues, projets, ouvrages, H.D.R.)

- Rapporteuse extérieure ponctuelle pour 43 revues à comité de lecture dont 20 étrangères : *Qualitative Research* (Grande-Bretagne) ; *Qualitative Sociology* (Etats-Unis) ; *International Journal of Qualitative Methods* (Canada) ; *Sociologie et sociétés* (Canada) ; *Enfances, Familles, Générations* (Canada) ; *Synergies Canada* (Canada) ; *Qualitative Sociology Review* (International) ; *Communication* (Canada) ; *European Educational Research Journal* (Grande-Bretagne) ; *Espacestems.net* (Suisse) ; *Recherches sociologiques et anthropologiques* (Belgique) ; *Relations industrielles/Industrial Relations* (Canada) ; *Music and Arts in Action* (Grande-Bretagne) ; *Recherches Qualitatives* (Canada) ; *Frontiers in Education* (International) ; *Higher Education* (Pays Bas) ; *Négociations* (Belgique) ; *Recherches Féministes* (Canada) ; *Les Cahiers de la Société québécoise de recherche en musique* (Canada) ; *Papers in Political Economy* (Canada) ; *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* ; *Ethnologie française* ; *Images du travail / Travail des images* ; *Sociologie* ; *Sociologie de l'art* ; *Formation Emploi* ; *Bulletin de Méthodologie Sociologique* ; *Genre, sexualité et société* ; *Regards sociologiques* ; *Volume !, Sociétés contemporaines* ; *SociologieS* ; *Socio* ; *Travail et Emploi* ; *Economies et Sociétés* ; *L'orientation scolaire et professionnelle* ; *Revue française de pédagogie* ; *Sciences Sociales et Sport* ; *Interrogations* ; *Retraite et société* ; *Journal des anthropologues* ; *Ethnographiques* ; *Population*.

- **Experte scientifique ponctuelle en 2022** : Presses Universitaires de Septentrion ; *SAGE Handbook of Qualitative Research Quality* (edited by U. Flick).

### 4 Directions de thèse/Garant HDR

Direction de trois thèses en cours

**Depuis septembre 2020**, Alice Laurent CAMENA réalise une thèse intitulée *Rapports au genre et au féminisme dans les carrières artistiques. Le cas des musiques électroniques en France et au Québec* (co-tutelle avec l'université de Rennes 2, rattachée à l'IDHE.S et à Arènes).

**Depuis septembre 2020**, Sachiko EZAKI réalise une thèse intitulée *Les carrières des femmes au sein de la fonction des ressources humaines dans les grandes entreprises japonaises : la reconstruction du rapport genre dans l'organisation* (rattachée à l'IDHE.S)

**Depuis septembre 2020**, Anaïs ROESCH réalise une thèse intitulée *Artistes femmes dans l'anthropocène : Stratégies de contre-visibilité et de transformations territoriales émancipatrices pour une culture non-extractiviste* (rattachée à l'IDHE.S).

Participation à deux soutenances de thèse

Participation à deux comités de thèse

Direction de trois mémoires de Master 2 en sociologie

## **5 Contrats de recherche (portage ou participation)**

Conception, organisation et direction du projet de recherche « Les mondes de la musique à l'épreuve des violences de genre Une comparaison France - Japon » (2022/2023), Projet financé par la Cité du Genre (avec Chiharu Chujo, en collaboration avec une équipe de 4 chercheuses).

Conception, organisation et direction du projet de recherche « Les inégalités femmes / hommes et les violences de genre dans le jazz et les musiques improvisées » (2022/2023), Projet commandité par AJC / Grands Formats / Fnejima (avec Ionela Roharik).

## **6 Prix et distinctions**

- Invitations colloques/congrès/universités à l'étranger : voir communications dans des congrès internationaux

## **Arnaud CASADO**

### **1. Publications**

#### **1.1 Revues**

- Direction de numéros de revue

- Articles dans des revues à comité de lecture

« Controverse : Quel droit du travail pour la transition écologique ? » (Opposé à C. Vanuls), RDT 2022 ;

- Autres articles

« Focus sur la consultation du CSE en matière de licenciement pour motif économique après la loi climat et résilience », Dossier Les attributions environnementales du CSE, BJT fév. 2022. Coordination du dossier ;

« Le licenciement pour motif écologique », Lexbase, fév. 2022 ;

« Focus sur la consultation du CSE en matière de licenciement pour motif économique après la loi climat et résilience », BJT, fév. 2022 ;

« De la juridiction compétente en matière d'actions corrélatives au devoir de vigilance », BJT janv. 2022

#### **1.2 Ouvrages**

- Ouvrages en nom propre

- Direction d'ouvrages collectifs

L'entreprise face aux défis environnementaux, IRJS 2022

- Chapitre d'ouvrages

Les contraintes internes à destination de la collectivité de travail, in L'entreprise face aux défis environnementaux, IRJS 2022

## **2 Valorisation**

### **2.1 Colloques et congrès (France/International)**

- Organisation de colloques et de congrès

- Communications à des colloques et congrès

8 sept. 2022, Forum franco-japonais organisé par la Japan Society for Promotion of Sciences sur le thème des "Nouvelles technologies et changements de paradigme en droit et en sciences politiques.

Intervention : « L'impact des nouvelles technologies sur l'exécution du contrat de travail »

18 nov. 2022 Colloque « Contrat et Compliance ». Université de Nîmes.

Intervention : « L'identification des acteurs contractuels de la compliance dans les rapports conventionnels de travail ».

### **2.2 Journées et séminaires de recherche**

- Organisation de journées et de séminaires de recherche

- Communications à de journées et à des séminaires de recherche

6 oct. 2022 Journée d'étude « Le dialogue social ». DDETS, Lyon

Intervention : le Droit social à vocation environnemental

## **5 Post-doctorants et chercheurs accueillis**

Angela Martin Pozuelo, enseignante espagnole.

## **Antonella CORSANI**

### **1. Publications**

- Chapitre d'ouvrages

« Interroger l'autonomie dans la théorie et dans la pratique », in A. Hussenot, E. Lanciano, P. Lorino, J. Sambugaro (dir.), *Pratiques de travail et dynamiques organisationnelles*, Presses Universitaires de Laval, 2022, p. 217 -232

## **2 Valorisation**

### 2.1 Colloques (conférences sur invitation)

Travail, activité, revenu, Table ronde, colloque « Nouvelles pensées de l'écologie », Collège Européen de Cluny, 21 -22 octobre

Perspectives coopératives pour la grande « resignation », Table Ronde sur L'avenir des mondes sociaux du travail organisée par la revue Les Mondes du Travail, Familistère de Guise, 24 juin

### 2.2 Journées et séminaires de recherche

- Organisation de journées et de séminaires de recherche

Co-organisation séminaire « Économie contributive et monnaie » (5 séances de 2h30 chacune, avec Marie Fare, Bruno Theret, Michel Lepsant, Jacques Richard, Jean-Michel Servet) dans le cadre du projet « Territoire Apprenant Contributif (TAC) , expérimentation territoriale en Seine-Saint Denis » projet porté par l'Institut de Recherche

Organisation séminaire de site IDHES Paris 1 (3 séances)

## **3 Activités de recherche et éditoriales**

### 3.1 Réseaux thématiques

- Participation au Comité Scientifique du colloque « Guattari +30. Journées internationales » 20-22 octobre 2022

- Participation au réseau internationale de recherches sur « Les zones grises des relations de travail et d'emploi »

### 3.2 Activités éditoriales

- Membre du Comité Scientifique : *Les Mondes du Travail*

- Membre du Comité Editorial : *Work, Employment and Organization* section *Frontiers in Sociology* (Jusqu'en 2022)

- Membre du Comité de Rédaction de *Ecorev Revue critique d'écologie politique*

### 3.3 Activités d'expertise et d'évaluation

- Rapporteuse pour la maison d'édition *Routledge*



#### **4 Directions de thèse/Garant HDR/ Jury Thèses et HDR**

- Rapportrice : HDR en Sociologie, Bernard Balzani, *Le monde social de l'insertion par l'activité économique. Histoire, Enjeux identitaires et Perspectives Critiques*, Université de Lorraine, 26 octobre 2022
- Examinatrice : HDR en Sociologie, José-Angel Calderon, *Saisir les mutations du travail contemporain au croisement de la sociologie du travail, de l'espace et des migrations*, Université Paris Cité, 1<sup>er</sup> décembre 2022

#### **5 Post-doctorants et chercheurs accueillis**

Selcan Peksan, Enseignante-Chercheuse à l'Université d'Istanbul, Faculté d'Économie, Département des Relations Industrielles. Projet de recherche sur les conditions de travail et de vie des musiciens et autres artistes du spectacle turcs. Selcan Peksan a obtenu une bourse pour un séjour d'un an (septembre 2022-août 2023) en France, à l'IDHES. Elle participe à la nouvelle édition de « Les zones grises des relations de travail et d'emploi. Un dictionnaire sociologique ».

#### **6. Contrats de recherche (portage ou participation)**

Atelier itinérant de lecture coopérative de *Mille plateaux* (Gilles Deleuze et Félix Guattari, Paris, Minuit, 1980), Projet financé par la MSH Paris Nord, réalisé en collaboration avec Manola Antonioli, École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris La Villette (ENSAPLV).

#### **7. Autres**

Collaboration/partenariat avec des associations, des entreprises ... :

- Membre du Collège scientifique et industriel de l'IRI (Institut de recherche et d'innovation)

### **Jean-Michel DENIS**

#### **1. Publications**

##### **1.1 Revues**

- Direction de numéros de revue

Champin, H., Denis, J.-M., Dessen, M., Vincent, C., « Relations professionnelles : une histoire sans fin ? », *La Nouvelle Revue du Travail*, n°21.

Articles dans des revues à comité de lecture

-Champin, H., Denis, J.-M., Dessen, M., Vincent, C., « Relations professionnelles : une histoire sans fin ? » (Introduction au numéro), *La Nouvelle Revue du Travail*, n°21.

Denis, J.-M., Dupuy, C., Giraud, B., Grimaud, P., Mias, A., Rey, F., Yon, K., « Les relations professionnelles : un paradigme en voie de disparition ou de recomposition ? » *Controverse, La Nouvelle Revue du Travail*, n°21, [En ligne], 21 | 2022.

### **1.3 Notes de lecture**

Note de lecture de l'ouvrage de Paul Santelmann, travail et ambition sociale. Plaidoyer pour une refondation du syndicalisme, *L'autre face*, 2021, Socio-économie du travail, n°10, p242-248

### **1.4 Autres (working papers, etc.)**

Denis, J.-M., « La CFDT, la Caisse Nationale d'Action Syndicale et la grève Retour sur un dispositif original de caisse de grève. », Working papers du LATTIS, n°22-22.

## **2 Valorisation**

### **2.1 Colloques et congrès (France/International)**

- Organisation de colloques et de congrès

Denis, J.-M., Vandewattyne, J., « Émotions, épreuves, morale : une nouvelle cartographie pour l'analyse des relations professionnelles ? », Colloque du CR25 de l'AISLF, Mons, 23-25 mai 2022.

Communications à des colloques et congrès

Denis, J.-M., « Représenter malgré tout », Les 40 ans de l'IRES - Enjeux de la recherche pour les syndicats dans un monde en mutation, Conseil Économique, Social et Environnementale, 13 décembre.

Denis, J.-M., « La grève comme dernier recours et comme épreuve », colloque du CR 25 de l'AISLF, Émotions, épreuves, morale : une nouvelle cartographie pour l'analyse des relations professionnelles ? Mons, 23-25 mai 2022.

### **2.2 Journées et séminaires de recherche**

- Organisation de journées et de séminaires de recherche

Denis, J.-M., Lerais F., 4<sup>e</sup> Rencontres Ires/ISST, « Les ordonnances de 2017 : quels effets ? », Institut des Sciences Sociales du Travail, Bourg-la-Reine, 23 septembre.

Denis, J.-M., Rey, F., « La santé militante », Campus des CR et GT de l'AISLF, 24-28 octobre 2022, Sfax, Tunisie.

Denis, J.-M., Journée d'information et de sensibilisation ISST/DRIEETS IDF, « L'égalité professionnelle », 14 avril.

- Communications à des journées et à des séminaires de recherche

Denis, J.-M., « La CNAS-CFDT : une caisse de grève permanente ? Une perspective socio- historique », La Protection sociale XVIII-XXI<sup>e</sup> siècles, Séminaire de l'IDHES, Paris 13 avril.

Denis, J.-M., « Qui sont les représentant.e.s de Solidaires ? Un suivi longitudinal des délégué.e.s de congrès de l'Union Syndicale Solidaires (2008-2017) », « Les fonctions syndicales » Séminaire transversal du Centre d'Etude de l'Emploi et du Travail, 25 janvier, CNAM.

### **3 Activités de recherche et éditoriales**

#### **3.1 Réseaux thématiques**

- Participation à des comités scientifiques

Représentant de la Direction de la Recherche, des Études et des Statistiques (DARES) du Ministère du Travail au Comité scientifique de l'Institut de Recherches Économiques et Sociales (IRES)

Membre du Comité scientifique des Journées de Sociologie du Travail

- Participation à des réseaux de recherche

Co-responsable du Comité de Recherche (CR) 25 Sociologie des relations professionnelles et du syndicalisme de l'Association Internationale des Sociologues de Langue Française (AISLF).

Membre du bureau du Réseau Thématique (RT) 18 Sociologie des relations professionnelles de l'Association Française de Sociologie (AFS).

#### **3.2 Activités éditoriales**

- participation à des comités éditoriaux

Membre du comité de rédaction de la revue *Travail et Emploi*

Membre du comité de rédaction de la revue *Relations Industrielles/Industrial Relations (RI/IR)*, Université Laval, Québec, Canada.

### **4 Directions de thèse/Garant HDR**

Direction de la thèse de Théophile Leclerc « Édifier et gouverner des problèmes sociaux : l'action collective associative sur le fil de l'action publique étatique ? », École Doctorale d'économie, Université Paris 1, en codirection avec Anne Paillet, Université Paris 1.

Direction de la thèse de Timoté Hebert « Applications et effets de la loi du 20 août 2008 « portant rénovation de la démocratie sociale » sur les élections professionnelles et la représentation syndicale dans le secteur du nettoyage. » École Doctorale Organisations, Marchés, Institutions (OMI), Université Gustave Eiffel, en codirection avec Cécile Guillaume, University of Roehampton (UK)

Direction de la thèse de Elodie Gibault « Formes renouvelées de l'activité et nouveaux visages de l'emploi. Éclairer les zones d'ombre du travail en freelance dans le secteur bancaire », Ecole Doctorale Organisations, Marchés, Institutions (OMI), Université Paris Est, en codirection avec Cécile Guillaume, University of Roehampton (UK) (Soutenance prévue à l'automne 2023)

Direction de la thèse de Lina Cardenas Velasquez « L'impact des configurations territoriales de l'Union Syndicale Solidaires sur les mécanismes de transmission des savoirs syndicaux », thèse en contrat CIFRE avec l'U.S. Solidaires, Ecole Doctorale Organisations, Marchés, Institutions (OMI), Université Paris Est (Soutenance prévue à l'automne 2023)

## **6 Contrats de recherche (portage ou participation)**

- Contrats financés par des associations et des fondations

Participation à la recherche collective « Métropolisation et recomposition du travail et de l'emploi en Ile-de-France », portée par Cécile Cuny (Lab'urba) dans le cadre de l'agence d'objectif de l'IRES, durée : 2021-2023.

## **Lætitia DRIGUEZ**

### **1. Publications**

#### 1.1 Revues

- Direction de numéros de revue

Supplément « Actualité du droit social européen » 2022 du *Semaine sociale Lamy*, n° 2026-2027 du 19 décembre 2022

Articles dans des revues à comité de lecture

Dans le supplément « Actualité du droit social européen » 2022 du *Semaine sociale Lamy*, n° 2026-2027 du 19 décembre 2022 :

« Avant-Propos : Luxembourg-Paris, temps calme », pp. 3-4

« Du côté de la CEDH, introduction », p. 7

« Les violences au travail saisies par la CESDH », pp. 8-11

« La liberté syndicale devant la CEDH », pp. 12-15

« Mise en œuvre de la directive 2000/78 contre les discriminations dans l'emploi et le travail », pp. 19-26

« Congés payés : la jurisprudence de la Cour suit sa pente jusqu'à l'excès », pp. 27-37

« Des entreprises et des hommes : nouvelles précisions quant aux droits des salariés en cas de transformation de l'entreprise ou de difficultés économiques », pp. 38-44

« Personnels navigants des compagnies aériennes: la Cour apporte des précisions sur la notion de base d'affectation, utiles à la désignation de loi de sécurité sociale compétente », pp. 45-47

**Notes d'arrêts** à la revue *Europe*, Lexisnexis:

« Astreintes et temps de travail : sur CJUE, 11 novembre 2022, aff. C-214/20, Dublin City Center », *Europe* janv. 2022, comm. 23

« Travail intérimaire : sur CJUE, 11 novembre 2022, aff. C-948/19, Manpower Lit », *Europe* janv. 2022, comm. 24

« Prestations familiales pour les travailleurs en coopération à l'étranger : sur CJUE, 25 novembre 2021, aff. C-372/20, Finanzamt Österreich », *Europe* janv. 2022, comm. 14

« Congés annuels payés : sur CJUE, 25 novembre 2021, aff. C-233/20, Job Medium GmbH », Europe jan. 2022, note 32

« Congés payés : sur CJUE, 9 décembre 2021, aff. C-217/20, Staatssecretaris van Financiën », Europe fév. 2022, comm. 55

« Contrats de travail à durée déterminée : sur CJUE, 13 janvier 2022, aff. C-282/19, MIUR et Ufficio Scolastico Regionale per Campania », Europe mars 2022, comm. 88

« Congés payés et temps de travail effectif : sur CJUE, 13 janvier 2022, aff. C-514/20, Koch Personaldienstleistungen GmbH », Europe mars 2022, comm. 89

« Travailleurs porteurs de handicap : sur CJUE, 10 février 2022, aff. C-485/20, HR Rail », Europe avril 2022, comm. 127

« Discrimination indirecte en raison du sexe en matière de protection contre le chômage : sur CJUE, 24 février 2022, aff. C-389/20, TGSS », Europe avril 2022, comm. 111

« Réglementation du travail de nuit et principe d'égalité : sur CJUE, 24 février 2022, aff. C-262/20, Glavna direktsia « Posharna bezopasnost i zashtita na naselenieto » Europe avril 2022, comm. 128, obs. 128

« Droit de séjour : sur CJUE, 10 mars 2022, aff. C-247/20, The Commissioners for Her Majesty's Revenue and Customs », Europe mai 2022, comm. 160.

« Travail intérimaire : sur CJUE, 17 mars 2022, aff. C-232/10, Daimler AG Mercedes-Benz Werk Berlin », Europe mai 2022, comm. 169

« Travail à durée déterminée : sur CJUE, ord., 7 avril 2022, aff. C-133/21, Elliniko Dimosio », Europe juin 2022, comm. 204

« Egalité de traitement des juges de paix en Italie : sur CJUE, 7 avril 2022, aff. C-236/20, Ministero della Giustizia », Europe juin 2022, comm. 205

« Maintien des droits des travailleurs en cas de transfert d'entreprise en faillite : sur CJUE, 28 avril 2022, aff. C-237/20, Federatie Nederlandse Vakbeweging (procédure de prépack) », Europe juin 2022, comm. 206.

« Discrimination indirecte en raison du sexe : sur CJUE, 5 mai 2022, aff. C-405/20, BVAEB », Europe juillet 2022, comm. 246

« Travail à temps partiel : sur CJUE, 5 mai 2022, aff. C-265/20, Universiteit Antwerpen e. a », Europe juillet 2022, comm. 247

« Protection contre l'insolvabilité de l'employeur : sur CJUE, 5 mai 2022, aff. C-101/21, Ministerstvo práce a sociálních věcí », Europe juillet 2022, comm. 249

« Travail intérimaire : CJUE, 12 mai 2022, aff. C-426/20, Luso Temp-Empresa de Trabalho Temporário », Europe juillet 2022, comm. 248

« : Loi applicable aux personnels navigants d'une compagnie aérienne : sur CJUE, 19 mai 2022, aff. C-33/21, INAIL et INPS », Europe juillet 2022, comm. 234

« Discrimination liée à l'âge : sur CJUE, 2 juin 2022, aff. C-587/20, HK/Danmark et HK /Privat », Europe août-sept. 2022, comm. 295

« Egalité de traitement des travailleurs ayant exercé la liberté de circulation : sur CJUE, 16 juin 2022, aff. C-328/20, Commission c/Autriche », Europe août-sept. 2022, comm. 280

« Travail à durée déterminée : sur CJUE, 30 juin 2022, aff. C-192/21, Comunidad de Castilla y León », Europe août-sept. 2022, comm. 296

« Discrimination indirecte en raison du sexe en matière de pensions d'invalidité : sur CJUE, 30 juin 2022, aff. C-625/20, INSS (Cumul de pensions d'invalidité professionnelle totale) », Europe août-sept. 2022, comm. 281

« Pensions de vieillesse et périodes d'éducation des enfants : sur CJUE, 7 juillet 2022, aff. C-576/20, Pensionsversicherungsanstalt », Europe octobre 2022, comm. 327

« Temps de travail dans les transports routiers de marchandises : sur CJUE, 7 juillet 2022, aff. C-13/21, Pricoforest », Europe octobre 2022, comm. 341

« Travail à temps partiel et égalité de traitement : sur CJUE, 7 juillet 2022, aff. C-377/21, Zone de secours de Hainaut-Centre », Europe octobre 2022, comm. 342

« Rémunération du travail de nuit : sur CJUE, 7 juillet 2022, aff. C-257/21 et C-258/21, Coca-cola European Partners Deutschland », Europe octobre 2022, comm. 343

« Egalité de traitement en matière d'allocations familiales : sur CJUE, 1er août 2022, aff. C-411/20, Familienkasse Niedersachsen Bremen », Europe octobre 2022, comm. 328

« Pré-retraite d'un avocat exerçant dans plusieurs Etats membres : sur CJUE, 15 septembre 2022, aff. C-58/21, Rechtsanwaltskammer Wien », Europe nov. 2022, comm. 378

« Droit aux congés annuels payés : sur CJUE, 22 septembre 2022, aff. C-518/20 et C-727/20, Fraport », Europe nov. 2022, comm. 391

« Droit aux congés annuels payés : sur CJUE, 22 septembre 2022, aff. C-120/21, LB (Prescription du droit au congés annuels payés) », Europe nov. 2022, comm. 392

« Coopération entre les administrations sociales : sur CJUE, 29 septembre 2022, aff. C-3/21 : The Chief Appeals Officer », Europe nov. 2022, comm. 379

« Loi applicable aux périodes inter-contrats des travailleurs intérimaires : sur CJUE, 13 oct. 2022, aff. C-713/20, Raad van bestuur van de Sociale verzekeringsbank », Europe déc. 2022, comm. 424

« Compétence pour le versement de prestations familiales : sur CJUE, 13 oct. 2021, aff. C-199/21, Finanzamt Österreich (recouvrement de prestations familiales) », Europe déc. 2022, comm. 425

« Implication des travailleurs dans la société européenne : CJUE, 18 oct. 2022, aff. C-677/20, IG Metall et ver.di », Europe déc. 2022, comm. 439

« Discrimination en raison de l'âge : sur CJUE, 20 oct. 2022, aff. C-301/21, Curtea de Apel Alba Iulia e. a. », Europe déc. 2022, comm. 438

## 1.2 Ouvrages

- Chapitre d'ouvrages

« Petite leçon d'antidogmatisme. A propos des conventions collectives du travail et du droit de la concurrence », *Concurrence et Europe. Laurence Idot Liber Amicorum*, tome 1, 2022, Concurrences, pp. 339-354

« Labour Law and Competition Law Under French Regulation », *The Cambridge Handbook of Labor in Competition Law, 1*, Cambridge University Press, 2022, pp.253-265

## **2 Valorisation**

### **2.1 Colloques et congrès (France/International)**

- Communications à des colloques et congrès

« Les différents modes de désignation des représentants de proximité », Journée confédérale des CSE de Force Ouvrière : Les représentants de proximité : leurre ou réalité ?, Paris, 6 décembre 2022 : intervention et participation à la 2e table ronde intitulée : Les représentants de proximité : quels enjeux syndicaux ?

## **3 Activités de recherche et éditoriales**

### **3.2 Activités éditoriales**

- participation à des comités éditoriaux

Membre du comité de rédaction de la revue Europe (Actualité du droit de l'Union européenne, Lexisnexis).

## **Mathilde HENKY**

### **2 Valorisation**

#### **2.2 Journées et séminaires de recherche**

« Du conflit à l'insubordination discrète. Une sociologue du travail dans un environnement de travail politisé », Journée d'études « Recherche sous contraintes », Université Paris Nanterre, 4 et 5 avril 2022.

## **Philippe LÉGÉ**

### **1. Publications**

#### **1.1 Revues**

- Autres articles

« Inflation, récession : quelle issue ? », revue syndicale et pédagogique *l'École Émancipée* n°98, novembre-décembre 2022, p. 4-5.

## **2 Valorisation**

### **2.1 Colloques et congrès (France/International)**

- Organisation de colloques et de congrès

Président du comité d'organisation du XI<sup>e</sup> Congrès de l'Association Française d'Économie Politique, *Qu'est-ce qu'un système économique et social soutenable ?*, à Amiens, du 28/06/22 au 01/07/22.

- Communications à des colloques et congrès

« John Stuart Mill et la taxation des héritages », *19<sup>e</sup> Colloque international de l'Association Charles Gide*, Paris, du 7 au 9 juillet 2022.

### **2.2 Journées et séminaires de recherche**

- Organisation de journées et de séminaires de recherche

Organisation des ateliers « Histoire appliquée de la pensée économique » du CRIISEA (Université de Picardie Jules Verne), les 3 mai et 24 mai 2022 à Amiens.

## **3 Activités de recherche et éditoriales**

### **3.1 Réseaux thématiques**

- Participation à des comités scientifiques

Membre du comité scientifique du XI<sup>e</sup> Congrès de l'Association Française d'Économie Politique, *Qu'est-ce qu'un système économique et social soutenable ?* à Amiens, du 28/06/22 au 01/07/22.

### **3.2 Activités éditoriales**

- Participation à des comités éditoriaux

Secrétaire de la revue *Économie et Institutions*.

### **3.3 Activités d'expertise et d'évaluation**

- Évaluation d'articles et d'ouvrages scientifiques

Rapporteur pour les revues *Cahiers d'Économie Politique*, *Économie et Institutions*, *History of Political Economy (HOPE)*, *Journal of the History of Economic Thought (JHET)*, *Oeconomia*, *Revue Économique*, *Revue d'Histoire de la Pensée Économique*, *Revue de la Régulation*.

## **4 Directions de thèse/Garant HDR**

Co-direction [avec Rémy Caveng] de la thèse de Raphaël Ruggieri, *L'ESH en classes préparatoires : la valorisation d'une pensée économique dominante ?* Inscription en septembre 2022 à l'université de Picardie Jules Verne.

Co-direction [avec Nathalie Sigot] de la thèse d'Elisa Cortinhas, *L'individu libre chez John Stuart Mill : un moteur pour le progrès économique et social*. Inscription en septembre 2021 à l'Université Paris-1.



Direction de la thèse de Vincent Ortiz, *Les sédiments évolutionnistes de la pensée de Friedrich Hayek*. Inscription en septembre 2019 à l'université de Picardie Jules Verne.

Direction de la thèse de Camille Boulenguer, *La relation entre évasion fiscale et pouvoir de marché. Le cas des GAFAM*. Inscription en septembre 2020 à l'université de Picardie Jules Verne.

## 6 Contrats de recherche (portage ou participation)

- Contrats nationaux (ANR, PHRC, etc.)

Participation au projet COMETES (Construire les Métiers et les Emplois de la Transition Écologique et Sociale) financé par l'ADEME (2022-2024) et porté par un consortium de 7 partenaires : le CRIISEA (UPJV), le LED (Univ. Paris 8), le CNIS (Centre Numérique d'Innovation Sociale, Univ. Paris 8), la MES (Maison d'Économie Solidaire), l'Institut Godin, le PHARES (Pôle d'Hospitalité d'Activités à Rayonnement Écologique et Solidaire) et le CEET-CNAM (Centre d'études de l'emploi et du travail-Conservatoire National des Arts et Métiers).

## 7 Prix et distinctions

- Responsabilités dans des sociétés savantes

Membre de l'Association Charles Gide pour l'Étude de la Pensée Économique, de l'Association Française d'Économie Politique et de la European Society for the History of Economic Thought.

Membre du Conseil d'Administration de l'Association Française d'Économie Politique

Membre du Bureau de l'Association Française d'Économie Politique, en tant que Trésorier-adjoint (depuis septembre 2021) puis en tant que Vice-président (depuis septembre 2022).

Membre du jury de thèse (rapporteur) de Laurent Steveny, *Liberté, justice et décence en économie : Regards croisés de Hayek et Margalit*. Thèse de doctorat en sciences économiques sous la dir. de Patrick Mardelat, Université de Lille, 12 décembre 2022.

## Marc LORIOU

### 1. Publications

#### 1.1 Revues

Stephen Bouquin, Meike Brodersen, Marc LorioU, Jérôme Pélisse, 2022, Présentation et traduction de l'article « Sujets indisciplinés: les méconduites sur le lieu de travail » de Stephen Ackroyd et Paul Thompson, *Les mondes du travail*, n° 28, p. 119-148.

Marc LorioU, 2022, Le harcèlement moral institutionnel. Une notion nécessaire mais pas suffisante, *LesMondesduTravail.net*, mis en ligne le 14 novembre 2022.

Marc LorioU, 2022, La notion de « génération Z » entrave l'intégration des jeunes sur le marché du travail, *The Conversation*, mis en ligne le 23 octobre 2022.

Marc LorioU, 2022, Le « beau travail », une revendication ouvrière trop souvent oubliée, *The Conversation*, mis en ligne le 09/01/2022.

### 1.3 Notes de lecture

Par Marc Loriol : Eve Meuret-Campfort (2021), *Lutter "comme les mecs". Le genre du militantisme ouvrier dans une usine de femmes*, Le Croquant *Les Mondes du travail*, n° 27, p. 167-170.

## 2 Valorisation

### 2.1 Colloques et congrès (France/International)

Conférence plénière (invité) « du travail émotionnel à la régulation collective des émotions », au colloque « Risques et ressources du travail émotionnel », Lyon 2 et INRS, les 19-20 mai 2022.

Conférence plénière (invité) « régulation des émotions au travail et mobilisations collectives » au colloque du CR 25 de l'AISLF *Émotions, épreuves, morale : une nouvelle cartographie pour l'analyse des relations professionnelles ?* Université de Mons, 24-25 mai 2022.

### 2.3 Vulgarisation de la recherche

Conférence débat sur les effets du télétravail sur les collectifs et le sens du travail, », dans le cadre de la semaine de la qualité de vie au travail (ANACT), à l'Observatoire de Paris, le 20 mai 2022.

Conférence invitée sur : « Passion au Travail : ambivalences et paradoxes », dans le cadre de la semaine de la qualité de vie au travail (ANACT), à l'Institut Imagine (Hôpital Necker AP-HP), Paris, le 21 mai 2022.

Conférence invitée « Quels rapports des jeunes au travail aujourd'hui ? », Séminaire annuel du GEPSO (groupement des établissements publics sociaux et médico-sociaux), à Nancy, le 27 mai 2022.

## 3 Activités de recherche et éditoriales

### 3.2 Activités éditoriales

Marc Loriol membre du comité de rédaction de la revue *Les mondes du travail*

### 3.3 Activités d'expertise et d'évaluation

Loriol Marc, évaluation d'articles pour : *Les mondes du travail*, *Nouvelle revue du travail*, *Le mouvement social*, *Revue Française des affaires sociales*, *Chroniques du Travail*, *la Nouvelle Revue de Psychosociologie*

## 4 Directions de thèse/Garant HDR

Marc Loriol, direction de trois thèses en 2022 :

Santé et bien-être : une ethnographie des travailleurs des entreprises technologiques à Florianopolis, Brésil, par Virginia Squizani Rodrigues

L'accueil au service urgences du Centre hospitalier universitaire Libreville. Par Nelly Tsono-moufou.

La souffrance et ses facteurs de risques liés au stress professionnel : cas des professeurs de l'enseignement secondaire, par Nawress Brahmi.

## 7 Prix et distinctions

Professeur invité sur la Chaire FGTB 2022. Douze leçons de deux heures chacune sur le thème «Analyses et critiques du stress et des risques psychosociaux au travail» - ULB, Campus du Solbosch, Bruxelles.

## Nicole MAGGI-GERMAIN

### 1. Publications

#### 1.1 Revues

- Direction de numéros de revue
- Articles dans des revues à comité de lecture

« Przedsiębiorstwo I Wspólnota Pracy » (l'entreprise et la communauté de travail), revue polonaise *Roczniki Administracji i Prawa*, 2 (XXII), p. 277-296 ; DOI: 10.5604/01.3001.0016.0983

<https://rocznikiadministracjiprawa.publisherspanel.com/resources/html/articlesList?issuelid=14856>

#### 1.2 Ouvrages

- Ouvrages en nom propre
- Direction d'ouvrages collectifs

*A la croisée du monde du travail et de l'université : l'Institut des sciences sociales du travail*, ouvrage rédigé dans le cadre du jubilé de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et des soixante-dix ans de l'I.S.S.T., éd. de la Sorbonne, 498 p.

- Chapitre d'ouvrages

**"The Socialization of Economic Risk and the Redistribution of Liabilities"**, in Eduardo H.R. von Adamovich et M. Zernikow (ed.), *Philosophical and Sociological Reflections on Labour Law in Times of Crisis*, Cambridge Scholars Publishing, 18th May 2022, 455 p., p. 97-113.

Dans *A la croisée du monde du travail et de l'université : l'Institut des sciences sociales du travail*, N. Maggi-Germain (dir.), éd. de la Sorbonne, 498 p.

chapitre 1. « Apprendre de l'I.S.S.T. par les archives du ministère du Travail, 21-118

chapitre 9. « Itinéraire d'un ancien ouvrier des chantiers navals de la Seyne-sur-Mer devenu artiste peintre. Portrait d'Alain Boggero », p. 283-310

chapitre 10. « Enseigner à des militants dans un cadre universitaire », p. 311-351

chapitre 14. « Focus sur la rénovation du bâtiment de Bourg-la-Reine (2006-2008) », p. 381-390.

chapitre 15. « les chantiers ouverts et restant à ouvrir », p. 391-422

« Égalité des droits et uniformisation des statuts d'emploi. Bref propos sur quelques évolutions du droit du travail », dans Devin P. et Garrel G.(coord.), *Syndicalisme et égalité*, édition de l'Arbre bleu, 178 p., p. 103-110.

## 2 Valorisation

### 2.1 Colloques et congrès (France/International)

- Organisation de colloques et de congrès

**Ive assises franco-polonaises du Droit sur : *La communauté de travail : l'exemple de la Pologne et de la France***, 7/8 avril 2022, organisées par l'Université de Poznań, l'Université de Lorraine et l'Université Paris 1 à l'Académie Polonaise des Sciences - Centre Scientifique à Paris et l'Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne

- Communications à des colloques et congrès

**Ive assises franco-polonaises du Droit sur : *La communauté de travail : l'exemple de la Pologne et de la France***, 7/8 avril 2022, organisées par l'Université de Poznań, l'université de Lorraine et l'Université Paris 1 à l'Académie Polonaise des Sciences - Centre Scientifique à Paris et l'Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne

Titre de la communication : *L'entreprise et la communauté de travail dans le droit du travail français*

**Univ. Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Panthéon-Assas université, Institut Universitaire de France, Démocratiser L'espace-monde. Le droit de participer aux affaires publiques au niveau mondial**, 20 et 21 oct. 2022

Titre de la communication : « La participation de l'Organisation internationale du Travail à la construction d'un ordre mondial du travail ».

**Institut du travail de Saint Etienne, Université Jean Monnet**, Du travail subordonné au "prolétariat du clic". Quels enjeux juridiques et sociaux des mutations du travail et de l'emploi ?, 7 juillet 2022

Titre de la communication : « Le travail à l'ère des techniques numériques »

### 2.2 Journées et séminaires de recherche

- Organisation de journées et de séminaires de recherche

« **Quo vadis human work ?** », huit séminaires pluridisciplinaires de recherche organisés par l'Université de Poznań (Pologne) autour de personnalités reconnues pour leurs travaux scientifiques - <http://cbz.amu.edu.pl/page-1.html>

- Communications à de journées et à des séminaires de recherche

**POLOGNE, Université Adam Mickiewicz (Poznań) : intervention, en anglais, dans un séminaire de M2, Droit social (une matinée). Thème** : The French Personal Account of Activity, 26 avril 2022

**Séminaire *Realidad virtual y el mundo del trabajo***, Réseau CIELO laboral et Laboral et Académie brésilienne du droit du travail, 24 février 2022, visioconférence.

Titre de la communication : « Les impacts de la réalité virtuelle sur le droit collectif et syndical »

## 3 Activités de recherche et éditoriales

### 3.1 Réseaux thématiques

- Participation à des comités scientifiques

**Membres du comité scientifique du séminaire international** organisé par l'Université de Saint-Jacques-de-Compostelle (Espagne), « *La reforma de la formación profesional en españa: un nuevo modelo para el siglo XXI* », 7 octobre 2022

**Membre du comité d'experts** consulté dans le cadre de l'élaboration de l'enquête sur les usages et effets de la formation financée par le CPF, Ministère du travail (Dares) et France Compétences

## 4 Directions de thèse/Garant HDR

### THESE SOUTENUE

**Louise GOBIN**, *Les relations de travail triangulaires*, Faculté de Droit de Nantes, École doctorale Droit Économie Gestion Environnement Société et Territoires (DEGEST) et Laboratoire "Droit et Changement Social (UMR CNRS 6297) – Soutenance le 24 janvier 2022.

### THESE EN COURS

Nathalie DJIDEL, *L'incidence de l'intelligence artificielle sur le travail*, Université Paris 1, Panthéon Sorbonne - École de droit de la Sorbonne (EDDS) et Institut de recherches juridiques de la Sorbonne (IRJS – équipe d'accueil EA4150- CNRS) - en préparation depuis septembre 2022 (changement de directrice de thèse - doctorante inscrite depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019)

Hermann Martial NDJOKO, *La discrimination syndicale*, Faculté de Droit de Nantes, École doctorale Droit Économie Gestion Environnement Société et Territoires (DEGEST) et Laboratoire "Droit et Changement Social (UMR CNRS 6297) en préparation depuis décembre 2018

Neda ASKARINYA, *Les mécanismes de distribution des risques sociaux*, Faculté de Droit de Nantes, École doctorale Droit Économie Gestion Environnement Société et Territoires (DEGEST) et Laboratoire "Droit et Changement Social (UMR CNRS 6297) – Thèse préparée en co-direction avec le professeur Ali-Akbar GORDJI, Université Shahid Beheshti, faculté de droit de Téhéran (Iran) - en préparation depuis octobre 2018  
L'étudiante bénéficie d'une bourse doctorale attribuée par le gouvernement français

Ana Carolina DE MATOS, *Le Droit à la déconnexion dans une perspective franco-brésilienne*, Université Paris 1, Panthéon Sorbonne - École de droit de la Sorbonne (EDDS) et Institut de recherches juridiques de la Sorbonne (IRJS – équipe d'accueil EA4150- CNRS) - en préparation depuis novembre 2018. En codirection avec Daniela MURADAS ANTUNES, Professeur à l'*Université Fédérale de Minas Gerais*  
Lauréate du programme de bourse d'excellence Eiffel  
(<https://www.campusfrance.org/fr/le-programme-de-bourses-d-excellence-eiffel>)

Clément COUËDEL, *Normalisation et droit du travail*, Faculté de Droit de Nantes, École doctorale Droit Économie Gestion Environnement Société et Territoires (DEGEST) et Laboratoire "Droit et Changement Social (UMR CNRS 6297) – en préparation depuis le 01/11/2015

Karim ELHACOUMO, *Le concept de dialogue social : entre démocratie sociale et autonomie des partenaires sociaux*, Univ. Paris 1 (École doctorale de droit de la Sorbonne et Institut de Recherches Juridiques de la Sorbonne (IRJS) – en préparation depuis le 10/11/2013. L'étudiant a bénéficié d'une CIFRE

## 7 Prix et distinctions

-Prix  
- Distinctions

- Responsabilités dans des sociétés savantes
- Invitations colloques/congrès/universités à l'étranger.

## **COMMISSARIAT D'EXPOSITION**

**2022 Exposition, à l'université Paris 1, des œuvres d'Alain Boggero**, ancien ouvrier des Chantiers navals devenu artiste peintre organisée dans le cadre de la célébration du jubilé de Paris 1 et des 70 ans de l'Institut des Sciences Sociales du Travail, 5 juin au 15 juillet. Publication du catalogue de l'exposition chez Beaux-Arts éditions (juin 2022).

## **Joseph MORIN**

### **1. Publications**

#### 1.1 Revues

« Sur l'arrêt Uber, l'autre. A propos d'un arrêt Britannique », *Dr soc.* 2022 p. 783

« Repenser le préjudice de perte de l'emploi. Du concept aux préjudices réparables », Deux parties, *RJS* 2022.

Note sous Cass. soc, 16 février 2022, n°19-21.140, « Sur la réparation intégrale du licenciement consécutif à un PSE irrégulier », *RDT*, 2022, p. 234.

Note sous Cass. soc. 8 décembre 2021, (pourvoi n° 20-17.688), « Le délégué syndical supplémentaire amarré au cycle électoral », *RDT* 2022, p. 252.

#### 1.2 Ouvrages

« Le droit du travail Britannique en changement ? », in *Le Droit du travail en changement*, Bruylant, à paraître.

### **2 Valorisation**

#### 2.2 Journées et séminaires de recherche

- Organisation de journées et de séminaires de recherche

Préjudice de perte de l'emploi – séminaire doctoral

### **3 Activités de recherche et éditoriales**

#### 3.3 Activités d'expertise et d'évaluation

- Responsabilité au sein d'instances d'évaluation

Comité de sélection MCF -Université de Reims.

Comité de sélection MCF – Lyon III.

## **7 Prix et distinctions**

- Prix
- Distinctions
- Responsabilités dans des sociétés savantes
- Invitations colloques/congrès/universités à l'étranger.

Visiting professor – University of Kent

## **Anne MULLER**

### **1. Publications**

#### 1.2 Ouvrages

- Ouvrages en nom propre

Muller, A. (en cours), *Vers un CPA élargi, outil de sécurisation des transitions professionnelles augmentées*. Irés.

- Direction d'ouvrages collectifs

Muller, A. (en cours), *80 concepts en santé*. Masson.

- Chapitre d'ouvrage

*Muller, A. (2022)*, « Les sciences de l'éducation à l'Institut des sciences sociales du travail : quelle histoire, quels enjeux, quelles spécificités ? », dans N. Maggi-Germain (dir.), *A la croisée du monde du travail et de l'université : l'Institut des sciences sociales du travail*, ouvrage rédigé dans le cadre du jubilé de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et des soixante-dix ans de l'I.S.S.T., éd. de la Sorbonne, 498 p., pp.353-359

#### 1.3 Notes de lecture

Responsable de la rubrique « Note de lecture » de la revue *Savoirs*.

### **2 Valorisation**

#### 2.2 Journées et séminaires de recherche

Organisation collective avec trois enseignants chercheurs dans le cadre de la revue *Savoirs* d'une journée d'études pour les membres du comité d'organisation de la revue et les doctorants en sciences de l'éducation de toutes les équipes françaises d'adultes en formation.

Communication : Les apprentissages informels : un concept flou

#### 2.3 Vulgarisation de la recherche

- Interventions parlées

Les apprentissages infirmiers informels, vers une organisation apprenante, IFCS AP-HP  
L'autoformation infirmière en situation de travail IFCS Sainte Anne

### **3 Activités de recherche et éditoriales**

#### 3.1 Réseaux thématiques

- Participation à des comités scientifiques

Membre du comité scientifique de la revue Recherche en soins infirmiers. Revue francophone et internationale. Directrice de la publication : Ljiliana Jovic. Lyon : Mallet conseil.

- Participation à des réseaux de recherche

Membre du Conseil d'unité du laboratoire IDHES (élue depuis janvier 2019) et du groupe projet de recherche du laboratoire pour le prochain contrat quinquennal

Membre du Réseau national des infirmiers docteurs en sciences (*RéSidoc*)

Membre de l'Association des enseignants et chercheurs en sciences de l'éducation (AECSE)

Chaire de l'Unesco

Représentant suppléant de la section aux Conseils d'administration des deux Conseils nationaux professionnels : Infirmières en Pratique Avancée, Puéricultrices

### 3.2 Activités éditoriales

- participation à des comités éditoriaux

Membre des comités éditorial et d'organisation de la revue *Savoirs*. Revue internationale de recherches en éducation et formation des adultes. Directeur de la publication : Philippe Carré. Paris : L'Harmattan.

Membre du comité d'organisation de l'Association AIPREFA de la revue *Savoirs* depuis octobre 2021, secrétaire de l'association

### 3.3 Activités d'expertise et d'évaluation

Evaluations des dossiers de qualification, section CNU 92

Participation à une campagne de recrutement d'enseignants-chercheurs de l'Université Sorbonne Paris Nord, en sciences de l'éducation

Participation sollicitée à un comité d'experts Sciences infirmières de l'Université Sorbonne Paris Nord, *en attente d'un nombre suffisant d'experts relevant de la discipline Sciences Infirmières et titulaires de l'Université Sorbonne Paris Nord,*

Soutenance de thèses

Anne-Paul Duarte, Les situations de crise en terrain hospitalier : impact sur les professionnels de santé, Centre de Recherches en Éducation et Formation (EA 1589). Université Nanterre. Directeur de thèse : Alain Vulbeau

Mamane Abdou Oumarou, Prise en compte de la réflexivité des personnes atteintes de maladies chroniques dans le cadre de l'éducation de patient. Université de Lille. Ecole doctorale n° 473, Sciences de l'Homme et de la Société (SHS). Laboratoire de recherche CIREL (EA 4354) ; Equipe Trigone.

-Participation à deux comités de suivi de thèse en sciences de l'éducation



Laboratoire du GRHAPES à l'INSHEA, Centre de Recherches en Éducation et Formation, CIREL - Centre Interuniversitaire de Recherche en Education

Laboratoire CREF, Centre de Recherches en Éducation et Formation, Université Nanterre

- Responsabilité au sein d'instances d'évaluation

Membre du Conseil national des Universités, CNU92, élue assesseur de la section

- Évaluation d'articles et d'ouvrages scientifiques

Expertise d'articles pour la revue *Savoirs* ainsi que dans la *Revue Francophone Internationale de Recherche Infirmière*. Paris : Elsevier Masson.

## **6 Recherche (portage ou participation)**

Participation projet de recherche collective, Chaire Unesco, Formation Professionnelle, Construction Personnelle, Transformations Sociales, ayant pour objet « l'engagement dans l'activité, la transformation de l'expérience »

Projet de recherche Croix Rouge « Former aux gestes qui sauvent : atouts et limites des parcours de formation hybride dans le domaine des premiers secours ». Titre : « Amélioration par la formation hybride de l'efficacité des premiers secours (AFHEPS) »,

Etude pour la CFTC sur le thème : « Les perspectives du compte personnel d'activité (CPA) ». Titre : Vers un CPA élargi, outil de sécurisation des transitions professionnelles augmentées.

Au sein du laboratoire IDHES dans le cadre de l'HCERES : rapporteur du domaine *Savoirs* au sein d'un collectif de quatre personnes.



## X- ANNEXES

---

*Annexe 1-Plaquette de présentation de l'ISST*

*Annexe 2- Les rencontres IRES-ISST*

*Annexe 3- Programme et présentation de la session La Responsabilité sociale des entreprises (RSE) enjeu du dialogue social*

*Annexe 4- Programme et présentation de la session La Condition des jeunes en France et en Ile de France*

*Annexe 5- Programme et présentation de la session Territoires en transition : le rôle et la place de la CGT*

*Annexe 6-Programme et présentation de la session Économie sociale et solidaire*

*Annexe 7- Programme et présentation de la session Salaires et rémunérations*

*Annexe 8- Programme des JDS 2022*

*Annexe 9- Couverture de la Revue Hors-Série Beaux-Arts Magazines*

*Annexe 10- Programme de la journée Drieets du 14 avril 2022*

*Annexe 11- Programme de la journée Drieets du 24 mai 2022*

*Annexe 12- Programme de la journée Drieets du 14 juin 2022*

*Annexe 13-Programme de la journée Drieets du 8 décembre 2022*

*Annexe 14- Les formations diplômantes dans les Instituts du travail*



## ANNEXE 1-Plaquette de présentation de l'ISST

### HISTORIQUE

L'Institut des Sciences Sociales du Travail a été créé en 1951, au sein de l'ancienne faculté de Droit de Paris. Il proposait alors des activités de formation dans le cadre de la promotion sociale et comprenait un centre de recherches en sciences sociales qui a accueilli les premiers travaux de recherche sur le travail, engagés à l'instigation de Georges Friedmann (M. Crozier, A. Touraine, Y. Delamotte, D. Reynaud, R. Kaës...).

En 1961, Marcel David, fondateur de l'Institut de Strasbourg, devient le directeur de l'Institut. Une section d'éducation ouvrière est créée, qui assure, dès 1963, des stages de formation de responsables syndicaux en liaison avec les trois principales confédérations ouvrières : CGT, CFDT et FO.

À l'occasion de la restructuration des universités, en application de la loi d'orientation du 12 novembre 1968, la section d'éducation ouvrière est constituée en Unité d'Enseignement et de Recherche rattachée à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, tout en conservant la dénomination d'Institut des Sciences Sociales du travail. À la suite de la refonte des statuts de l'université de Paris 1, cette UER est devenue un « Institut » au sens de l'article 33 de la loi du 26 janvier 1984.

Initialement situé rue Cujas, à Paris, l'Institut a déménagé en région parisienne sur deux sites, Sceaux et Bourg-la-Reine en 1970. Après un court séjour à Fontenay-aux-Roses, l'ISST a regagné le seul site rénové de Bourg-la-Reine en 2008.



### Contacts

**Directeur de l'ISST :**  
Jean-Michel DENIS  
01 79 41 90 15  
dirisst@univ-paris1.fr

**Responsable administratif :**  
François NURIT  
01 79 41 90 14  
raist@univ-paris1.fr

**Coordination des stages :**  
Agnès PLACIDE  
01 79 41 90 38  
stages-isst@univ-paris1.fr

**Ingénieur d'études :**  
Adeline GUBLER  
01 79 41 90 09  
adeline.gubler@univ-paris1.fr

**Responsable  
du Centre de documentation:**  
Isabelle CALVACHE  
01 79 41 90 10  
docist@univ-paris1.fr

INSTITUT DES SCIENCES SOCIALES DU TRAVAIL  
16 boulevard Carnot  
92340 BOURG LA REINE

Institut  
des Sciences Sociales  
du Travail



Conformément au projet de Marcel David, professeur d'Histoire fondateur de l'ISST, les Instituts du travail constituent un lieu de rencontre entre le monde universitaire et le monde syndical. Ils participent à l'effort de formation et de réflexion des militants et des représentants syndicaux, qui, du fait de leur mandat et des responsabilités qu'ils assument, souhaitent compléter les acquis de leur expérience par un enseignement de niveau universitaire. L'Institut des Sciences Sociales du Travail de Bourg-la-Reine, comme l'Institut du Travail de Strasbourg, a une compétence nationale. Il existe également 9 instituts régionaux (Aix-Marseille, Bordeaux, Grenoble, Lyon, Nancy, Rennes, Saint-Etienne, Toulouse et Lille). Ces instituts assurent, conformément à leurs missions définies à la fois par le Code du travail et le Code de l'éducation, la formation des militants syndicaux dans le cadre du congé de formation économique sociale et syndicale (F.E.S.S.) prévu à l'article L. 2145-5 du Code du travail ainsi que la formation des conseillers prud'hommes (art. L. 1442-1 et D. 1442-1)

L'ISST est une composante interne  
de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.  
<https://.isst.panthéonsorbonne.fr>

  
UNIVERSITÉ PARIS 1  
PANTHÉON SORBONNE

## LA FORMATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET SYNDICALE (F.E.S.S.)

L'ISST est habilité à dispenser des formations dans le cadre du congé de Formation Economique, Sociale et Syndicale (F.E.S.S.). Il bénéficie d'un agrément délivré par le Ministère du Travail. Onze enseignants-chercheurs titulaires de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, relevant de diverses disciplines des sciences humaines et sociales (droit, économie, sociologie et sciences de l'éducation) sont affectés à l'Institut pour assurer ces formations (<https://isst.pantheonsorbonne.fr/fr/institut-sciences-sociales-travail/enseignantes-chercheursannuaire>)

Les thèmes abordés, généralement centrés sur les questions du travail et des relations professionnelles, permettent :

- un approfondissement des connaissances disciplinaires en sciences humaines et sociales,
- une appréhension pluridisciplinaire des questions d'actualité et/ou des problèmes spécifiques auxquels sont confrontées les organisations syndicales,
- d'assurer la formation de formateurs syndicaux.

Le recrutement des stagiaires est assuré en interne par les organisations syndicales (CFDT, CGT, CGT-FO) et s'effectue sur l'ensemble du territoire national.

La formation se déroule, pour les militants de chaque organisation prise séparément, sous la forme de stages de cinq jours, plus rarement trois jours. Une trentaine de stages sont organisés chaque année à l'Institut.



<https://isst.pantheonsorbonne/reseau-instituts-travail>

## LA FORMATION PRUD'HOMALE

L'ISST organise aussi des sessions de formations pour les conseillers prud'hommes de chacune des organisations syndicales.

Depuis 2010, des cycles annuels de formation réunissent, une journée par mois, les conseillers prud'hommes des trois organisations syndicales. Ces « Journées de droit social » (huit dans l'année) abordent des thèmes d'actualité en Droit du travail.

Les rapports annuels d'activité sont téléchargeables à partir du lien suivant :

<https://isst.pantheonsorbonne.fr/institut-sciences-sociales-travail/histoire-et-mission-lis>

## LA RECHERCHE

L'ISST accueille une équipe de chercheurs rattachés au laboratoire IDHE.S-CNRS « Instituts et Dynamiques Historiques de l'Economie et de la Société » (UMR CNRS 8533). Les travaux de recherche portent sur le travail et ses transformations, les relations sociales et professionnelles, les politiques sociales, la question du genre ainsi que toutes les problématiques organisationnelles. La liste des chercheurs de l'équipe ainsi que les publications et les thèses soutenues au sein de ce laboratoire sont disponibles sur le site de l'IDHE.S-CNRS : [www.idhes.cnrs.fr/](http://www.idhes.cnrs.fr/)



## LE CENTRE DE DOCUMENTATION

Afin de réaliser ses différentes missions, L'ISST dispose d'un centre de documentation spécialisé dans les sciences sociales du travail.

Le fonds documentaire de l'Institut, organisé autour des thèmes du mouvement syndical, de la formation des salariés, de la protection sociale, de l'histoire du travail, de l'économie, de la sociologie et du droit du travail se compose de plus de 25 000 documents (monographies, manuels, thèses et mémoires, rapports de recherche...) et d'une collection de près de 400 titres de périodiques dont 90 périodiques auxquels le centre est toujours abonné. Une consultation des ouvrages du fonds documentaire est accessible sur le site de l'université :

<http://catalogue.univ-paris1.fr>

Le centre de documentation est ouvert aux militants syndicaux, aux enseignants-chercheurs et étudiants de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne du lundi au vendredi de 9 h à 19 h. Il est également accessible, sur demande, aux personnes extérieures.

Les documentalistes réalisent, pour les lecteurs, des dossiers sur des thèmes liés aux sciences sociales du travail, ainsi que des recherches ponctuelles.






Les Rencontres  
IRES • ISST

A vos agendas!

4<sup>èmes</sup> Rencontres IRES - ISST

Les ordonnances de 2017: quels effets ?

Vendredi 23 septembre 2022, 9h30 - 17h30 • ISST, 16 bd Carnot, 92340 Bourg-la-Reine

Les ordonnances du 22 septembre 2017 « relatives au dialogue social et aux relations du travail » ont donné lieu à plusieurs évaluations notamment dans le cadre du comité d'évaluation des ordonnances, abrité par France Stratégie. D'autres sont encore à venir. Elles n'ont rempli leur office que partiellement en raison de l'ampleur du « spectre couvert », mais aussi des effets provoqués par la crise de COVID qui en a logiquement ralenti l'application. Cinq ans après leur adoption, peut-on dresser un bilan plus avancé de leur mise en place dans les entreprises et de leur adoption par les acteurs. L'enjeu est d'importance car ces ordonnances réforment des aspects majeurs de la relation de travail et du dialogue social et qu'elles modifient de nombreuses dispositions du code du travail.

De fait, examiner les impacts des ordonnances de 2017, c'est donc interroger leur effectivité mais aussi l'efficacité des mesures qu'elles contiennent, au regard des attentes qui leur étaient associées par le politique et économique. C'est en l'occurrence questionner : le « choc de simplification » qui devait découler des nouvelles instances, sur le plan du rôle qui leur est attribué, de leur fonctionnement, comme sur celui de la représentation des salariés ; la réelle étendue du dialogue social au-delà du seul périmètre de la grande entreprise et ce que cela produit en matière de relations professionnelles dans le champ des PME-PMI et des TPE (contenu des accords et modalités de contractualisation de ces derniers) ; la place désormais accordée à la branche et à l'entreprise dans un ordre public social revisité, etc.

Les 4es Rencontres de l'Ires et de l'ISST qui se tiendront le 23 septembre 2022 sur le site de l'ISST à Bourg-la-reine, constituent l'une des premières journées que ces deux instituts souhaitent consacrer aux effets des ordonnances de 2017. Fidèles à l'esprit des journées organisées en commun depuis plusieurs années maintenant, l'objectif de ces rencontres est de faire intervenir des observateurs et spécialistes provenant de plusieurs disciplines (sociologues, économistes, juristes, etc.) et d'ouvrir le débat au-delà de la seule communauté scientifique, en y associant responsables syndicaux et praticiens de la négociation collective, afin de pouvoir nourrir la réflexion d'éléments empiriques et d'expériences concrètes.

Cette première séance met l'accent sur les questions de décentralisation de la négociation collective, les séances suivantes porteront sur les questions suivantes : le passage CHSCT/CSST, la modification des barèmes de licenciement, l'évolution du contenu et des modalités de signature des accords collectifs, les nouveaux types d'accords : APC, RCC ; ...

Inscription obligatoire auprès de Caroline Aujoulet: [contact@ires.fr](mailto:contact@ires.fr)

[www.ires.fr](http://www.ires.fr)  
[www.univ-paris1.fr/ufr/isst](http://www.univ-paris1.fr/ufr/isst)




Les Rencontres  
IRES • ISST

A vos agendas!

4<sup>èmes</sup> Rencontres IRES • ISST

Les ordonnances de 2017: quels effets ?

Vendredi 23 septembre 2022, 9h30 - 17h30 • ISST, 16 bd Carnot, 92340 Bourg-la-Reine

**9h30** Accueil-café

**10h00** Ouverture : Matthieu Saintoulet, Président du Conseil d'administration de l'ISST et Fabrice Coquelin, Président de l'Ires

**10h15-12h15** **Session 1 – Après les ordonnances, une nouvelle articulation branche entreprise ?**

Animation: Jean-Michel Denis (Université Paris 1, ISST)

- « Vers un basculement de la branche vers l'entreprise? Diversité des modes d'articulation entre négociations de branche et d'entreprise », N. Delahaie et A. Fretel
- La négociation dans le secteur de la propreté, FX Devetter et J. Valentin
- La réforme de la restructuration des branches par Benjamin Redt (DGT)
- Points de vue des acteurs syndicaux: Gilles Lecuelle (CFE-CGC), Pierre Jardon (CFTC)
- Echanges avec la salle

**14h00-15h30** **Session 2 – Après les ordonnances, de nouvelles stratégies pour les acteurs ?**

Animation: Maria-Térésa Pignoni (Dares)

- « Acteurs et stratégies de la négociation collective d'entreprise à la lumière des ordonnances Macron : études de cas de quatre groupes d'entreprise français et étrangers », M. Kahmann et C. Vincent Ires
- « Les acteurs de l'entreprise à la lumière de la transformation des relations professionnelles », C. Didry
- Points de vue des acteurs syndicaux: Christophe Clayette (CFDT), Patricia Devron (CGT-FO)
- Echanges avec la salle

**15h45-17h15** **Session 3 - Perspectives d'évolution du dialogue social**

Animation: Antoine Naboulet (France Stratégie)

- Quel dialogue social après les ordonnances de 2017?, K.Guillas-Cavan et Frédéric Lerais
- Quel rationalisation du dialogue social ?, R. Bourguignon
- Experts auprès de CSE: Olivier Mériaux (Plein sens), Christian Pellet (Sextant)

**17h15** Clôture

Inscription obligatoire auprès de Caroline Aujoulet: [contact@ires.fr](mailto:contact@ires.fr)

[www.ires.fr](http://www.ires.fr)  
[www.univ-paris1.fr/ufr/isst](http://www.univ-paris1.fr/ufr/isst)







La Responsabilité sociale des entreprises (RSE) enjeu du dialogue social

Stage FGMM-CFDT – 7-11 fév. 2022

Responsables du stage : Jean-Michel DENIS, Nicole MAGGI-GERMAIN (I.S.S.T.) – Université Paris 1) Marc AUBRY (FGMM-CFDT)

	Lundi 7 fev. 2022	Mardi 8 fev. 2022	Mercredi 9 fev. 2022	Jeudi 10 fev. 2022	Vendredi 11 fev. 2022
09 h 00	<p><b>10 h</b> Présentation de l'ISST, de la session &amp; tour de table</p> <p>Jean-Michel DENIS (ISST) Nicole MAGGI-GERMAIN (ISST)</p> <hr/> <p>Introduction du thème</p> <p>Marc AUBRY (FGMM-CFDT)</p>	<p><b>Le devoir de vigilance</b></p> <p>1- Le cadre normatif (droit et normalisation)</p> <p>Nicole MAGGI-GERMAIN Juriste (I.S.S.T.)</p>	<p><b>Les enjeux environnementaux</b></p> <p>1- Le Pacte vert et le rôle de l'Union européenne</p> <p>Thomas PELLERIN CARLIN Politiste (Institut Jacques Delors)</p>	<p><b>La RSE, un enjeu pour le dialogue social</b></p> <p>1- La RSE, le dialogue social et le dialogue avec les parties prenantes</p> <p>Florent NOËL Sciences de gestion – IAE Paris 1 Directeur du master RH&amp;RSE Norelja VOISEUX Sciences de gestion – Coordinatrice projet de recherche et développement Univ. de Montpellier (à distance)</p>	<p>Travaux de groupes</p> <p>Restitution</p> <p>Conclusion des travaux</p> <hr/> <p>Bilan de la session</p>
12 h 30					
14h	<p>La RSE Approche sociohistorique</p> <p>Jean-Michel DENIS Sociologue (I.S.S.T.)</p>	<p>2- Focus sur les pratiques d'entreprise</p> <p>Les bonnes pratiques de plans de vigilance, Labels de l'investissement, politiques de vote Patrick VIALLANEX (Forum pour l'investissement socialement responsable) – FIR</p>	<p>2- L'environnement, nouvel objet de dialogue social dans l'entreprise</p> <p>Nicole MAGGI-GERMAIN (I.S.S.T.)</p>	<p>2- La RSE dans le groupe Safran</p> <p>Stéphane DUBOIS DRH de Safran</p>	<b>FIN 13 H</b>
17 h 00 - 17 h 30 Pause 17h30-18h	<p><b>17 h 30</b> Débriefing de la journée Préparation travaux du vendredi</p>	<p><b>17 h 30</b> Débriefing de la journée Préparation travaux du vendredi</p>	<p><b>17 h 30</b> Débriefing de la journée Préparation travaux du vendredi</p>		

## PRÉSENTATION DE LA SESSION

### Public :

Secrétaires nationaux des secteurs composant la FGMM, Fédération générale des mines de la métallurgie, mais également des secrétaires fédéraux et membres du bureau fédéral (organe décisionnaire de la fédération) ainsi que des DSC, administrateurs salariés ou membres de comités d'entreprise européen ou de groupe. Une participation de la confédération CFDT ou encore de représentants d'autres fédérations de l'industrie pourra être envisagée.

### Objectifs :

Il s'agit d'une formation recherche qui vise à apporter aux organes fédéraux des éléments de réflexion sur un sujet qui constitue un enjeu politique pour la fédération. La formation servira de base à une déclinaison en programmes de formation internes et d'élaboration du plan de travail fédéral RSE et des actions revendicatives.

### Thématiques

La thématique de l'environnement occupera une place particulièrement importante dans le traitement plus global de la question de la RSE qui sera, par ailleurs, appréhendée comme un élément intégré au dialogue social. La session permettra aux participants de travailler sur la capacité de l'organisation et des militants à peser sur un champ neuf afin de déterminer comment sont impliqués les acteurs syndicaux (délégué syndical ; membres des comités de groupe ; comité d'entreprise européen ; administrateurs salariés) dans une thématique qui occupe une place grandissante.

*À noter : chaque demi-journée donnera lieu à un travail de debriefing par l'ensemble des participants qui servira à la préparation des travaux du vendredi : la construction d'une réflexion collective autour du sujet de la RSE.*

### Lundi :

- ✓ **Matin (10 h) :** l'accueil des participants sera suivi d'une présentation de l'ISST et de la session. Suivra un tour de table durant lequel les stagiaires se présenteront et formuleront leurs attentes au regard de la formation. Le thème sera ensuite introduit par le représentant de l'organisation.
- ✓ **Après-midi :** l'intervention aura pour objet de revenir sur le « parcours » sociohistorique de la RSE, de la « responsabilité limitée » à la responsabilité sociale puis sociétale, des États-Unis à l'Europe, du mouvement philanthropique à la réglementation européenne. Elle visera à s'interroger sur le sens des termes pour les acteurs (entreprises, États, Union Européenne, etc.) et aux modalités pratiques de la RSE, ainsi qu'aux discours critiques tenus à son égard.

### Mardi : la journée sera plus particulièrement consacrée au devoir de vigilance

- ✓ **Matin :** l'intervention présentera le cadre normatif (droit et normes Iso, notamment) encadrant la RSE. Un focus sera réalisé sur la loi n° [2017-399](#) du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre afin de permettre aux participants de

mieux comprendre le contenu et les enjeux d'un thème qui acquiert progressivement une « consistance » juridique au niveau national mais aussi communautaire puisque le Parlement européen a adopté, le 10 mars 2021, une résolution « contenant des recommandations [...] sur le devoir de vigilance et la responsabilité des entreprises »<sup>1</sup> annonçant un projet de directive à venir.

- ✓ **Après-midi :** l'intervention, plus pratique, s'attachera à l'analyse des plans de vigilance mis en œuvre dans les entreprises et, plus particulièrement, à la question de la construction du référentiel permettant de déterminer une méthode d'évaluation des plans de vigilance. Plus largement, cette demi-journée sera également l'occasion d'aborder, au travers de la RSE, la question du rôle des labels et la place du CIES<sup>2</sup>, de l'investissement socialement responsable ou encore des fonds solidaires ainsi que du levier des politiques de vote en Assemblée générale des actionnaires des entreprises.

### Mercredi :

- ✓ **Matin :** l'intervention de cadrage permettra de dresser un état des lieux autour de la question environnementale et des enjeux que représente la prise en compte de cette thématique dans les stratégies d'entreprises ou encore au sein du dialogue social.
- ✓ **Après-midi :** un focus sera réalisé sur la loi climat et la place désormais attribuée, dans les questions environnementales, à la consultation des CSE et à la négociation collective. La question de la GPEC sera aussi abordée dès lors l'intégration de problématiques liées à l'environnement peut être une source de transformation des emplois.

### Jeudi : la journée sera consacrée à la question de l'articulation entre RSE et dialogue social

- ✓ **Matin :** la question de la RSE sera abordée sous l'angle de l'enjeu qu'elle représente la RSE pour le dialogue social, d'abord avec le GRH mais aussi dans le dialogue avec les parties prenantes de l'entreprise. La GRH est source de transformation des pratiques de gestion dès lors qu'elle devient un élément structurant pour l'entreprise. Comment, par qui est prise en charge la RSE et le dialogue avec les parties prenantes du côté de la direction de l'entreprise ? Quels sont les choix, en termes de gestion du personnel, qui sont faits par les groupes au regard des nouvelles obligations ? Comment se (re)structure l'entreprise ?
- ✓ **Après-midi :** l'intervention, réalisée par le DRH de Safran, permettra d'illustrer la question de l'intégration de la RSE dans le dialogue social au sein des équipes de direction ;

### Vendredi :

- ✓ **Matin :** des travaux de groupes permettront de retravailler les différentes thématiques présentées dans la semaine afin de les mettre en perspective avec l'action syndicale.

### FIN DE LA SESSION : 13 h

<sup>1</sup> Résolution du Parlement européen du 10 mars 2021 contenant des recommandations à la Commission sur le devoir de vigilance et la responsabilité des entreprises [2020/2129(INL)].

<sup>2</sup> Comité Intersyndical de l'épargne salariale.



ANNEXE 4 – Programmes et présentation de la session « La Condition des jeunes en France et en Ile de France »



Stage CFDT -URI 4- 8 juillet 2022 : La condition des jeunes en France et en Ile de France  
Stage Coordiné par Antonella Corsani (ISST) et Géraldine Cornette (CFDT)

Lundi 4 juillet	Mardi 5 juillet	Mercredi 6 juillet	Jeudi 7 juillet	Vendredi 8 juillet
<p>9h30 Accueil Présentations et Introduction au stage</p> <p>11h00 Mon quartier : problèmes et solutions Partage d'expériences</p> <p>Animé par <i>Antonella Corsani</i> (ISST Université Paris 1)</p> <p>12h30 Pause déjeuner</p>	<p>9h00</p> <p>Le rapport des jeunes au travail, une construction personnelle et sociale complexe</p> <p><i>Marc Lorial</i> (CNRS IDHES Université Paris 1)</p> <p>12h30 Pause déjeuner</p>	<p>9h00</p> <p>La jeunesse des banlieues populaires issues de l'immigration</p> <p><i>Fabien Truong</i> (Université Paris 8)</p> <p>12h30 Pause déjeuner</p>	<p>9h00</p> <p>Urbanités numériques. Pratiques capacitanes du numérique</p> <p><i>Giacomo Gilmozzi, Riwad Salim</i> (IRI)</p> <p>12h30 Pause déjeuner</p>	<p>9h30</p> <p>Acquis et questionnements sur l'action syndicale Table ronde avec tous-tes les participant-e-s Animée par A. Corsani (ISST) et G. Cornette (CFDT)</p> <p>11h30 bilan du stage</p> <p>12h30 Déjeuner</p>
<p>14h00</p> <p>Les jeunes : qualité des emplois et conditions de vie en France et en Ile de France</p> <p><i>Antonella Corsani</i> (ISST Université Paris 1)</p> <p>17h00 -17h30 Acquis et questionnements sur l'action syndicale</p>	<p>14h00</p> <p>De la Garantie Jeunes au Contrat d'Engagement Jeunes</p> <p><i>Adrien Lusinchi</i> (Université Paris -Saclay et CEET)</p> <p>17h00 -17h30 Acquis et questionnements sur l'action syndicale</p>	<p>14h00</p> <p>Engagement et mobilisation des jeunes</p> <p><i>Paolo Stuppia</i> (Université Paris 1)</p> <p>17h00 -17h30 Acquis et questionnements sur l'action syndicale</p>	<p>14h00</p> <p>Apprendre et inventer : les hackerspaces Visite du Electrolab à Nanterre</p> <p>17h00 -17h30 Acquis et questionnements sur l'action syndicale</p>	

## Présentation de la session

### Public

La formation s'adresse aux membres du Bureau Régional URI

### Objectifs

Le stage vise à permettre aux membres du Bureau Régional de parvenir à une meilleure connaissance des conditions économiques et sociales des jeunes en France et plus particulièrement en Île de France. Il s'agit aussi de mieux saisir les problèmes de la jeunesse mais aussi la multiplicité des solutions envisagées pour les résoudre tout comme les possibilités ouvertes par les technologies numériques. Troisième objectif, mais pas en ordre d'importance : enrichir, sur la base des connaissances nouvelles acquises, la réflexion sur l'action syndicale spécifique pour la jeunesse en Île de France.

### Thèmes

#### **Les jeunes entre études et emplois (par Antonella Corsani)**

A partir d'un traitement des données INSEE sur l'emploi et les formes d'emplois occupés par les personnes âgées de 18-29 ans, en France et en Île de France, l'intervention d'Antonella Corsani vise à mettre en évidence deux aspects majeurs de l'emploi des plus jeunes générations. Tout d'abord, le fait que plus encore que le chômage en tant que situation de longue durée, les jeunes connaissent des situations de discontinuité de l'emploi. En effet, la pleine insertion et donc la stabilisation dans l'emploi sont relativement tardives. Puis, en s'intéressant aux jeunes étudiants, sera mis en avant le problème, pour une partie de ces jeunes qui poursuivent les études, des conséquences de la contrainte monétaire du revenu et donc du fait

de devoir occuper en même temps un emploi, ou plutôt des « petits jobs ». L'intervention permettra de saisir les problèmes de précarité et de pauvreté que connaît une partie de la population âgée de 18 -29 ans.

#### **Le rapport des jeunes au travail (par Marc Lorient)**

La question du rapport au travail est au cœur de différents enjeux très actuels : la montée des plaintes de stress ou des risques psychosociaux ; les relations entre générations au sein des entreprises ; les difficultés de recrutement ou de fidélisation des salariés dans certains secteurs ; les transformations des statuts d'emploi, etc. Mais le rapport au travail ne se laisse pas facilement saisir ni réduire à des déterminismes trop simplistes. Par exemple, l'idée d'un rapport au travail radicalement différent parmi les jeunes générations par rapport à leurs aînés ne résiste pas à l'observation empirique. Les jeunes ne forment pas un groupe social homogène et il faut aussi distinguer les effets d'âge, de parcours, de génération et de période. Le rapport au travail, pour les nouveaux entrants dans le monde du travail se construit progressivement, d'abord au sein de la famille puis lors de la formation initiale. Les premières expériences professionnelles jouent un rôle important. Être intégré dès le début dans un collectif de travail fort qui peut transmettre des valeurs et règles de métier, encourager les échanges et les controverses sur l'activité facilite la constitution d'un rapport positif au travail, parfois au prix d'une réévaluation des objectifs et des priorités de départ. Le monde du travail contemporain a beaucoup changé et les jeunes générations sont plus souvent confrontées à des emplois précaires, des collectifs de travail fragiles ou inexistantes, des injonctions à la mobilité et au développement par eux-mêmes de leur employabilité. Cela explique pourquoi certains jeunes peuvent prendre du temps pour trouver leur place, construire leur parcours et se stabiliser dans un emploi qui leur apporte un équilibre satisfaisant entre leurs différentes aspirations. D'autres, plus précaires, cumulent les périodes de formation, de travail et de chômage, sans parvenir à construire un projet professionnel stable et cohérent. Ces différentes questions seront débattues à travers plusieurs exemples issus des recherches menées par Marc Lorient dans le milieu hospitalier, la police, l'industrie, l'action culturelle, les transports publics, etc.

#### **De la Garantie Jeunes au Contrat d'Engagement Jeunes (par Adrien Lusinchi)**

Il s'agira dans un premier temps de revenir sur la phase d'expérimentation et replacer la Garantie Jeunes dans une perspective sociologique (qu'est-ce que le « dispositif Garantie Jeunes » ? Que change-t-il pour les politiques publiques en direction des jeunes ? Quelle en est sa théorie ? Que disent les recherches et évaluations conduites sur son expérimentation ?). Nous reviendrons ensuite sur les apports de l'évaluation conduite durant l'année 2021 en articulant ces apports avec les apprentissages de la phase expérimentale également dans une perspective sociologique et critique : comment la Garantie Jeunes s'est-elle généralisée et quelles en ont été les conséquences à la fois du côté de sa réception (du point de vue des jeunes qui en sont les destinataires) et de sa mise en œuvre (du point de vue des professionnels qui la mettent en œuvre sur le terrain). Chaque fois,

il s'agira d'interroger le dispositif dans une perspective sociologique (catégorisation administrative, représentations sociales de la jeunesse, inscription dans le paradigme de l'activation etc). Nous discuterons enfin de la mise en place du Contrat d'Engagement Jeunes (CEJ), dans un contexte de doublement des objectifs Garantie Jeunes entre l'année 2020 et 2021, des changements théoriques par rapport à la Garantie Jeunes et d'éléments prospectifs sur ses apports dans une perspective sociologique et au regard du dispositif de la Garantie Jeunes.

#### **Les jeunes des banlieues populaires (par Fabien Truong)**

De la fac aux grandes écoles, en passant par les cycles plus courts, les jeunes des banlieues populaires, issus de l'immigration incarnent la face cachée d'une passion nationale : sortir de sa condition par l'école. Confrontés au stigmate des origines, à l'impératif de rentabilité assigné aux études longues et à la précarité massive, ils mènent un combat ordinaire pour gagner l'estime de soi et apprendre à naviguer entre les multiples frontières du monde social.

L'intervention de Fabien Truong sera précédée de la projection d'un film documentaire qui raconte les parcours de trois bacheliers, il s'agit d'un film dont il est le co-auteur et réalisateur, et qui a pour titre « Les défricheurs » : <https://www.fabientruong.com/accueil/film/> . A la suite du visionnage des *Defricheurs*, Fabien Truong présentera le dispositif de ses différentes enquêtes en soulignant l'importance de la focale du temps long pour comprendre des phénomènes aussi divers que la mobilité sociale, le rapport à la religion, aux études ou encore à la délinquance.

#### **L'engagement politique des nouvelles générations (par Paolo Stuppia)**

Avant la parenthèse liée à la crise sanitaire de la COVID-19, l'importance de mouvements étudiants tels que *Fridays for Future*, ou de collectifs avec une forte implication de jeunes comme *Black Lives Matter* et *Mee Too*, laissent croire à un "retour" des engagements juvéniles partout dans le monde; cette impression est d'autant plus forte que les jeunes maîtrisent aujourd'hui des espaces virtuels leur attribuant une très grande visibilité face à des médias traditionnels en perte de vitesse. Les jeunes sont-ils plus engagés qu'hier? Différemment? Et par rapport aux années 1960? Dans son intervention, Paolo Stuppia partira de la construction de deux catégories, la "jeunesse" et l'"engagement", ainsi que de plusieurs exemples historiques, pour souligner les précautions à prendre lorsqu'on utilise des qualificatifs comme le "plus", le "moins" et le "différent". Il abordera ensuite des éléments qui permettent d'analyser les mouvements juvéniles actuels, étudiants et non. Il conclura par l'analyse de la situation propre aux universités françaises, en repartant de l'exemple des élections étudiantes et de la diversification des "engagements", associatifs et syndicaux, du public de l'enseignement supérieur.

#### **Les possibles du numérique**

##### **- Urbanités numériques. Pratiques capacitanes du numérique (par Giacomo Gilmozzi et Riwad Salim)**

Urbanités Numériques En Jeu (UNEJ) est un projet initié en 2018 par Bernard Stiegler et l'Institut de Recherche et d'Innovation (IRI) et démarré en 2020 avec le soutien du Rectorat de Créteil. Conçu dans le cadre du programme Territoire Apprenant Contributif (TAC) sur le territoire de Plaine Commune – programme visant la capacitation des habitants vis-à-vis de différentes questions soulevées par les défis sociaux, écologiques et technologiques contemporains, avec pour but la création d'une nouvelle type d'économie : l'économie contributive – ce projet hérite des travaux sur la « recherche contributive » menés par [Ars Industrialis](#), le [Collectif Internation](#) et l'[IRI](#). UNEJ se déploie sur quatre ans et accompagne les enseignants et les élèves d'une douzaine d'établissements de la Seine-Saint-Denis sur des ateliers scolaires transdisciplinaires. Par le biais du jeu vidéo Minetest et grâce aux rencontres avec les professionnels, élu.e.s et associations locales, les élèves s'inscrivent dans des processus de capacitation sur la longue durée avec le but de développer des savoirs pratiques et théoriques sur les enjeux urbains, ainsi que de produire des propositions d'aménagement en s'inscrivant dans les processus délibératifs du territoire dans un contexte caractérisé par les profonds changements dus à l'arrivée des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 ainsi que du Grand Paris.

##### **- Visite de Electrolab**

Electrolab est l'un des plus grands hackerspaces en France, situé à Nanterre. Il a été créé en 2011 et comme on peut le lire sur son site web : « Tout a commencé en 2010 [...] Le local initial fait 150m2 et est royalement équipé d'un point d'eau. Une paire de tréteaux et une porte font office de table. Rien d'autre ou presque... tout est à faire ! L'équipe se met au travail et les temps de travaux s'enchaînent pour rendre le lieu vivable, exploitable et accueillant. [...] le succès ne tarde pas [...] et nous grandissons [...] Aussi, quand en 2013 se présente l'opportunité de s'agrandir au même endroit, en s'étendant dans le rez-de-chaussée du bâtiment, la réponse des membres est quasi unanime : oui ! Allons-y pour 1.500 m2 ! Un bail commercial en bonne et due forme est signé en 2014 et les travaux reprennent de plus belle. [...] Entre-temps l'Electrolab est, entre autres, devenue Fabrique Numérique de Territoire. Avec un enjeu qui nous tient à cœur : devenir un acteur de la médiation numérique pour attirer un public toujours plus varié au sein de notre hackerspace ». Pour continuer de lire : <https://www.electrolab.fr/>

### Méthodes pédagogiques

- Des interventions d'enseignant-e-s-chercheur-e-s. Ces séances sont organisées de sorte à favoriser l'interaction avec les stagiaires.
- Une visite d'un hackerspace (Electrolab) est programmée afin de mieux saisir des expériences relativement éloignées du monde syndical et qui agissent néanmoins sur la reconfiguration du territoire d'île de France
- Chaque jour, une demie heure de réflexion individuelle est prévue en fin de journée . Il s'agit de s'interroger sur les acquis de la journée et sur les questionnements qui se posent au plan de l'action syndicale. Il est important de noter ces interrogations et/ ou orientations pour l'action syndicale de sorte à en garder les traces. Ces notes seront alors discutées lors de la table ronde du vendredi matin.

### Présentation des intervenants

**Antonella CORSANI**, économiste, HDR en sociologie. Enseignante-chercheuse à l'ISST Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, elle est membre du laboratoire de recherche IDHES (Institutions et Dynamiques Historiques de l'Économie et de la Société) UMR 8533. Ses recherches portent sur les mutations du travail et les métamorphoses du salariat. Elle participe au groupe de réflexion au sein de l'IRI (Institut de Recherche et d'Innovation) sur le développement des territoires-laboratoires de l'économie contributive.

Dernières publications : en collaboration avec M.-C. Bureau, O. Giraud, F. Rey (Dir.) *Les zones grises des relations de travail et d'emploi. Un dictionnaire sociologique*, TeseoPress, 2019 : <https://www.teseopress.com/dictionnaire/> ; *Chemins de la liberté. Le travail entre hétéronomie et autonomie*. Les Éditions du Croquant, 2020.

**Marc LORIOL**, directeur de recherche au CNRS (IDHES Paris 1) est sociologue du travail et de la santé. Il s'est intéressé aux risques psychosociaux, au rapport au travail et aux relations sociales dans différents mondes du travail (usines, hôpital, police, transports publics, salles de concert, diplomatie, etc.) Son dernier livre, *Les vies prolongées des usines Japy* (Le Croquant, 2021) revient, à partir d'entretiens avec des retraités et des archives, sur l'expérience de la vie ouvrière dans une usine de l'Est de la France de 1938 à 2015. En 2017, il a mené une étude sur « le(s) rapport(s) au travail des jeunes » pour l'INJEP.

**Adrien Lusinchi** est doctorant en sociologie à l'Université Paris-Saclay (Centre Pierre Naville) et il est affilié au Centre d'études de l'emploi et du travail (Cnam). Ses travaux de recherches portent sur les politiques publiques de l'emploi et plus particulièrement sur les dispositifs d'accompagnement des jeunes et des réfugiés vers l'emploi. À ce titre il a travaillé sur les dispositifs « intégration professionnelle des réfugiés » et « Garantie Jeunes ». Il a ainsi fait partie de la mission d'évaluation de la Garantie Jeunes conduite en 2021 pour le compte de l'État. Il collabore également avec l'Association régionale des Missions Locales d'Occitanie pour laquelle il pilote des projets de recherche et d'évaluation des dispositifs mis en œuvre.

**Fabien TRUONG** est sociologue et enseigne à l'Université Paris 8. Il a auparavant été enseignant dans plusieurs lycées de Seine-Saint-Denis. Ses enquêtes ethnographiques portent principalement sur la jeunesse des quartiers populaires, à qui il a consacré plusieurs ouvrages. Dans *Jeunesses françaises* (La Découverte/ Poche, 2022), il suit notamment les trajectoires d'une vingtaine d'anciens élèves, du lycée jusqu'à leur entrée dans la vie active. Il a également coréalisé avec Mathieu Vadepiéd *Les défricheurs* (2019), un documentaire racontant trois parcours de bacheliers. Dans un nouveau récit littéraire (*La taille des arbres*, Rivages, 2022), il revisite l'histoire coloniale et ses traumas, mais aussi une partie de sa propre histoire familiale, à travers deux voyages au Vietnam et en Nouvelle-Calédonie, dans le vert de la jungle, effectués en compagnie de jeunes banlieusards et de leurs enseignants.

**Paolo STUPPIA** est sociologue, titulaire d'un doctorat en science politique et membre du Centre Européen de Sociologie et de Science Politique de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Spécialiste des mouvements sociaux, ses travaux portent principalement sur les mobilisations étudiantes, environnementales ou en faveur des migrants ainsi que sur l'engagement politique radical, notamment au sein des marges. Parmi ses publications les plus récentes : Stuppia, P. ; Haute, T. 2021. « La « démocratie de l'abstention » à l'université : constante historique ou nouvelle défiance envers la représentation étudiante ? », *Agora Débats/Jeunesse*, n°89. Becquet, V. ; Stuppia, P. 2021. *Géopolitique des jeunesses engagées*, Paris, Le Cavalier Bleu, coll.« Géopolitiques » Stuppia, P. 2020. 2006 : une victoire étudiante ? Le mouvement anti-CPE de 2006 et ses tracts, Paris, Syllepse, coll.« GERME » Dubuisson

**Giacomo GILMOZZI** Diplômé en Philosophie politique et éthique (Paris IV - Sorbonne) et doctorant à l'Université Roma3/Tor Vergata (Rome, Italie) Giacomo s'intéresse aux « nouveaux designs territoriaux » confrontés aux défis écologiques liés au développement territorial à l'heure des plateformes numériques. Il est chargé de projets européens et d'expérimentation territoriale au sein de l'Institut de Recherche et d'Innovation où, depuis juillet 2020, il suit les expérimentations UNEJ en intervenant dans les collèges et lycées affiliés à la démarche [Urbanités Numériques En Jeux](#) en Seine-Saint-Denis.

**Riwad SALIM** Titulaire d'un diplôme en Design et Création Numérique (École Estienne), Riwad réfléchit au rapport entre la technique propre à un outil numérique et son utilisation dans un contexte donné. Au sein de l'Institut de Recherche et d'Innovation depuis 2018, il a participé à la construction, à l'organisation et au développement de l'instance du jeu Minetest utilisée dans le projet Urbanités Numériques En Jeux. Depuis juillet 2020, il intervient dans les classes pour assister les élèves et enseignants de Seine Saint-Denis dans leur pratique de Minetest. Il poursuit en parallèle des projets sur le design et le numérique en indépendant.



ANNEXE 5 – Programmes et présentation de la session « Territoires en transition : le rôle et la place de la CGT »



Stage CGT Territoires en transition : le rôle et la place de la CGT  
14- 18 novembre 2022

Responsables du stage : Antonella Corsani, Philippe Légé (ISST) Dominique Gallet et Thierry Gourlay (CGT)

	Lundi 14	Mardi 15	Mercredi 16	Jeudi 17	Vendredi 18
09 h 00	Présentation de l'I.S.S.T., de la session. Tour de table  « Mon » territoire : atouts, problèmes et questionnements Travail de groupe coordonné par A. Corsani (ISST)	Transitions, basculements, bifurcations et dynamiques institutantes : théorie et expériences Antonella Corsani (ISST)	Métiers et emplois dans la transition écologique. Philippe Légé (ISST)	Territoire Apprenant Contributif. Une expérimentation en Seine-Saint-Denis Anne Kunvari et Olivier Landau (Institut de Recherche et d'Innovation. Centre Pompidou)	Qu'est que nous avons appris ? Restitutions  Quelles stratégies pour quelles transitions ? Débat animé par Dominique Gallet et Thierry Gourlay (CGT)
12 h 30	Pause déjeuner	Pause déjeuner	Pause déjeuner	Pause déjeuner	Pause déjeuner
14h	Dynamique d'accumulation du capital, État et territoire. Les apports de David Harvey  Atelier de lecture organisé et animé par Antonella Corsani (ISST)	La construction des indicateurs participatifs alternatifs. Une illustration avec le cas grenoblois Fiona Ottaviani (Grenoble Ecole de Management)	De l'agrobusiness à l'agroécologie Hugo Persillet (L'atelier paysan)	Les territoires zéro chômeur de longue durée Carole Tuchsziher (LISE/CEET-CNAM) et Marie-Christine Bureau (LISE-CNAM)	Bilan de la session  <b>FIN 15 H 00</b>
17h00-17h30	Qu'est-ce que j'ai appris	Qu'est-ce que j'ai appris	Qu'est-ce que j'ai appris	Qu'est-ce que j'ai appris	

## PRÉSENTATION DE LA SESSION

### Public

Cette session de formation syndicale CGT s'adresse en particulier aux dirigeants et militants des organisations territoriales et professionnelles, de la confédération ainsi qu'aux mandatés dans des instances territoriales tels que les CESER, Commissions Paritaires, ou conseils de développement.

### Objectifs

Le premier objectif de la formation est de fournir aux participants une « boîte à outils » pour agir syndicalement sur les enjeux territoriaux. Les outils sont théoriques, mais aussi et avant tout ils sont issus des expériences territoriales. Il s'agit en effet de saisir le lien théorique entre question économique, question sociale et question environnementale et de tirer des enseignements des expériences et expérimentations locales.

La perspective est celle de faire de l'organisation syndicale un acteur majeur et incontournable de la transition économique, écologique et sociale.

### Thématiques

Quatre grands thèmes seront abordés :

- 1/ La dimension spatiale du capitalisme et le rôle de l'État
- 2/ La transition écologique et sociale nécessaire.
- 3/ La transition et la démocratie
- 4/ La place, le rôle et l'action du mouvement syndical et en particulier de la CGT

### Les séances

**« Mon » territoire : atouts, problèmes et questionnements.** La session de formation débutera avec une séance de travail de groupe visant l'interconnaissance et le partage d'expériences ainsi que des questionnements qui justifient la participation à la session de formation syndicale.

**Dynamique d'accumulation du capital, État et territoire. Les apports de David Harvey. Atelier de lecture.**

David Harvey est un géographe anglais marxiste, figure majeure de la « géographie radicale ». Il est le spécialiste de l'analyse spatiale du capitalisme.

Lors de cette séance il sera proposé une lecture par l'arpentage de quelques textes extraits de l'œuvre de David Harvey. Historiquement, la méthode de l'arpentage a été pensée dans l'objectif de désacraliser l'objet livre et de populariser la lecture. Mais aussi et avant tout de permettre une « lecture augmentée » par la dynamique coopérative de co-construction d'un savoir.

Cette séance de lecture coopérative devrait permettre de développer des outils d'analyse du rapport entre dynamique capitaliste et espace géographique et social.

### **Transitions, basculements, bifurcations et dynamiques instituanes : théorie et expériences**

En introduction, l'intervention portera sur le lien entre l'écologie sociale et l'écologie environnementale, en d'autres termes sur l'agencement des questions sociales et environnementales. Il s'agira par la suite de saisir les différences des expériences territoriales concrètes et des approches en termes de transition, de basculements, de bifurcations et de dynamiques instituanes.

### **La construction des indicateurs participatifs alternatifs. Une illustration avec le cas grenoblois**

Dans des sociétés de plus en plus frénétiques par rapport aux indicateurs et à l'évaluation, comment ouvrir collectivement la boîte noire des indicateurs pour se réapproprier cet objet de pouvoir qu'est l'indicateur ? Et comment prendre en compte ce qui compte vraiment ? Quelle est l'alternative portée par ces indicateurs dits « alternatifs (bien vivre, bien-être, soutenabilité) ? Après avoir présenté les enjeux associés à de telles démarches de quantification, Fiona Ottaviani présentera l'expérience de construction d'indicateurs de bien-être soutenable territorialisés (IBEST) conduit sur le territoire grenoblois. Celle-ci nous fournira une illustration des apports et des limites associées à de telles expérimentations.

### **Métiers et emplois dans la transition écologique.**

Cette séance portera sur les conditions d'émergence et de pérennisation des nouveaux métiers, emplois et formations nécessaires à la transition écologique. Elle sera menée à partir d'une analyse des dispositifs institutionnels existants et d'une étude de cas menée sur les métiers du réemploi (recyclage, réparation, compostage, etc.) dans un Pôle territorial de coopération économique (PTCE) de l'Oise.

**De l'agrobusiness à l'agroécologie.** La séance portera sur l'expérience de l'Atelier Paysan (<https://latelierpaysan.org/>). Cette coopérative de paysans organise l'autoformation, la production et le partage de connaissances pour le développement agroécologique et des territoires ruraux. L'intervention visera à présenter les actions de l'Atelier Paysan mais abordera aussi les tensions que les basculements de l'agrobusiness vers l'agroécologie engendrent.

**Territoire Apprenant Contributif. Une expérimentation en Seine-Saint-Denis.** Le programme Territoire Apprenant Contributif (TAC) est une expérimentation territoriale sur 10 ans, menée en Seine-Saint-Denis par l'équipe de l'Institut de Recherche et d'Innovation (IRI). L'objectif ambitieux du programme est de produire les conditions de possibilité d'une bifurcation pour un avenir soutenable. Il s'agit alors en prenant en compte les « localités » et les spécificités du territoire de développer une économie de la contribution basée sur la « capacitation » des habitants. Olivier Landau, président de l'IRI, présentera le TAC, alors que Anne Kunvari, coordinatrice du programme, présentera trois ateliers de

« capacitation » : Clinique Contributive, Urbanités Numériques en Jeux ; Cuisine contributive.

### **Les territoires zéro chômeur de longue durée**

Marie-Christine Bureau et Carole Tuchsirer présenteront l'histoire, les enjeux et le cadre institutionnel de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD). Puis, elles exposeront et discuteront les premiers enseignements tirés d'une recherche en cours auprès d'un territoire situé dans le Val d'Oise qui vient d'obtenir sa labellisation et de créer une entreprise à but d'emploi (EBE). Dans cette expérimentation se mêlent des enjeux d'emploi, de développement du territoire, de transition écologique et même de renouvellement des formes d'organisation du travail.

### **Méthodes pédagogiques**

- Des interventions d'enseignant-e-s-chercheur-e-s. Ces séances sont organisées de sorte à favoriser l'interaction avec les stagiaires.

- Des séances de travail de groupe organisées et animées par des enseignants universitaires. Ces séances visent : 1/ l'interconnaissance et l'échange d'expériences entre stagiaires ; 2/ l'appropriation des connaissances théoriques par la mise en situation.

- Une séance d'arpentage. La méthode consiste à découper un texte en plusieurs parties, puis à partager la lecture au sein du groupe et de sous-groupes. Les participants sont après amenés à faire une lecture très rapide (10 minutes), axée autour de quelques « lignes de force » : « l'idée qui me semble centrale », « ce que j'ai appris », « ce que je n'ai pas compris ou ce sur quoi je suis en désaccord », « ce qui fait écho à mon expérience »... Il y a après un temps d'échange au sein des sous-groupes (15 minutes), puis la préparation d'une restitution sous forme graphique (10 minutes). Enfin, chaque sous-groupe dispose de 5 minutes pour faire une restitution en plénière. Et c'est par la coopération et l'échange, par la libre communication autour des restitutions en plénière que l'on parvient à s'approprier collectivement de l'intégralité du texte.

- Les stagiaires sont organisés en groupes. Les groupes se réunissent tous les après-midis de 17h00 à 17h30 pour un échange autour de la question : qu'ai-je appris aujourd'hui ? Quelle pertinence pour l'action syndicale ?

Après un temps de discussion ils/elles doivent rédiger une synthèse. Les restitutions des synthèses ont lieu le dernier jour de la formation. Chaque groupe a la responsabilité de la restitution de la synthèse pour une seule demi-journée. La restitution doit être faite (de préférence) avec un support du type « Powerpoint » en trois diapositives.

Première diapositive : les stagiaires doivent lister ce qu'ils ont appris (trois choses maximum retenues comme les plus importantes).

Deuxième diapositive : ils/elles doivent indiquer parmi les choses apprises celle qui a été considérée comme la plus importante au sein de leur groupe. Puis, ils/elles doivent présenter un plan d'exposé sur le sujet.

Troisième diapositive : le groupe doit indiquer en quoi cette nouvelle connaissance interpelle l'action syndicale et, éventuellement, quels sont les outils pour cette action.

Le moment de la restitution des synthèses est un moment d'échange et de débat. L'objectif est aussi de parvenir à la rédaction d'un document unique de synthèse réalisé par les stagiaires.

### Les intervenant-e-s

**Marie-Christine Bureau** est sociologue, chargée de recherche au CNRS. Après avoir longuement travaillé au Centre d'études de l'emploi elle a rejoint le Lise en 2008. Ses travaux se situent à la croisée entre sociologie du travail, sociologie de la culture et sociologie de l'action publique. Ils portent sur les formes émergentes de coopération aux frontières du salariat mais aussi sur les interactions entre acteurs publics, professionnels et citoyens dans le champ de l'intervention sociale. Dernières publications : avec Berton F. (dir.) et de Bony J., Jung C., Rist B., 2021. *Faire famille aujourd'hui. Normes, résistances et inventions*, Presses Universitaires de Rennes (PUR) ; avec Corsani A., Giraud O., Rey F. (dir.), 2019. Les zones grises des relations de travail et d'emploi. Un dictionnaire sociologique, Teseo.

**Antonella Corsani** est économiste, HDR en sociologie. Enseignante-chercheuse à l'ISST Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, elle est membre du laboratoire de recherche IDHES (Institutions et Dynamiques Historiques de l'Économie et de la Société) UMR 8533. Ses recherches portent sur les mutations du travail et les métamorphoses du salariat. Elle participe au groupe de réflexion au sein de l'IRI (Institut de Recherche et d'Innovation) sur le développement des territoires-laboratoires de l'économie contributive.

Dernières publications : en collaboration avec M.-C. Bureau, O. Giraud, F. Rey (Dir.) *Les zones grises des relations de travail et d'emploi. Un dictionnaire sociologique*, TeseoPress, 2019 : <https://www.teseopress.com/dictionnaire/> ; *Chemins de la liberté. Le travail entre hétéronomie et autonomie*. Les Éditions du Croquant, 2020.

**Philippe Légé** est économiste. Professeur des Universités à l'ISST Paris 1, il est membre du laboratoire de recherche IDHES (Institutions et Dynamiques Historiques de l'Économie et de la Société) UMR 8533. Ses recherches portent sur l'histoire de la pensée économique, l'économie du travail, les crises et les politiques économiques. Dernières publications : « Mill, Marx et la transformation des rapports de production », *Revue philosophique*, n° 2020/3, tome 145, juillet 2020, p. 313-331. *Production et légitimation d'une réforme - Le « projet de loi Travail »*, Paris : Le Croquant, 2019.

**Fiona Ottaviani** Fiona Ottaviani est chercheuse et enseignante à Grenoble école de management. Elle est co-coordinatrice de la chaire Territoire en transition et assure la coordination de la recherche de la chaire Paix économique. Elle travaille sur les dynamiques territoriales, sur les indicateurs et les approches participatives. Ses recherches portent aussi sur l'économie sociale, l'économie publique et la soutenabilité. Dernières publications: Le Roy, A., Ottaviani, F. (2022).-The sustainable well-being of urban and rural areas. *Regional studies*, vol. 56, n° 4, pp. 668-682.

Daudigeos, T., Ottaviani, F. (2021).- La loi PACTE : une opportunité pour interroger la "raison d'être territoriale" des entreprises. *Développement durable et territoires*, vol. 12, n° 2, 12 p.

**Olivier Landau** a été producteur et réalisateur de nombreux programmes de TV, documentaires et fictions. Il a été le fondateur en 1986 de TV Mondes, seconde chaîne thématique pour les réseaux câblés en France. Depuis 1993 il a travaillé sur l'impact des technologies numériques en ce qui concerne l'accès aux contenus, en particulier dans le domaine des médias. L'universalité du numérique l'a amené à élargir son champ d'intérêts à l'ensemble des services bousculés par la société de l'information. Avec Bernard Stiegler il s'est intéressé à l'automatisation généralisée de « l'industrie » et aux conséquences sur la société, en particulier en ce qui concerne l'emploi et le travail. Après la disparition de Bernard Stiegler il a repris la présidence de l'IRI (Institut de recherche et d'innovation - Centre Georges-Pompidou). Et il est membre du Conseil d'administration de l'Association des Amis de la Génération Thunberg - Ars Industrialis, après avoir été directeur délégué à la Stratégie et l'Anticipation de SATM (Direction des Services Avancés pour les Télécom et les Médias de Sofrecom - Groupe Orange).

**Anne Kunvari** Diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, Anne Kunvari est auteur, journaliste et documentariste. En 1993, elle a participé au lancement du magazine « La Rue », spécialisé sur l'exclusion et vendu par des personnes sans domicile fixe : une entreprise d'insertion qu'elle a dirigée plusieurs années. Elle a réalisé de nombreux documentaires sur le monde du travail, parmi lesquels « Il était une fois le salariat » (2004), « Il était une fois les patrons » (2010), « Le travail malade du chômage » (2012), « La croissance, à quel prix » (2013). Actuellement engagée au sein de l'IRI elle coordonne le programme Territoire Apprenant Contributif.

**Hugo Persillet** est animateur formateur au sein de l'Atelier Paysan. L'Atelier Paysan est une coopérative (SCIC SARL). Elle accompagne les agriculteurs et agricultrices dans la conception et la fabrication de machines et de bâtiments adaptés à une agroécologie paysanne. En remobilisant les producteurs et productrices sur les choix techniques autour de l'outil de travail des fermes, elle vise à permettre de retrouver collectivement une souveraineté technique, une autonomie par la réappropriation des savoirs et des savoir-faire.

Hugo Persillet a coordonné l'ouvrage « Reprendre la terre aux machines. L'Atelier Paysan », Editions du Seuil, 2021.

**Carole Tuchsirer** est socio-économiste et membre du LISE. Elle a travaillé au Centre d'études de l'emploi et du travail (CEET) depuis 2007, après avoir travaillé 12 ans à l'Institut

de Recherches économiques et sociales (Ires). Ses travaux de recherche actuels portent principalement sur la formation professionnelle des actifs, les territoires de la politique de l'emploi, l'indemnisation des chômeurs et le Service Public de l'Emploi. La question de l'évolution des modes de gouvernance des institutions et intermédiaires en charge du marché du travail est au cœur de ses réflexions en lien avec le processus de territorialisation de l'action publique sur la relation emploi/formation.

Dernières publications : Tuchszirer C., Bureau M-C, 2021, "Des métamorphoses de la formation professionnelle", *AOC, Analyse, Opinion, Critique* ; Moysan, A, Podevin G., Tuchszirer.,2020. « Entre résilience et renouvellement : les Opca à la veille de la réforme sur la liberté de choisir son avenir professionnel », *Formation et Emploi*, n°152 ; Tuchszirer, C., Bureau , M-C., 2020, « Nouvelles formes d'emplois et de travail, nouveaux enjeux syndicaux ? », *La revue de l'Ires*, n°101/102.





## ANNEXE 6 – Programmes de la session « Économie sociale et solidaire »



### Stage FO : Economie Sociale et Solidaire

Responsables du stage : Antonella Corsani & Laetitia Driguez (ISST- Université Paris 1) et Zaïma Benachour (FO)

	Lundi 7 novembre	Mardi 8 novembre	Mercredi 9 novembre	Jeudi 10 novembre
09 h 00	Présentation de l'I.S.S.T., de la session. Présentation des participants  L'ESS : expérience et questionnements Table ronde des participants animée par A.Corsani et L. Driguez	Coopératives, mutuelles et associations : Aspects juridiques Laetitia Driguez (ISST)	Les accords-cadres et leur mise en œuvre au sein des organisations de l'ESS Table ronde David Cluzeau (UDES) Béatrice Clicq (FO)	L'ESS dans la transition écologique Analyse de cas Philippe Légé (ISST)
12 h 30	Pause déjeuner	Pause déjeuner	Pause déjeuner	Pause déjeuner
14h	Coopératives, mutuelles et associations : Éléments d'histoire sociale Antonella Corsani (ISST)	Coopératives, mutuelles et associations : Leur place dans l'économie en France Philippe Légé (ISST)	Les scop et la fabrique de l'intérêt collectif Anne-Catherine Wagner (Université Paris 1)	Qu'est- ce que j'ai appris ? Restitution et débat syndical avec Béatrice Clicq (Secrétaire Confédérale FO)  15H30 Bilan du stage 16h00 FIN
17h00-17h30	Qu'est-ce que j'ai appris ?	Qu'est-ce que j'ai appris ?	Qu'est-ce que j'ai appris ?	

## PRÉSENTATION DE LA SESSION

### Public

La formation s'adresse aux syndicalistes salariés d'organisations relevant de l'ESS et à celles et ceux qui exercent des mandats d'administration dans une organisation de l'ESS. Sont concernées les trois catégories d'organisation que sont les coopératives, les mutuelles et les associations.

### Objectifs

Apprendre à connaître l'Économie Sociale et Solidaire et la spécificité de ses trois composantes.

Connaître et s'appropriier les accords-cadres signés avec l'UDES.

Questionner le rapport entre mouvement syndical et ESS dans la transition écologique.

### Thématiques

L'histoire des organisations de l'ESS.

Les coopératives, les mutuelles et les associations : leur statut juridique.

L'importance de l'ESS dans l'économie française notamment en termes d'emploi et de contribution au PIB.

La nature et la fonction des accords-cadres ainsi que leur mise en œuvre au sein des organisations de l'ESS, à travers une table ronde réunissant différents acteurs de ces accords.

Le rôle des coopératives et des associations dans la transition écologique, à partir de la narration et de l'analyse d'expériences.

## ANNEXE 7- Programme et présentation de la session « Salaires et rémunérations »



### Stage FO Salaires et Rémunérations 26-30 septembre 2022

Stage Coordonné par Antonella Corsani et Laetitia Driguez (ISST) et par Heidi Akdouche (CGT-FO)

Lundi 26	Mardi 27	Mercredi 28	Jeudi 29	Vendredi 30
<p><b>8h30 Accueil</b></p> <p><b>9h00</b> Présentations et introduction</p> <p><b>11h00</b> Individualisation et flexibilisation de la rémunération du travail</p> <p>A.Corsani (ISST-Université Paris 1)</p> <p><b>12h30 Pause déjeuner</b></p>	<p><b>9h00</b></p> <p><b>Les composantes de la rémunération</b></p> <p>Laetitia Driguez (ISST- Univ. Paris 1)</p> <p><b>12h30 Pause déjeuner</b></p>	<p><b>9h00</b></p> <p><b>Flexibilité et salaire minimum</b></p> <p>Philippe Légé (ISST -Université Paris 1)</p> <p><b>12h30 Pause déjeuner</b></p>	<p><b>9h00</b></p> <p><b>La négociation obligatoire sur les salaires en entreprise</b></p> <p>Heidi Akdouche (CGT-FO)</p> <p><b>12h30 Pause déjeuner</b></p>	<p><b>9h30</b></p> <p><b>Restitution des synthèses et Débat</b></p> <p><b>12h30 Pause déjeuner</b></p>
<p><b>14h00</b></p> <p><b>Individualisation et flexibilisation de la rémunération du travail (suite)</b></p> <p>A.Corsani</p> <p><b>17h00-17h30</b> Synthèse</p>	<p><b>14h00</b></p> <p><b>Questions sur la fiche de paie : aspects pratiques.</b></p> <p>Sylvie Verceylen (Cabinet Legrand)</p> <p><b>17h00 -17h30</b> Synthèse</p>	<p><b>14h00</b></p> <p><b>Les composantes de la rémunération Cas pratiques</b></p> <p>Laetitia Driguez (ISST- Univ. Paris 1)</p> <p><b>17h00 -17h30</b> Synthèse</p>	<p><b>14h00</b></p> <p><b>Techniques de négociation salariale</b></p> <p>Pascal Lagrue (CGT-FO)</p> <p><b>17h00 -17h30</b> Synthèse</p>	<p><b>14h00 -15h00</b></p> <p><b>Bilan du stage</b></p> <p>Antonella Corsani, Laetitia Driguez (ISST) Heidi Akdouche (FO)</p>

## **Présentation de la session**

### **Public**

La formation s'adresse aux membres de la délégation syndicale CGT-FO pour la NAO ainsi qu'aux négociateurs de branche et élus au CSE.

### **Objectifs**

L'objectif premier est de permettre aux délégués aux négociations d'acquérir des connaissances théoriques et pratiques permettant de mieux assurer le mandat de négociateur.

Cet objectif premier se décline en plusieurs objectifs :

- 1/ Apprendre à lire la fiche de paye et apprendre à l'expliquer.
- 2/ Mieux comprendre la nature des différentes formes de la rémunération du travail.
- 3/ Bien saisir les enjeux du développement des formes individualisées et variables de la rémunération.
- 4/ Connaître le cadre juridique de la NAO.
- 5/ Maîtriser les techniques de négociation.

### **Thèmes**

Individualisation et «flexibilisation » de la rémunération. Une mise en perspective historique pour en saisir le sens et les conséquences.

Les composantes de la rémunération, en théorie et en pratique.

La fiche de paie.

Revalorisation du SMIC et tassement des grilles salariales.

La NAO en entreprise : le cadre juridique.

Techniques de négociation.

### Méthodes pédagogiques

- Des interventions d'enseignant-e-s-chercheur-e-s. Ces séances sont organisées de sorte à favoriser l'interaction avec les stagiaires.
- Des cas pratiques, travaillés par petits groupes afin de vérifier la capacité à mobiliser les acquis théoriques.
- Des questionnements sur la pratique syndicale, avec les conseils techniques et comportementaux en matière de négociation salariale, prodigués par un secrétaire confédéral.
- Un travail de groupe quotidien : Les stagiaires sont organisés en groupes. Les groupes se réunissent tous les après-midis de 16h30 à 17h30 pour un échange autour de la question : qu'ai-je appris aujourd'hui ? Quelle pertinence pour l'action syndicale ?

Après un temps de discussion ils/elles doivent rédiger une synthèse. Les restitutions des synthèses ont lieu le dernier jour de la formation. Chaque groupe a la responsabilité de la restitution de la synthèse pour une seule demi-journée. La restitution doit être faite (de préférence) avec un support du type « Powerpoint » en trois diapositives.

Première diapo : les stagiaires doivent lister ce qu'ils ont appris (trois choses maximum retenues comme les plus importantes).

Deuxième diapo : ils/elles doivent indiquer parmi les choses apprises celle qui a été considérée comme la plus importante au sein de leur groupe.

Troisième diapo : le groupe doit indiquer en quoi cette nouvelle connaissance interpelle l'action syndicale et, éventuellement, quels outils pourront être mobilisés pour cette action.

Le moment de la restitution des synthèses est un moment d'échange et de débat. L'objectif est aussi de parvenir à la rédaction d'un document unique de synthèse réalisé par les stagiaires.



## ANNEXE 8- Programme des JDS 2022

### PROGRAMMATION 2022

- 24 mars
- 21 avril
- 19 mai
- 23 juin
- 22 septembre
- 20 octobre
- 24 novembre
- 15 décembre

### HORAIRES

De 9 h 30 à 17 h

Accueil des participants à partir de 9 h

### CONTACTS

#### Force ouvrière (FO)

Ghislaine Ferreira  
[gferreira@force-ouvriere.fr](mailto:gferreira@force-ouvriere.fr)

#### Confédération générale du travail (CGT)

Christian Angèle  
[c.angele@cgt.fr](mailto:c.angele@cgt.fr)

#### Confédération française démocratique du travail (CFDT)

Jacques Toutain  
[jactoutain@me.com](mailto:jactoutain@me.com)

#### Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres (CFE-CGC)

Marc-Antoine Marcantoni  
[mamarcantoni@outlook.fr](mailto:mamarcantoni@outlook.fr)

### CONTACTS À L'ISST

#### Coordinateur des Journées de droit social et responsable administratif

François Nurit  
[francois.nurit@univ-paris1.fr](mailto:francois.nurit@univ-paris1.fr)  
01 79 41 90 14

#### Ingénieure d'études

Adeline Gubler  
[adeline.gubler@univ-paris1.fr](mailto:adeline.gubler@univ-paris1.fr)  
01 79 41 90 09

Institut des sciences sociales du travail  
(ISST)

16, boulevard Carnot  
92340 Bourg-la-Reine

[www.isst.pantheonsorbonne.fr](http://www.isst.pantheonsorbonne.fr)



UNIVERSITÉ PARIS 1  
**PANTHÉON SORBONNE**  
INSTITUT DES SCIENCES  
SOCIALES DU TRAVAIL

UNIVERSITÉ PARIS 1  
**PANTHÉON SORBONNE**  
INSTITUT DES SCIENCES  
SOCIALES DU TRAVAIL

## JOURNÉES DE DROIT SOCIAL 2022



Destinées aux conseillers prud'hommes des organisations syndicales qui souhaitent actualiser et approfondir leurs connaissances en matière de droit du travail national et européen, ces journées se veulent un temps d'échange, de discussion et de réflexion sur l'état et l'évolution du droit social et du contentieux prud'homal. Elles prennent la forme d'un cycle annuel de huit séminaires intersyndicaux d'une journée.

## HEURES SUPPLÉMENTAIRES ET FORFAITS

Heures supplémentaires et forfaits en jours sont, pour le conseil des prud'hommes, des sujets appréhendés avant tout par la pratique. Il est bien rare de ne pas trouver dans un jeu de conclusions une demande fondée sur l'un de ces chefs. Mais l'expérience quotidienne se double vite de redoutables questions techniques : quelles sont donc les conditions du forfait ? Comment faire la preuve des heures supplémentaires ? Voici quelques-uns des problèmes que ces journées tenteront de dénouer.

Quelles sont donc les conditions du forfait ? Comment faire la preuve des heures supplémentaires ?

## LES EXCEPTIONS DE PROCÉDURE

Avant de trancher le litige sur le fond, les conseillers prud'hommes sont fréquemment confrontés à des exceptions de procédure sur lesquelles ils doivent se prononcer. Certaines découlent des dispositions spéciales du Code du travail alors que d'autres résultent de l'application des dispositions générales du Code de procédure civile. Ces règles méritent une attention particulière dès lors qu'elles dictent très souvent l'issue du procès. La journée permettra également de préciser cette notion par rapport à d'autres types d'exceptions susceptibles d'être soulevées par le juge ou les parties.

## ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Le principe d'égalité de traitement est fréquemment invoqué au cours du procès prud'homal. Prévoyant que des salariés placés dans une situation similaire bénéficient des mêmes garanties, son champ d'application et ses exceptions, légales ou conventionnelles, sont multiples. La justification des différences de traitement issues d'un accord collectif connaît une riche actualité qui sera également évoquée.

## SENS ET PORTÉE DE L'ORALITÉ DEVANT LES CONSEILS DE PRUD'HOMMES

Le Code du travail continue à disposer que la procédure prud'homale est orale. On sait que l'oralité de la procédure devant les conseils de prud'hommes participe d'une conception particulière de cette juridiction qui doit rester accessible à tous en réduisant les contraintes procédurales. Il existe cependant d'importantes ambiguïtés et incertitudes sur le sens de l'oralité dans la procédure prud'homale. En effet, elle ne saurait signifier l'absence de l'écrit. Il est donc essentiel de clarifier le sens de cette règle. L'examen de sa portée permettra également de constater un recul de cette règle amorcé par des dispositions dont l'application soulève, en pratique, de fréquentes et sérieuses interrogations.

## LA NULLITÉ DU LICENCIEMENT

La nullité du licenciement est un thème à tiroirs. La question des causes est première : quelles sont les raisons qui justifient que la rupture du contrat de travail soit susceptible d'être annulée ? Mais c'est pour bien vite voir surgir la question des conséquences : comment donc effacer le licenciement, faire comme s'il n'était jamais survenu ? Le but de la journée est d'ouvrir ces tiroirs sans prétendre les refermer.

## SOUS-TRAITANCE, MISE À DISPOSITION ET PORTAGE SALARIAL

De nombreux dispositifs distincts de l'acceptation classique de la relation de travail, organisée entre l'employeur et le salarié, se développent. Le Code du travail prévoit des règles relatives à la mise à disposition, à la sous-traitance ou au portage salarial : mécanismes impliquant plusieurs acteurs. Certaines opérations restent strictement prohibées, à l'image du marchandage.

Quelles sont les raisons qui justifient que la rupture du contrat de travail soit susceptible d'être annulée ?

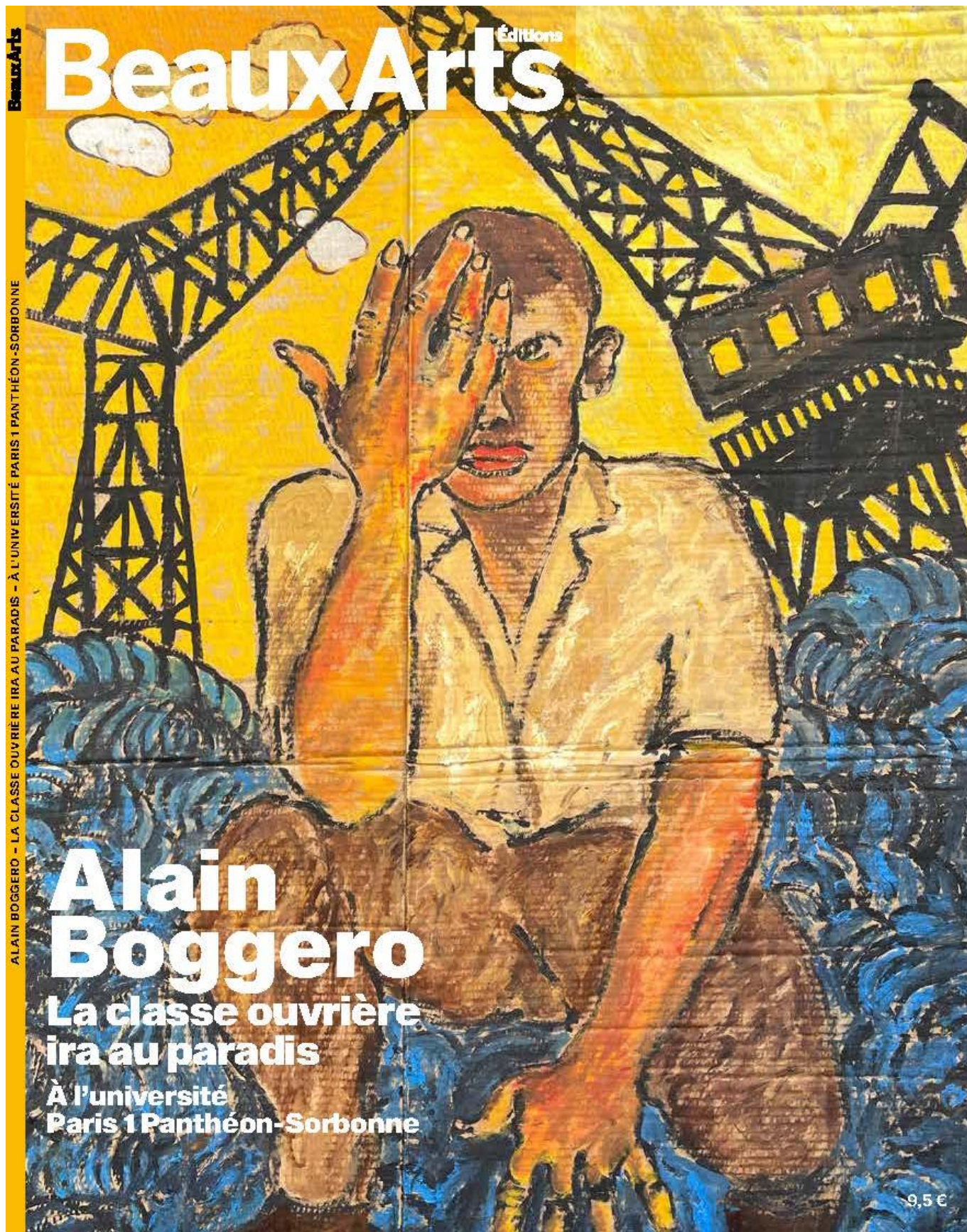
## LE TÉLÉTRAVAIL ET LE DROIT À LA DÉCONNEXION

La pandémie liée au Covid-19 a précipité le recours massif au télétravail. Volontaire ou contraint, le télétravail constitue assurément une nouvelle forme d'organisation du travail amenée à se pérenniser. Il implique toutefois de nombreux garde-fous juridiques et organisationnels car il renouvelle les problématiques liées à l'exercice du pouvoir de direction, à la protection de la santé des travailleurs ou bien encore à l'égalité de traitement ou au droit à la déconnexion. La journée sera consacrée à l'étude des cadres juridiques en vigueur mais offrira aussi une lecture sociologique du phénomène afin d'ouvrir les participants à d'autres voies d'analyse et de compréhension de ce sujet.

## LA RÉPARATION DU PRÉJUDICE

Il est acquis depuis longtemps que la réparation du préjudice, en droit du travail, n'obéit pas nécessairement à la réunion traditionnelle des conditions de la responsabilité contractuelle. Que l'on s'attache à déterminer les préjudices réparables ou bien le régime de leur réparation (preuve, montant...), les dernières années ont été marquées par des évolutions significatives dont cette journée proposera de dresser le bilan.









**L'EGALITE PROFESSIONNELLE DANS LES ENTREPRISES :  
QUELLE ACTUALITE, QUELS ENJEUX ?**

**Journée d'information-sensibilisation ISST/DRIEETS d'Ile-de-France**

Responsables :

Jean-Michel DENIS,  
Professeur de sociologie, Université Paris 1 – ISST/IDHES  
Cécile GUILLAUME,  
Reader in Organisation studies, Surrey Business School  
Sophie POCHIC  
Directrice de recherche CNRS, Centre Maurice Halbwachs

<b>Jeudi 14 avril 2022</b>	
<b>9 h</b>	<b>Café d'accueil</b>
<b>9 h 30</b>	<b>Ouverture de la journée</b> Jean-Michel DENIS Représentant.e de la DRIEETS  <b>L'égalité professionnelle est-elle négociable ?</b> <b>Au-delà de leur conformité, s'interroger sur la qualité et la sélectivité des actions envisagées</b>  Sophie POCHIC, Sociologue, Directrice de recherche CNRS, Centre Maurice Halbwachs
<b>12 h 30</b>	<b>Déjeuner - Buffet</b>
<b>14 h 15</b>	<b>Les thèmes liés à l'égalité professionnelle en entreprise</b> <b>– Difficultés et avancées -</b> <b>Atelier réflexif</b>
<b>15 h 30</b>	<b>La parentalité dans la négociation collective en France : un enjeu managérial plutôt que syndical ?</b>  Cécile GUILLAUME Sociologue, Reader in Organisation studies, Surrey Business School

1

**PUBLIC :**

Le stage s'adresse à des inspecteurs.trices et contrôleur.e.s du travail d'Ile-de-France.

La journée se déroule en présentiel dans les locaux de l'I.S.S.T. situé au 16 Boulevard Carnot, 92340 Bourg-la-Reine. RER B, station Bourg-la-Reine.

Quelques places de parking disponibles sur le site à réserver en amont.

**OBJECTIFS :**

La journée sera consacrée à la question de l'égalité professionnelle dans les entreprises. Il s'agit d'un thème sur lequel les inspecteurs.trices et contrôleur.e.s du travail exercent leur activité de veille à travers le respect de l'index de l'égalité professionnelle et l'obligation de négociation sur le sujet. Mais au-delà de cette « égalité négociée » où en est-on aujourd'hui par rapport à ce thème sur le plan de son contenu et de son appropriation par les acteurs ? Ce thème reste-t-il largement formel ou se traduit-il par des avancées concrètes dans les entreprises ? Ces avancées sont-elles quantifiables et objectivables et que penser de la solidité des diagnostics chiffrés réalisés sur ce dernier ? Quelle(s) signification(s) et interprétation(s) les acteurs donnent-ils à ce terme d'égalité professionnelle et s'entendent-ils sur une conception fédérative ou partagée ? Surtout, quelle importance et quelle priorité lui donnent les acteurs, employeurs comme organisations représentatives, et avec quelle traduction en termes d'engagement et de domaines d'action ?

**PROGRAMME :**

La journée d'information-sensibilisation se déroulera le jeudi 14 avril 2022, dans les locaux de l'Institut des sciences sociales du travail, à Bourg-la-Reine (salle Marcel David d'une capacité de 80 personnes). Elle débutera à 9 heures 30 et se terminera à 17 heures 30.

**- Matinée :**

Introduction et présentation de la journée par Jean-Michel Denis, Professeur de sociologie et Directeur de l'ISST.

**Intervention** : « L'égalité professionnelle est-elle négociable ? Au-delà de leur conformité, s'interroger sur la qualité et la sélectivité des actions envisagées » par Sophie POCHIC, Sociologue, Directrice de recherche CNRS, Centre Maurice Halbwachs, CNRS, EHESS, ENS

**Résumé** : La thématique de l'égalité professionnelle a été relancée depuis 2012, sous la pression de sanctions financières, et s'est imposée dans des PME ou dans des secteurs d'emplois où elle était jusque-là inexistante. Mais au-delà de leur conformité légale, quelle est la qualité et la sélectivité de ces textes au regard de la situation des femmes dans ces entreprises ? Comment sont utilisés les chiffres dans la mise en

visibilité des inégalités et dans la justification des actions envisagées ? Et surtout, quels effets concrets produisent ces engagements sur le papier ? Quels sont les acteurs identifiés comme responsables de la mise en œuvre et les cibles prioritaires des mesures concrètes ? Fondée sur une étude réalisée pour la DARES et le Ministère du travail entre 2014 et 2017, avant la transformation de l'architecture de la négociation d'entreprise et l'obligation de transparence via l'index Pénicaud, cette intervention ouvre une réflexion sur des sujets d'actualité comme les tensions entre syndicats et directions autour du chiffrage des inégalités ou les facteurs favorables à une « égalité négociée ».

- **L'après-midi :**

**Atelier réflexif :** Les thèmes liés à l'égalité professionnelle en entreprise

L'objectif est de proposer aux stagiaires une réflexion collective autour de leur intervention sur l'égalité professionnelle dans les entreprises, les difficultés que les inspecteurs.trices rencontrent et les réalisations dont ils sont les spectateurs ou qu'ils recommandent.

**Intervention :** « La parentalité dans la négociation collective en France : un enjeu managérial plutôt que syndical ? » par Cécile GUILLAUME, Sociologue, Reader in Organisation studies, Surrey Business School

**Résumé :** La thématique de la parentalité et de la « conciliation » vie professionnelle-vie privée s'est renforcée depuis les années 2000 dans le secteur privé en France, à la fois par la négociation collective (sur l'égalité professionnelle, la qualité de vie au travail - QVT, le télétravail et le droit à la déconnexion), mais également par des « *soft tools* » de type labels, guides ou chartes. L'allongement du congé paternité voté en 2020 pour une application en juillet 2021 est un indice supplémentaire de l'évolution des normes et représentations associées à la parentalité, notamment en direction des pères. Les syndicats considèrent-ils toujours ce thème comme peu stratégique ? Qu'en est-il des directions des ressources humaines ? Le contexte économique, social, démographique de l'entreprise modifie-t-il leur appréhension du sujet et les dispositifs proposés aux salarié.e.s ? Et enfin, la situation de pandémie depuis mars 2020 (développement du télétravail, restructurations économiques) a-t-elle fait de cet enjeu une priorité ou au contraire une question secondaire ?

**FIN DE LA SESSION : 17 h 30**

## ANNEXE 11 - Programme de la journée DRIEETS du 24 mai 2022



24 mai 2022

Journée d'information-sensibilisation DRIEETS -ISST

### Emplois précaires et précarité des personnes.

#### Raisons économiques, effets sociologiques

Organisée et animée par

Antonella Corsani, Enseignante-Chercheuse en Sciences Économiques  
(ISST et IDHES Université Paris 1)

Laetitia Driguez, Enseignante-Chercheuse en Droit privé  
(ISST et IREDIES Université Paris 1)

Cette journée d'information-sensibilisation aux questions de la précarité au travail s'adresse aux inspecteurs et aux inspectrices du travail en Île-de-France.

Salle Marcel David, **ISST Université Paris 1**

16, Boulevard Carnot, Bourg-la-Reine

### Programme

9h00 Café d'accueil des participants

9h30 Présentation de la journée par *A. Corsani* et *L. Driguez*

9h45 **Précarités** par *Antonella Corsani*

10h45 Pause café

11h00 Débat

11h30 **Le CSE, un point d'appui dans l'action contre la précarité ?**

Débat avec les participants animé par *Laetitia Driguez*

12h30 Pause Déjeuner

14h00 **Employeurs et salariés au cœur de l'usage croissant des contrats courts** par *Annie Lamanthe* (Enseignante-Chercheuse en Sociologie

Université d'Aix-Marseille)

15h00 Débat

15h30 Pause thé

15h45 **La précarité dans le secteur du nettoyage** par *François-Xavier Devetter* (Enseignant-Chercheur en Sciences Économiques, Université de Lille) et *Julie Valentin* (Enseignante-Chercheuse en Sciences Économiques, Université Paris 1)

16h45 Débat

17h15 -17h30 Conclusions par *A. Corsani* et *L. Driguez*

## RÉSUMES DES INTERVENTIONS

### **Précarités, par A. Corsani**

L'intervention de Antonella Corsani suivra un plan en deux parties. Dans une première partie, il s'agira de présenter une analyse macroéconomique de la structure des emplois en France et de son évolution. Cette analyse permettra de mettre en évidence :

- 1/ La précarisation des « jeunes » (cumul études et « petits jobs », stages, intermittences en CDD) ;
- 2/ La précarité des personnes travaillant à temps partiel (prioritairement des femmes) ;
- 3/ La précarité des nouveaux travailleurs (formellement) non-salariés (uberisation, plateformes).

Dans une deuxième partie, seront d'une part discutées quelques hypothèses économiques interprétatives des causes du développement de formes instables d'emplois et des emplois « courts », d'autre part, à partir des matériaux d'enquêtes de terrain en milieu précaire, seront présentés quelques aspects sociologiques de la précarité.

### **Le CSE, un point d'appui dans l'action contre la précarité ? par Laetitia Driguez**

Au-delà du procès-verbal et de l'éventuelle « négociation » avec l'employeur pour obtenir la régularisation des situations abusives

concernant le recours aux contrats à durée déterminée et au travail intérimaire, dans quelle mesure le CSE peut-il constituer un point d'appui, pour l'inspecteur du travail ?

Nous reviendrons sur les moyens d'information et d'action dont dispose le CSE, comme acteur interne à l'entreprise, pour réagir au recours injustifié ou excessif aux formes d'emploi précaire. Nous évoquerons en particulier le nouveau droit d'alerte sociale. A partir de là, nous nous interrogerons ensemble sur la façon dont l'inspecteur du travail peut trouver dans cet acteur qu'est le CSE une ressource ou un appui pour prévenir les situations illicites de travail précaire ou pour amener l'employeur à réviser sa politique de l'emploi par l'adoption de meilleures pratiques.

### **Employeurs et salariés au cœur de l'usage croissant des contrats courts, par Annie Lamanthe**

L'intervention s'appuie sur une recherche conduite en 2018-2020 au sein du Laboratoire d'Économie et de Sociologie du Travail (LEST) en réponse à un appel de la DARES. Il s'agissait d'apporter des éclairages sur la croissance des embauches en CDD de courte durée (entendue ici de moins d'un mois) observée dans les statistiques depuis le début des années 2000. Si cette croissance peut être imputée à l'extension du CDD d'usage dans certains secteurs, elle échappe cependant à cette explication dans bien d'autres activités où elle a pourtant été particulièrement forte (hors sociétés d'intérim et intermittents du spectacle). Voulant rompre avec les imputations simplistes, « les employeurs embauchent en contrats courts pour réduire leurs coûts »,

« les salariés enchaînent les contrats courts pour recharger leurs droits au chômage », la recherche a mis l'accent sur la complexité et l'hétérogénéité des pratiques qui se cachent sous les constats statistiques. A cette fin, une enquête qualitative a été réalisée auprès d'employeurs embauchant en contrats courts dans trois secteurs d'activité (commerce, santé-hébergement médico-social et administration publique) et auprès de salariés travaillant dans ces conditions d'emploi. L'intervention présentera les principaux résultats de cette recherche pour les secteurs du commerce et de la santé-hébergement médico-social, en montrant en quoi le recours croissant à cette modalité d'embauche témoigne de la dégradation constante des conditions de travail dans des secteurs devenus de moins en moins attractifs tout en dessinant des situations nouvelles et paradoxales, tant du côté des employeurs que des salariés. La croissance du recours au contrat court s'explique en effet principalement (à tout le moins dans les entreprises observées) par la montée de besoins en remplacement de salariés absents (arrêts maladie, accidents du travail, défections ...). Irréguliers, non prévisibles et souvent à pourvoir dans l'urgence, ces besoins nécessitent la résolution en permanence d'une triple équation, « disponibilité - temporalité – distance », qui conduit les employeurs à vouloir fidéliser un personnel dans les conditions d'emploi les plus précaires et qui impacte l'ensemble des aspects de la vie de travailleurs conjuguant tous les attributs de la précarité. Au-delà de ces considérations, l'embauche en contrat court apparaît aujourd'hui comme un élément structurel du fonctionnement du marché du travail et de la trajectoire d'une partie des actifs.

### ***La précarité dans le secteur du nettoyage, par François-Xavier Devetter et Julie Valentin***

« Nettoyeurs » est le nom donné aux agents d'entretien, salariés des entreprises du secteur de l'entretien courant des bâtiments, dans la nomenclature des professions de 2003. Ils sont très majoritairement en CDI. Mais le cadre juridique de leur relation de travail qui les positionne comme salarié du prestataire à la disposition du donneur d'ordre les place dans une précarité singulière. L'intervention a pour objet l'influence de l'externalisation de l'activité de nettoyage des bâtiments sur les conditions de travail et d'emplois des salariés.

Après avoir fait apparaître le cumul des difficultés salariales auxquels sont exposés ces salariés, l'intervention traitera les trois questions suivantes :

- Pourquoi l'externalisation joue un rôle premier dans cette situation particulièrement défavorable ?
- Quels sont les fondements des décisions d'externalisation ?
- Quels sont les leviers dont disposent les salariés pour faire respecter leurs droits et plus généralement pour que leur situation s'améliore dans ce contexte ?



## PRÉSENTATION DES INTERVENANT-E-S

**Antonella Corsani** est économiste et sociologue, enseignante-chercheure à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, membre du centre de recherches IDHES-UMR 8533. Elle travaille sur « capitalisme cognitif et néolibéralisme », sur « les mutations du travail et du salariat », sur « les zones grises des relations de travail » et sur « les nouvelles formes d'entreprises coopératives ». Point de jonction de ces axes de recherche : les nouvelles formes de précarité. Elle a notamment publié *Intermittents et Précaires*, Éditions Amsterdam, 2008; *Les zones grises des relations de travail et d'emploi. Un dictionnaire sociologique*, (coordination en collaboration avec M.-C. Bureau, O. Giraud et F. Rey,) TeseoPress, 2019 <https://www.teseopress.com/dictionnaire/>; *Chemins de la liberté. Le travail entre hétéronomie et autonomie*, Éditions du croquant, 2020. Ces ouvrages rendent compte de formes singulières de précarité dans les zones grises des relations de travail et d'emploi.

**Laetitia Driguez** juriste en droit privé, enseignante-chercheure à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, membre du centre de recherches IREDIES. Elle enseigne principalement le droit du travail au sein de l'Institut de Sciences Sociales du Travail à des militants syndicaux titulaires de mandats en entreprise et à des conseillers prud'hommes salariés. Ses recherches portent sur les interactions entre le droit du travail et les droits économiques et sur le droit social de l'Union européenne. Elle a notamment publié dans différentes revues de droit (*Semaine sociale Lamy, Europe, Droit ouvrier*) des commentaires de jurisprudence relatifs au recours au CDD, au travail intérimaire ou encore aux travailleurs détachés.

**Annie Lamanthe** est professeur de sociologie à Aix-Marseille Université, chercheur au Laboratoire d'Économie et de Sociologie du Travail (LEST, UMR 7317 AMU/CNRS) à Aix-en-Provence. Sociologue du travail, elle conduit des recherches sur les petites entreprises, les industries traditionnelles, le travail peu qualifié et à bas salaire et le travail informel dans une perspective générale visant à éclairer les dynamiques du marché du travail et de la relation salariale. En 2011, elle a publié « Les métamorphoses du paternalisme. Histoire, dynamiques et actualité » (Éditions du CNRS). Elle a dirigé avec Stéphanie Moullet, « Vers de nouvelles figures du salariat. Entre trajectoires individuelles et contextes sociaux » publié aux PUP en 2016, avec Anne-Marie Arborio et Paul Bouffartigue « Crise(s) et mondes du travail » publié chez Octarès en 2019. Plus récemment, elle a assuré la responsabilité d'une recherche sur le recours aux contrats courts en réponse à un appel de la Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (DARES) du Ministère du Travail.

**François-Xavier Devetter** et **Julie Valentin** sont enseignants chercheurs en sciences économiques, François-Xavier Devetter à l'Université de Lille et **Julie Valentin** à l'Université de Paris 1. Ils sont respectivement membres des centres de recherches Clersé- UMR 8019 et du CES UMR 8174. Ils travaillent sur les conditions d'emplois et de travail des bas salaires et tout particulièrement sur les salariés du nettoyage y compris dans le cadre de contrats pour le ministère du travail (Dares) ou pour l'Union européenne. Ils ont publié plusieurs articles sur ce sujet ainsi que l'ouvrage « Deux millions de travailleurs et des poussières » aux éditions Petits matins (2020).





**LE CONTENTIEUX DES DÉCISIONS PRISES PAR L'ADMINISTRATION DU TRAVAIL**

**Journée d'information-sensibilisation ISST/DRIEETS d'Ile-de-France**

**Responsable :**

Nicole MAGGI-GERMAIN,  
Maître de conférences HDR en Droit social, ISST-Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

**Intervenante :**

Juliette ALIBERT,  
Avocate au Barreau de Paris

**PRÉSENTIEL**

14 Juin 2022	
9 h 30	<b>Ouverture de la session</b> Nicole MAGGI-GERMAIN  <b>Procédure pré-contentieuse et contentieuse classique :</b> <b>demande d'annulation d'une décision de l'inspection du travail</b> Juliette ALIBERT, Avocate au Barreau de Paris
12 h 30	Déjeuner
14 h 00	<b>Suite</b>
15h30	<b>Recours en responsabilité ou en urgence contre une décision de l'administration du travail</b> Juliette ALIBERT, Avocate au Barreau de Paris
17 h 00	

**PUBLIC :**

Le stage s'adresse à des inspecteurs.trices et contrôleur.e.s du travail d'Ile-de-France.

En raison de la pandémie, le groupe sera composé de **40 personnes au maximum** (auxquelles s'ajoutent les trois enseignants), soit 43 personnes au total, réparties dans une salle pouvant accueillir 80 personnes.

**OBJECTIFS :**

La journée sera consacrée à la question des recours (administratif et contentieux) contre les décisions prises par l'administration du Travail. Il s'agit de former les inspecteur.trice.s et contrôleur.e.s aux différents types de recours administratif (gracieux et hiérarchique) et contentieux (recours pour excès de pouvoir et recours de plein contentieux) et aux procédures à l'exercice desquels ils ou elles peuvent être associé.e.s. dans le but de leur livrer des éléments de compréhension et d'analyse des effets juridiques des décisions qu'ils sont amenés à prendre.

**PROGRAMME :**

La journée d'information-sensibilisation se déroulera vendredi 2022, dans les locaux de l'Institut des sciences sociales du travail, à Bourg-la-Reine (salle Marcel David d'une capacité de 80 personnes). Elle débutera à 9 heures 30 et se terminera à 17 heures.

**- Matinée :**

Après une courte présentation de la session et de l'ISST, suivra une *introduction* au thème de la journée

- Enjeux, principes directeurs et spécificités du procès administratif
- Organisation et répartition des compétences des juridictions administratives (ex : Election des décisions prises par les IRP, recours contre une circulaire du Ministère du travail etc).

**10h-12h30 - Partie I – Procédure pré-contentieuse et contentieuse classique : demande d'annulation d'une décision de l'inspection du travail**

Cas pratique : Contentieux de l'annulation contre une décision de l'inspection du travail valant refus/autorisation de licencier un représentant du personnel

*A/ Phase administrative de la contestation de la décision – devant l'administration*

- Opportunité et stratégie
- Typologie des recours ( recours gracieux, recours **hiérarchique**)
- Effet sur la procédure contentieuse devant le juge (moyens, conclusions, délais)

*B/ Phase contentieuse - devant le juge*

- Recevabilité de la requête (intérêt à agir, décision faisant grief, production de la décision)
- Délais de recours (effet de l'absence de notification, calcul des délais)
- Conclusions du requérant (annulation, réparation)
- Moyens juridiques (définition, typologie et enjeux de la classification : légalité externe et interne, recevabilité des moyens : inopérants, irrecevables)
- Charge de la preuve
- La défense par l'administration, les attentes du juge de la part de la partie en défense en termes de rédaction, contenu et pièces (Orienter/enrichir l'instruction de manière pertinente ou justifier

un choix/une appréciation portée sur des cas un peu difficiles à trancher ou flous) en le rapportant à différents moyens (motivation, erreur de fait, erreur de droit)

- **L'après-midi :**

**Suite de la Partie I**

- Les moyens soulevés d'office
- Voies de recours (appel, cassation)
- Les méthodes de régularisation des décisions qui semblent illégales (retrait, substitution de motifs etc.) : conditions, effets sur la décision et sur l'instance
- Effets de la décision

Question et présentation de certains outils de recherche (base de jurisprudence administrative ArianeWeb, télé-recours etc.), de modèles de mémoires ;

**15h30 - Partie II – Recours en responsabilité ou en urgence contre une décision de l'administration du travail : appréhension, enjeux, et conduite pratique devant le juge**

Identification des autres recours possiblement ouverts contre une décision de l'administration du travail

- Recours de plein contentieux : identification de ce type de recours, recevabilité : demande administrative préalable, préjudice, moyens, pouvoirs du juge, date où se place le juge pour se prononcer, effets de la décision
- Recours d'urgence (recevabilité, moyens, effets, délais, appel/cassation)
- Le référé liberté,
- Le référé suspension
- Le référé mesures utiles
- Question Prioritaire de Constitutionnalité

FIN DE LA SESSION : 17 h 00



**L'obligation de sécurité et la responsabilité de l'employeur  
en matière de santé et sécurité au travail**

**Journée d'information-sensibilisation ISST/DRIEETS d'Ile-de-France**

**Responsables :**

Christophe Vigneau, Arnaud Casado,  
Maîtres de conférences en Droit privé, ISST-Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

**PRÉSENTIEL**

<b>8 décembre 2022</b>	
<b>9 h 30</b>	<p><b>L'évolution de la jurisprudence de la Cour de cassation sur l'obligation de sécurité</b></p> <p><b>Emmanuelle WURTZ</b> Avocate Générale à la Cour de cassation</p> <p>*****</p> <p><b>La prévention des risques de chutes de hauteur</b></p> <p><b>Nadiège FÉLICIE</b> INRS</p>
12 h 30	Déjeuner
<b>14 h 00</b>	<p><b>Risques psycho-sociaux et obligation de sécurité</b></p> <p><b>Lucie JUBERT-TOMASSO</b> Maîtresse de conférences en droit privé Université Sorbonne Paris Nord</p> <p>*****</p> <p><b>L'enquête en matière de risque psycho-social</b></p> <p><b>Karine GRANIER</b> Inspectrice du travail</p>
<b>17 h 00</b>	

**PUBLIC :**

Le stage s'adresse à des agents de l'inspection du travail d'Ile de France. Le groupe sera composé au maximum de soixante-dix personnes.

**OBJECTIFS :**

Le stage abordera l'obligation de sécurité en droit positif qu'il s'agisse de sa nature et de sa portée tant dans le domaine des risques physiques que psychiques.

**PROGRAMME DE FORMATION**

La journée d'information-sensibilisation se déroule sur une journée, le jeudi 8 décembre 2022, dans les locaux de l'Institut des sciences sociales du travail, à Bourg-la-Reine (salle Marcel David). Elle débute à 9 heures 30 et se termine à 17 heures.

9h00 Café d'accueil des participants

9h30 Début de la journée d'information

12h30 Pause déjeuner

14h Reprise des interventions

17h00 Conclusions

**- Matinée :**

- Afin de favoriser une prise de distance indispensable à une compréhension plus fine des récentes évolutions jurisprudentielles et législatives, la première partie de matinée sera consacrée à la jurisprudence de la Cour de cassation.
- Il sera abordé ensuite la portée de cette obligation en termes de prévention des risques particulièrement dans le secteur du BTP.

**- Après-midi :**

- L'après-midi sera consacré à la portée de l'obligation de sécurité face aux risques psycho-sociaux dans l'entreprise.





### Les formations diplômantes proposées par les Instituts du Travail

	<p><b>Institut du Travail d'Aix-Marseille Université (AMU)</b> 12, traverse Saint-Pierre - 13100 Aix-en-Provence Tél : 04 42 17 43 11 - Fax : 04 42 21 20 12 Mel : <a href="mailto:irt-contact@univ-amu.fr">irt-contact@univ-amu.fr</a> Site : <a href="http://irt.univ-amu.fr">http://irt.univ-amu.fr</a></p>	<p>Pas de diplôme spécifique de l'Institut, l'offre de formation est celle de l'Université <a href="http://formations.univ-amu.fr">http://formations.univ-amu.fr</a> En collaboration avec le Service de Formation Professionnelle Continue d'AMU (Aix-Marseille Université, l'IRT d'Aix-en-Provence propose d'accompagner les militants syndicaux qu'il accueille dans une démarche de VAE au sein de l'université : <a href="http://irt.univ-amu.fr/vae-militants-syndicaux">http://irt.univ-amu.fr/vae-militants-syndicaux</a></p>
	<p><b>Institut du Travail de l'Université de Bordeaux</b> 16, avenue Léon Duguit - Bureau C201 - CS 50057 33608 Pessac Cedex Tél : 05 56 84 85 69 Mel : <a href="mailto:romain.rosart@u-bordeaux.fr">romain.rosart@u-bordeaux.fr</a> Site actuel : <a href="http://bordeaux.institutdutravail.fr">http://bordeaux.institutdutravail.fr</a> Site à partir d'avril 2015 : <a href="http://institutdutravail.u-bordeaux.fr">http://institutdutravail.u-bordeaux.fr</a></p>	<p>Formation diplômante : Diplôme Universitaire Santé et Sécurité au Travail <a href="http://bordeaux.institutdutravail.fr/images/stories/newsletter/plaquette%20du%202015-2016.pdf">http://bordeaux.institutdutravail.fr/images/stories/newsletter/plaquette%20du%202015-2016.pdf</a> Il s'agit d'une formation juridique approfondie qui permet d'identifier, de prévenir et de gérer les risques pour la santé et la sécurité dans l'entreprise de manière individuelle et collective.</p>
	<p><b>Institut d'Etudes Sociales de l'Université des Sciences Sociales de Grenoble</b> 1221, rue des Résidences - BP 47 - 38040 Grenoble Cedex 09 Tél : 04 76 82 54 29 - Fax : 04 76 82 56 76 Mel : <a href="mailto:ies@upmf-grenoble.fr">ies@upmf-grenoble.fr</a> Site : <a href="http://www.arketik.com/sites/ies">http://www.arketik.com/sites/ies</a></p>	<p>Master 2 Ressources Humaines, Organisation et Conduite du Changement (RH2OC) RH2OC a pour objectif de former et de qualifier des professionnels directement opérationnels et capables d'évoluer vers des postes à responsabilités pour conduire le changement en organisation (change manager). Contact : <a href="mailto:michele.dales@upmf-grenoble.fr">Michèle Dalès (michele.dales@upmf-grenoble.fr)</a> <a href="http://economie.upmf-grenoble.fr/formations/formations-de-la-faculte/master-2-ressources-humaines-organisation-et-conduite-du-changement-rh2c-p-5453.htm?RH=UFRESE">http://economie.upmf-grenoble.fr/formations/formations-de-la-faculte/master-2-ressources-humaines-organisation-et-conduite-du-changement-rh2c-p-5453.htm?RH=UFRESE</a></p>
	<p><b>Institut du Travail et de Formation Syndicale de l'Université Lumière Lyon II</b> 86, rue Pasteur - 69365 Lyon Cedex 07 Tél : 04 78 69 71 73 - Fax : 04 78 69 72 70 Mel : <a href="mailto:nyriam.begai@univ-lyon2.fr">nyriam.begai@univ-lyon2.fr</a> Site : <a href="http://ifs.univ-lyon2.fr">http://ifs.univ-lyon2.fr</a></p>	<p>Pas de diplôme spécifique de l'Institut, l'offre de formation est celle de l'Université <a href="http://www.univ-lyon2.fr">http://www.univ-lyon2.fr</a></p>
	<p><b>Institut Régional du Travail de l'Université de Lorraine</b> 138, avenue de la Libération - BP 43409 - 54015 Nancy Cedex Tél : 03 54 50 47 00 - Fax : 03 54 50 47 01 Mel : <a href="mailto:irt-secretariat@univ-lorraine.fr">irt-secretariat@univ-lorraine.fr</a> Site : <a href="http://www.univ-lorraine.fr/irt">http://www.univ-lorraine.fr/irt</a></p>	<p>Deux diplômes d'Université sont proposés, axés sur les sciences sociales du travail : - le Diplôme d'Études Sociales (DES) - le Diplôme Supérieur d'Études Sociales (DSES) Contact : <a href="mailto:irt-secretariat@univ-lorraine.fr">irt-secretariat@univ-lorraine.fr</a> - <a href="http://www.univ-lorraine.fr/irt">http://www.univ-lorraine.fr/irt</a> En partenariat avec la Faculté de Droit de Nancy : une licence professionnelle "Collaborateur Droit Social" vise à former des personnes ayant une bonne connaissance du droit social et une aptitude à la veille juridique.</p>
	<p><b>Institut des Sciences Sociales du travail de l'Université Paris 1</b> 16, boulevard Carnot - 92340 Bourg-la-Reine Tél : 01 79 41 90 00 - Fax : 01 79 41 90 40 Mel : <a href="mailto:dirsst@univ-paris1.fr">dirsst@univ-paris1.fr</a> Site : <a href="http://www.univ-paris1.fr/ufr/isst">www.univ-paris1.fr/ufr/isst</a></p>	<p>Pas de diplôme spécifique de l'Institut, l'offre de formation est celle de l'Université <a href="http://www.univ-paris1.fr">http://www.univ-paris1.fr</a></p>
	<p><b>Institut des Sciences Sociales de l'Ouest (ISSTO) de l'Université Rennes 2</b> 2, avenue Charles Tillon - 35044 Rennes Cedex Tél : 02 99 14 20 82 Mel : <a href="mailto:gwenola.billon@univ-rennes2.fr">gwenola.billon@univ-rennes2.fr</a> Site : <a href="http://www.univ-rennes2.fr/issto">http://www.univ-rennes2.fr/issto</a></p>	<p>Pas de diplôme spécifique de l'Institut, l'offre de formation est celle de l'Université <a href="http://www.univ-rennes2.fr/formation-orientation">http://www.univ-rennes2.fr/formation-orientation</a> <a href="http://www.univ-rennes2.fr/sfc/se-former-tout-long-vie">http://www.univ-rennes2.fr/sfc/se-former-tout-long-vie</a></p>
	<p><b>Institut du Travail de l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne</b> 6, rue Basse des Rives - 42023 Saint-Étienne Cedex 2 Tél : 04 77 42 19 35 - Fax : 04 77 42 19 58 Mel : <a href="mailto:institut.du.travail@univ-st-etienne.fr">institut.du.travail@univ-st-etienne.fr</a> Site : <a href="http://portail.univ-st-etienne.fr/bienvenue/presentation/institut-du-travail-211349.kjsp">http://portail.univ-st-etienne.fr/bienvenue/presentation/institut-du-travail-211349.kjsp</a></p>	<p>Pas de diplôme spécifique de l'Institut, l'offre de formation est celle de l'Université <a href="http://portail.univ-st-etienne.fr/bienvenue/formations">http://portail.univ-st-etienne.fr/bienvenue/formations</a></p>
	<p><b>Institut du Travail de l'Université Strasbourg</b> 39, avenue de la Forêt Noire - 67000 Strasbourg Tél : 03 68 85 87 00 - Fax : 03 68 85 85 94 Mel : <a href="mailto:institut.travail@unistra.fr">institut.travail@unistra.fr</a> Site : <a href="http://www-idt.u-strasbg.fr">http://www-idt.u-strasbg.fr</a></p>	<p>Diplôme d'Université "Analyse du Travail et Risques Professionnels" Ce diplôme qui s'adresse aux personnes en charge des questions de santé et de sécurité au travail sera proposé de nouveau à la rentrée 2015-2016. Contact : <a href="mailto:francis.meyer@unistra.fr">Francis Meyer (francis.meyer@unistra.fr)</a> <a href="http://www-idt.u-strasbg.fr/spip.php?rubrique128">http://www-idt.u-strasbg.fr/spip.php?rubrique128</a></p>
	<p><b>Institut Régional du Travail Midi Pyrénées de l'Université Toulouse Jean Jaurès</b> 5, allées Antonio Machado - 31058 Toulouse Cedex 09 Tél : 05 61 50 25 74 - Fax : 05 61 50 25 77 Mel : <a href="mailto:irt@univ-tlse2.fr">irt@univ-tlse2.fr</a> Site : <a href="http://irt.univ-tlse2.fr">http://irt.univ-tlse2.fr</a></p>	<p>L'IRT propose un dispositif de soutien personnalisé aux militants et militants candidats à la VAE dans le cadre d'un partenariat avec la Direccte, la Région et l'association régionale des CIBC Midi-Pyrénées. Pas de diplôme spécifique de l'Institut, l'offre de formation est celle de l'Université <a href="http://www.univ-tlse2.fr">http://www.univ-tlse2.fr</a></p>



## TABLE DES MATIERES

<b>I- LE CADRE JURIDIQUE DANS LEQUEL S'INSCRIT L'ACTIVITÉ DE L'ISST</b>	<b>7</b>
1) UN INSTITUT DU TRAVAIL AU SEIN DU RESEAU DES INSTITUTS	7
2) UNE DOUBLE MISSION : L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE	9
<b>II- LES SESSIONS DE FORMATION ORGANISÉES DANS LE CADRE DE LA F.E.S.E.S. ET DE LA FORMATION PRUD'HOMALE.</b>	<b>17</b>
1. LA DIVERSITE DES THEMES TRAITES DANS LES SESSIONS DE FORMATION	17
2. L'APPROCHE PLURIDISCIPLINAIRE	18
3. LES SESSIONS DE FORMATION DES FORMATEURS/TRICES	18
4. LES JOURNEES DE DROIT SOCIAL (JDS)	19
<b>III- LA CELEBRATION DES 70 ANS DE L'ISST ET DU JUBILE DE L'UNIVERSITE PARIS 1 PANTHEON-SORBONNE</b>	<b>21</b>
<b>IV- L'ACCUEIL DE CHERCHEURS ET DE DOCTORANTS ETRANGERS</b>	<b>23</b>
<b>V- LES JOURNÉES D'INFORMATION-SENSIBILISATION - DRIETS D'ÎLE DE FRANCE</b>	<b>25</b>
<b>VI- LA VAES</b>	<b>29</b>
<b>VII- LA VIE DE L'ISST</b>	<b>31</b>
1- <i>Le personnel enseignant-chercheur de l'ISST</i>	31
2- <i>Le personnel administratif de l'ISST</i>	34
3- <i>Le développement durable à l'ISST</i>	34
❖ Fontaines à eau	34
<b>VIII- LE CENTRE DE DOCUMENTATION DE L'ISST</b>	<b>35</b>
<b>IX- PUBLICATIONS ET ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES DES ENSEIGNANT.E.S-CHERCHEUR.E.S</b>	<b>41</b>
<b>X- ANNEXES</b>	<b>67</b>